



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 22.6.2004
SEC(2004)848

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

L'INCLUSION SOCIALE DANS LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

SYNTHÈSE DES MÉMORANDUMS CONJOINTS SUR L'INCLUSION SOCIALE

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
Introduction	9
PARTIE I – Analyse horizontale	11
1. Évolution économique	11
2. Situation sociale	12
2.1. Population	12
2.2. Pauvreté et exclusion sociale	14
3. Objectif 1.1. – Faciliter la participation sur le marché de l’emploi	16
3.1. Situation du marché de l’emploi	16
3.2. Politiques et institutions	18
4. Objectif 1.2. – Faciliter la jouissance des droits et l’accès aux ressources, biens et services pour tous	21
4.1. Systèmes de protection sociale.....	21
4.2. Logement et services élémentaires.....	24
4.3. Accès aux soins de santé	27
4.4. Accès à l’éducation	29
4.5. Accès à d’autres services	32
5. Objectif 2 – Prévenir le risque d’exclusion sociale.....	32
5.1. Intégration à la société de l’information (« <i>E-Inclusion</i> »).....	32
5.2. Endettement.....	33
5.3. Solidarité familiale	33
6. Objectif 3 – Aider les plus vulnérables	34
6.1. Minorités ethniques – Les Roms.....	34
6.2. Personnes handicapées	35
6.3. Enfants en danger	36
6.4. Zones défavorisées	37
6.5. Autres catégories	37
7. Objectif 4 – Mobiliser l’ensemble des organismes concernés.....	38
7.1. Mesures permettant de mobiliser l’ensemble des acteurs	38

7.2.	Intégration et coordination de la lutte contre l'exclusion.....	40
7.3.	Relier les niveaux de gouvernance et promouvoir le partenariat.....	41
8.	Intégration de la dimension de genre	41
9.	Renforcer les systèmes et les indicateurs statistiques	43
10.	Soutien apporté par les fonds structurels	44
11.	Conclusions et enjeux clés	46
PARTIE II – Les nouveaux États membres		51
CHYPRE		52
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		53
ESTONIE		54
HONGRIE.....		55
LETTONIE.....		57
LITUANIE		58
MALTE		59
POLOGNE		60
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE		62
SLOVÉNIE		63
Annexe statistique		65
Tableau 1a – Principales données des prévisions par pays – NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES		65
Tableau 1b : Capacité (+) / besoin (-) de financement, administrations publiques (en pourcentage du PIB, 1970-2005) ¹		66
Tableau 1c : Produit intérieur brut, volume (évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente, 1961-2005) 29.03.2004.....		68
Tableau 2: Chiffres clés concernant le revenu par habitant, la démographie, l'éducation et le marché du travail (2002).....		70
Tableau 3: Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15 ⁽¹⁾		71
Tableau 3 (suite): Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15 ⁽¹⁾		72
Tableau 3 (fin): Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15 ⁽¹⁾		74
Tableau 4: Dotations des Fonds structurels avec répartition des dépenses du FSE relatives aux mesures d'inclusion sociale.....		76

RESUME

Évaluation globale et messages clés

Un engagement politique clair

La préparation et la signature des mémorandums conjoints sur l'inclusion sociale (Joint Inclusion Memorandum - JIM) par tous les nouveaux États membres et la Commission constituent le signe d'un engagement politique clair visant à davantage placer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur des politiques nationales. Elles démontrent aussi une volonté de participer pleinement au processus d'inclusion sociale de l'Union européenne, à savoir la méthode ouverte de coordination concernant la pauvreté et l'exclusion sociale. Grâce à cette adoption claire de la méthode ouverte de coordination, il est permis de penser qu'après l'élargissement, les nouveaux États membres se lanceront dans le processus d'inclusion sociale avec une nouvelle énergie et une nouvelle conviction, contribuant ainsi à le rendre plus efficace. Il s'agit là d'un élément essentiel pour pouvoir atteindre l'objectif fixé en mars 2000 lors du Conseil européen de Lisbonne, autrement dit donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté d'ici 2010.

La volonté affichée par les nouveaux États membres d'adopter les objectifs communs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale définis par les États membres lors du Conseil européen de Nice en l'an 2000 est leur réponse à l'appel du Conseil européen de Göteborg, qui les invitait à transposer dans leurs politiques nationales les objectifs sociaux, environnementaux et économiques de l'Union. Une réponse qui représente un signe fort en faveur de l'agenda de Lisbonne et du modèle social européen. La construction de sociétés fondées sur l'intégration sociale dans les nouveaux États membres doit passer par une approche équilibrée du développement au sein de laquelle les politiques économique et sociale et la politique de l'emploi se renforcent mutuellement. Une croissance durable de l'économie et de l'emploi est une condition nécessaire, mais non suffisante pour garantir la cohésion sociale. Il convient aussi d'investir massivement dans la politique de l'emploi et la politique sociale, ce qui permettra d'accroître et de maintenir la croissance de l'économie et de l'emploi, tout en instaurant une société de la connaissance compétitive dont tout un chacun bénéficiera.

Une question épineuse

L'inclusion sociale est devenue une question épineuse dans la plupart des nouveaux États membres, qui ont transformé leur société et se sont réorientés vers l'économie de marché, ce qui a débouché sur une baisse radicale de leur production totale, a considérablement gonflé les chiffres du chômage et a abouti à une concentration des problèmes dans certaines régions ou zones rurales. Même si Chypre et Malte n'ont pas connu cette phase de transition, ces deux îles ont également dû faire face à une mutation de leur société et à des restructurations économiques significatives. Quoi qu'il en soit, les systèmes de protection sociale, malgré leur couverture et leurs ressources insuffisantes, ont joué un rôle important en prévenant la généralisation d'une pauvreté extrême dans tous les nouveaux États membres. Les niveaux inquiétants de pauvreté et d'exclusion sociale mis en lumière dans les JIM de la plupart des nouveaux États membres prouvent cependant qu'il est urgent d'agir. Ces données sont d'ailleurs confirmées par les documents d'évaluation conjointe sur les priorités en matière d'emploi (JAP - Joint Assessment Papers), qui identifient clairement des défis majeurs sur le marché du travail. Le risque de pauvreté, tel que mesuré par le revenu relatif, équivaut plus ou

moins à celui observé dans les anciens États membres, même s'il varie fortement d'un nouvel État membre à l'autre, de 8% en République tchèque à 18% en Estonie. Néanmoins, les personnes vivant en dessous de ce seuil de risque de pauvreté disposent de revenus beaucoup plus faibles et sont donc confrontées à des conditions de vie nettement plus difficiles que dans les anciens États membres, puisque le niveau général de prospérité est plus bas. La situation de certaines catégories de la population, telles que les minorités ethniques, notamment les Roms, les enfants qui vivent ou vivaient dans des institutions, les sans-abri, les personnes atteintes de troubles mentaux et les handicapés, est particulièrement préoccupante. L'espérance de vie à la naissance dans la plupart des nouveaux États membres est notablement inférieure à celle enregistrée dans l'Union des Quinze (UE 15), notamment pour les hommes, et un plus grand nombre de personnes se sentent exclues et délaissées par la société. Pour la moitié de ces pays - l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie - les taux de chômage, notamment de longue durée et des jeunes, dépassent nettement la moyenne de l'UE 15. En outre, la plupart pâtissent d'un accès inadéquat aux services de base.

Un défi sur plusieurs fronts

En dépit de l'acuité accrue des problèmes, les défis et difficultés sont largement similaires à ceux observés dans les anciens États membres. Non seulement les JIM, mais aussi les enquêtes et études les plus récentes sur la situation sociale et les politiques des nouveaux États membres¹ montrent que les risques liés à la pauvreté et l'exclusion sociale présentent de très larges analogies avec ceux identifiés dans le dernier rapport conjoint sur l'inclusion² sociale portant sur l'Union des Quinze. Ils illustrent les mêmes multiples sources de la pauvreté et l'exclusion sociale : dépendance persistante vis-à-vis d'un revenu faible/inadéquat, chômage de longue durée, emploi peu rémunéré ou de qualité médiocre ou bien absence d'expérience sur le marché du travail, faible niveau d'instruction, de formation et illettrisme, environnement familial vulnérable, handicap et problèmes de santé, quartier défavorisé à plus d'un titre, absence de domicile fixe, immigration, origine ethnique, racisme et discrimination.

En outre, les nouveaux États membres sont confrontés à plusieurs des mêmes grandes mutations structurelles que les anciens États membres ; celles-ci, tout en étant génératrices d'offres d'emploi et sources d'intégration sociale, accentuent souvent la vulnérabilité de ceux qui sont incapables de s'adapter seuls aux nouveaux besoins engendrés entre autres par : la restructuration du marché de l'emploi face à l'évolution rapide de l'économie et à la mondialisation, la croissance rapide de la société de la connaissance et des TIC, des populations vieillissantes et des taux de dépendance en hausse, enfin une transformation continue des structures des ménages. Néanmoins, le rythme des restructurations industrielles et agricoles tend à être plus soutenu dans les nouveaux États membres et cette tendance devrait se poursuivre encore quelque temps. Cette situation recèle de nouveaux risques d'exclusion, notamment pour les travailleurs peu qualifiés ou âgés, ainsi que pour certaines régions ou zones rurales où le chômage et le sous-emploi pourraient augmenter. Combinée à l'accentuation des écarts de revenu que ne manquera pas d'entraîner une croissance économique rapide, elle pourrait se traduire par une augmentation du nombre de personnes menacées par la pauvreté. Par ailleurs, et bien que les niveaux actuels d'immigration dans les

1 « Poverty has faces in Europe », deuxième rapport sur la pauvreté en Europe de l'organisation CARITAS, fév. 2004, et « Social protection in the 13 candidate countries – a comparative analysis », DG Emploi et affaires sociales, mars 2003.

2 « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale », adopté par le Conseil et la Commission le 5 mars 2004.

nouveaux États membres soient plus faibles, l'élargissement pourrait faire naître une tension accrue, rendant plus urgente la nécessité d'une gestion volontariste des pressions migratoires afin d'éviter de nouvelles formes d'exclusion.

Il existe pourtant de bonnes raisons de penser que les nouveaux États membres sont en mesure de relever ces défis. La première tient à la bonne tenue de leurs systèmes de protection sociale, qui ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la réduction du risque de pauvreté³, même si, comme dans les anciens États membres, la situation et le niveau de développement de la protection sociale et des services publics varient grandement d'un nouvel État membre à l'autre. Les plus performants (Slovénie, Malte, Chypre et République tchèque) atteignent des résultats proches de ceux des anciens États membres et, par certains aspects, les surpassent. Cependant, certains pays comme les pays baltes partent d'un niveau de développement économique beaucoup plus bas et bénéficient d'une protection sociale moins développée. La deuxième raison réside dans le niveau de scolarisation enregistré jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, élevé par rapport aux anciens États membres, ainsi que dans le taux plus faible d'abandons en cours de scolarité. En d'autres termes, ces pays disposent d'un capital humain important pour relever les défis qui les attendent. Troisième bonne raison d'être optimiste, les pouvoirs publics de ces pays sont fermement décidés à agir, comme le reflètent la qualité et l'exhaustivité des JIM.

6 Principaux défis et leçons

Les problèmes d'intégration sociale doivent être évalués dans le cadre du développement global de ces pays, en accordant une attention adéquate aux autres défis et à l'interaction des politiques susceptible d'aboutir au meilleur résultat possible à long terme. Il est donc clair que tous les pays sont confrontés au défi d'assurer un équilibre dans la réalisation des objectifs poursuivis, à savoir améliorer le niveau de vie général, relever les taux d'emploi, équilibrer les finances publiques et promouvoir l'intégration sociale.

Étant donné les fortes similitudes existant entre les défis sociaux auxquels sont confrontés, d'une part, les nouveaux États membres, et, d'autre part, les anciens États membres, les leçons pouvant être tirées des JIM ne s'écartent pas fondamentalement de celles mises en lumière dans le rapport conjoint sur l'inclusion pour les États membres qui sont déjà impliqués dans le processus d'inclusion sociale de l'Union, la Méthode Ouverte de Coordination, et reflètent donc fortement les objectifs communs qui le sous-tendent. Néanmoins, au vu des niveaux de revenu beaucoup plus bas prévalant dans les nouveaux États membres, de l'ampleur des restructurations industrielles et agricoles encore en cours et du moindre degré de développement des systèmes de protection sociale, les nouveaux États membres sont confrontés au défi bien particulier de développer des actions visant à prévenir la pauvreté et de l'exclusion ; ainsi, les populations seront à même de bénéficier de la croissance accrue de l'économie qui devrait suivre l'élargissement, et d'y contribuer. A cet égard, six défis en particulier, communs aux nouveaux États membres, ressortent clairement des JIM. Les voici :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Étendre les politiques actives du marché de l'emploi pour renforcer l'intégration, notamment des chômeurs de longue durée et des catégories les plus menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.2. Veiller à ce que la couverture et le niveau de paiement des systèmes de |
|---|

3 « Rapport sur la protection sociale » de la Commission européenne pour l'année 2004, chapitre 2.2.

protection sociale garantissent un revenu minimum adéquat permettant à tous de vivre dans la dignité, tout en supprimant les obstacles à l'emploi.

3. Multiplier les offres d'éducation et de formation tout au long de la vie, notamment pour les catégories menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale, et déployer une approche intégrée pour lutter contre les inégalités dans le domaine de l'éducation et réduire les abandons en cours de scolarité.
4. Investir pour améliorer la qualité des principaux services publics, en particulier dans les domaines de la santé, du secteur social, du logement et du transport, ainsi que l'accès à ces services.
5. Intensifier la lutte contre les niveaux particulièrement élevés d'exclusion et de discrimination observés à l'égard de certains groupes ethniques, notamment les Roms, et d'autres catégories très exposées, comme les personnes vivant ou ayant vécu dans des institutions ou les handicapés.
6. Renforcer les politiques de soutien à la famille et aux réseaux d'aide sociale ainsi que la protection des droits des enfants.

Les trois premiers défis relèvent également des lignes directrices et recommandations de la Stratégie européenne pour l'emploi et celles-ci seront à prendre en considération par les nouveaux États membres lorsqu'ils élaboreront leur premier PAN/emploi, tout en garantissant la complémentarité des politiques de l'emploi et d'inclusion sociale.

On peut également clairement dégager des JIM que la définition des politiques dans ces six domaines prioritaires devra tout particulièrement tenir compte des variations régionales significatives du niveau de pauvreté et d'exclusion ainsi que de la pauvreté considérable enregistrée dans les zones rurales de certains pays. Le besoin de prise en compte de la situation respective des hommes et des femmes face à l'exclusion est également souligné.

Renforcer les processus d'inclusion sociale

Afin d'étayer l'élaboration de politiques et programmes performants de prévention et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il est essentiel d'instaurer des mécanismes et procédures visant à coordonner et généraliser la lutte contre la pauvreté, à mobiliser tous les acteurs et à garantir une réelle application des politiques. À cet égard, il ressort clairement des JIM que les nouveaux États membres bénéficieront :

- d'une prise en compte accrue des objectifs d'inclusion sociale dans la prise de décisions budgétaires au niveau national, sans pour autant négliger la situation budgétaire globale et en utilisant notamment les Fonds structurels européens au service de la réalisation de ces objectifs ;
- d'une consolidation des dispositions sur la coordination et l'intégration des politiques d'inclusion sociale au sein de tous les ministères responsables pour que l'un des objectifs fondamentaux poursuivis dans tous les domaines politiques concernés soit de prévenir et combattre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

- d'une définition des solutions efficaces pour faciliter et permettre la participation des partenaires sociaux et des ONG à la définition, à l'application et au suivi des politiques d'inclusion sociale de manière générale et plus particulièrement des PAN/Incl ;
- d'une prise en considération totale, lors de l'élaboration des stratégies nationales de promotion de l'inclusion sociale, de la nécessité de promouvoir la participation et l'autonomie des exclus, notamment en soutenant les réseaux sociaux, communautaires ou familiaux et les organisations de la société civile ;
- de la garantie d'une association étroite ainsi que d'une répartition claire des compétences entre les autorités nationales, régionales et locales pour que les politiques d'inclusion sociale soient définies et appliquées de manière coordonnée et efficace ;
- d'une consolidation des bases de données statistiques sur les conditions de revenu et de vie, en particulier pour les personnes les plus vulnérables insuffisamment couvertes par les enquêtes habituelles, et d'améliorer l'évaluation des politiques et programmes ;
- de la poursuite du travail du groupe « Indicateurs » du comité de la protection sociale afin de définir des indicateurs reflétant la nature pluridimensionnelle de l'exclusion sociale et notamment des mesures du dénuement rendant compte de la réalité de la vie avec de très bas revenus et des signes distinctifs de la pauvreté rurale.

En conclusion, le travail d'élaboration des mémorandums conjoints a clairement montré aux nouveaux États membres la pertinence du processus d'inclusion sociale de l'Union et des objectifs communs sur la pauvreté et l'exclusion sociale. En outre, il a renforcé le potentiel d'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les États membres nouveaux et anciens.

INTRODUCTION

Le présent rapport examine les principaux défis que devront relever les dix nouveaux États membres afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et promouvoir une plus grande cohésion sociale, tout en s'efforçant en parallèle de rattraper progressivement leur retard actuel en termes de compétitivité et de niveau de vie par rapport au reste de l'Union. Son objectif global est triple. Premièrement, en offrant un panorama de la situation et des principales politiques des nouveaux États membres, il permet de promouvoir l'échange et l'apprentissage mutuel entre ces pays et les anciens États membres. Deuxièmement, en identifiant les grandes priorités de l'avenir, il vise à aider ces nouveaux États membres à élaborer plus avant leurs politiques d'inclusion sociale et notamment leur premier plan d'action national dans ce domaine, qui doit être soumis en juillet 2004. Troisièmement, en indiquant les points les plus critiques de la situation dans les nouveaux États membres, il contribue à mettre en lumière les questions susceptibles de nécessiter une attention accrue lors de la poursuite du processus communautaire d'inclusion sociale, après l'élargissement.

Ce rapport se fonde sur l'action bilatérale engagée depuis octobre 2002, qui a abouti à la signature de 10 mémorandums conjoints sur l'inclusion sociale (JIM) par la Commissaire Anna Diamantopoulou et par les ministres responsables des affaires sociales des nouveaux États membres, le 18 décembre 2003. Ce sont les conclusions du Conseil européen de Göteborg, en 2001, qui ont jeté les bases de la préparation de ces mémorandums: elles invitaient la Commission et les pays candidats à entamer un processus de coopération destiné à promouvoir leur pleine participation aux politiques socio-économiques de l'Union. La rédaction d'un mémorandum visait à préparer chacun de ces pays à une participation à part entière à la méthode ouverte de coordination lancée dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, dont la finalité est de donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté dans l'Union d'ici l'an 2010. Au titre de ce processus, chaque État membre a depuis préparé tous les deux ans un plan d'action national sur l'inclusion sociale (PAN/Inclusion), à partir d'un ensemble d'objectifs communs adoptés pour la première fois lors du Conseil européen de Nice en l'an 2000. Les PAN/Inclusion sont évalués conjointement par la Commission et le Conseil, à l'aune d'indicateurs communs.

Chaque JIM souligne les principaux défis du nouvel État membre concerné dans le domaine de la pauvreté et l'exclusion sociale, présente les principales mesures adoptées par celui-ci pour transcrire dans ses politiques nationales les objectifs communs de l'UE sur la pauvreté et l'exclusion sociale, et identifie les principaux enjeux qui, à l'avenir, devront faire l'objet d'un suivi et d'un réexamen.

Le présent rapport se compose de deux parties. La première comporte une analyse transnationale qui montre l'ampleur et les grandes tendances de la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que les facteurs économiques, sociaux et démographiques sous-jacents. Elle en déduit de façon synthétique les principaux défis auxquels sont confrontés les nouveaux États membres. Cette première partie passe ensuite en revue les grandes approches adoptées pour relever ces défis et suggère des priorités pour l'avenir, tant pour la définition des politiques que pour les mesures institutionnelles à prendre. De plus, certaines parties sont spécifiquement consacrées à l'intégration de la dimension hommes/femmes, à l'adéquation des systèmes et indicateurs statistiques en place et au rôle que peuvent jouer les Fonds structurels de l'UE dans la réalisation des objectifs d'inclusion sociale fixés dans les JIM. La deuxième partie du rapport contient de courts résumés sur les principales caractéristiques et

difficultés de chaque nouvel État membre. Une annexe statistique fournit des comparaisons entre les nouveaux États membres et avec les anciens États membres.

PARTIE I – ANALYSE HORIZONTALE

1. ÉVOLUTION ECONOMIQUE

Les réformes économiques ont amélioré la capacité d'offre des économies des nouveaux États membres et débouché depuis le milieu des années 90 sur une période de croissance rapide tournée vers l'exportation, soutenue par une hausse de la productivité. Hormis certaines exceptions de courte durée (dans les États baltes en 1999, en République tchèque de 1996 à 1998, en Slovaquie et en Pologne de 1998 à 2000), les nouveaux États membres sont parvenus à rattraper le PIB moyen par habitant de l'UE 15. Cependant, il leur reste encore un long chemin à parcourir, le revenu par habitant (en SPA) le plus élevé des dix ayant été enregistré à Chypre et en Slovaquie (respectivement 78% et 68% en 2001).

Au cours des deux dernières années, les nouveaux États membres ont accroché à leur palmarès une croissance économique florissante dans un contexte de stabilité des prix. En 2003, leur croissance a résisté à l'anémie mondiale de l'économie, puis s'est accélérée au cours du second semestre ; la croissance moyenne du PIB dans les nouveaux États membres devrait donc atteindre 3,6% en 2003, contre 2,4% en 2002 (voir les tableaux 1a et 1c). Tous les nouveaux États membres ont enregistré une croissance économique plus rapide que la moyenne de l'UE, aussi bien en 2002 qu'en 2003. Cependant, les agrégats masquent des tendances assez divergentes d'un pays à l'autre. Pour 2003, les prévisions de croissance vont de 0,4% pour Malte, particulièrement touchée par une baisse du tourisme due aux incertitudes pesant sur la planète, à 8,9% pour la Lituanie, qui bénéficie, comme les autres pays baltes, d'un investissement étranger dynamique.

Les nouveaux États membres dont le PIB par habitant est le plus faible devraient connaître la croissance la plus rapide, ce qui accélérera leur rapprochement du niveau de vie dans l'Union. Forts de leur stabilité macroéconomique, les États baltes devraient afficher des taux de croissance supérieurs à 5% en 2004-2005. L'accélération la plus forte de la croissance est prévue en Pologne (de 1½ % en 2002 à près de 5 % en 2005), portée par une politique fiscale expansionniste.

Le ralentissement de l'économie et des politiques budgétaires laxistes ont conduit en 2002 à une détérioration des finances publiques que tous les pays n'ont pas réussi à juguler. En moyenne, le déficit des administrations publiques des nouveaux États membres est estimé pour 2003 à 5,7% du PIB (voir le tableau 1b), les chiffres allant d'un excédent en Estonie à un déficit de 12,9% du PIB en République tchèque. Cinq autres pays accusent un déficit supérieur à 3% du PIB: Chypre, la Hongrie, Malte, la Pologne et la Slovaquie. Ce chiffre représente une augmentation par rapport à 2002, année où le déficit moyen des administrations publiques était de 4,9% du PIB. Toutefois, les soldes budgétaires de la plupart des administrations publiques des nouveaux États membres se sont avérés meilleurs, en 2003, que ne l'avait indiqué la Commission dans ses prévisions d'automne. Seule la République tchèque a vu son déficit nettement revu à la hausse, en raison de la prise en compte de certaines garanties d'État. Grâce à l'embellie économique et à un durcissement de la politique budgétaire dans certains pays, le déficit des administrations publiques devrait diminuer à une moyenne de 4,2% en 2005. En 2004, une détérioration brutale du déficit, de 4,1% en 2003 à 6% du PIB, est uniquement attendue en Pologne tandis que, la même année, la Lituanie devrait voir son déficit budgétaire rebondir pour approcher du chiffre de 3% du PIB, sans l'atteindre cependant (2,6%).

En dépit de l'ampleur des déficits budgétaires dans la plupart des nouveaux États membres, les prix sont restés remarquablement stables. En 2003, l'inflation moyenne, à 2,1% (déflateur de la consommation privée), ne devrait pas s'éloigner des niveaux observés dans la zone euro, mais elle devrait s'accélérer et grimper à 3,5% en 2004 avant de revenir à 3,2% en 2005. En 2002 et au début de l'année 2003, les prix à la consommation sur l'année ont diminué en République tchèque, en Lituanie et à Malte, tandis qu'en Estonie et en Pologne, l'inflation sur l'année restait jugulée à moins de 1%. La baisse des prix n'est généralement pas due à une demande insuffisante, mais plutôt à un renforcement de l'offre mu par d'importants gains de productivité et une concurrence accrue.

Stimulée par la reprise dans l'UE et la perspective de l'élargissement, la croissance moyenne dans les nouveaux États membres devrait s'accélérer et passer à 3,4% en 2004, puis à 4,2% l'année d'après. Selon les prévisions, la croissance des exportations augmentera à 8,5% en 2005 pour l'ensemble des nouveaux États membres, sous l'influence bénéfique d'une relance du commerce mondial et d'une meilleure compétitivité permettant de gagner des parts de marché. Une amélioration des infrastructures reste largement nécessaire et l'investissement qui, selon les prévisions, grimperait à 7,3% en 2005, devrait, avec les exportations, représenter l'un des principaux moteurs de la croissance. La consommation des ménages, bien que devant s'infléchir, restera forte (entre 3,7% et 4% en 2004/2005), la croissance de l'emploi contribuant aussi actuellement à cette bonne tenue. Les facteurs extérieurs de croissance restent légèrement négatifs en 2005 du fait des besoins massifs en importations caractérisant les économies des nouveaux États membres.

Un vaste processus de restructuration a été engagé pour soutenir les gains de productivité et améliorer la compétitivité globale. L'emploi a, en conséquence, brutalement reculé dans la plupart des nouveaux États membres jusqu'en 2003. La structure de l'emploi a également été touchée, puisque la main-d'œuvre s'est massivement déplacée de l'agriculture et des industries manufacturières traditionnelles vers les services et les industries de haute technologie tournées vers l'exportation. La situation devrait s'améliorer avec le démarrage de ces derniers secteurs, mais la création moyenne d'emplois devrait rester morose à 0,3% en 2004 et 0,8% en 2005. Par conséquent, le taux de chômage devrait rester élevé (environ 13,8%) en 2005, mais avec une tendance à la baisse par rapport à 2002.

Ce processus de restructuration est cependant loin d'être achevé et, dans certains pays, il aurait pris du retard dans des branches de l'industrie comme les charbonnages, les secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz, la sidérurgie, l'industrie de l'armement, les secteurs chimique et pharmaceutique, les chantiers navals, l'industrie légère et le transport ferroviaire. La restructuration de l'économie ainsi que l'apparition de nouveaux débouchés devraient également influencer sur l'ampleur et l'organisation de l'économie souterraine, qui représente selon les estimations entre 14 et 20% du PIB en Lettonie et 25% en Lituanie.

2. SITUATION SOCIALE

2.1. Population

Les nouveaux États membres ont pour point commun une évolution démographique peu favorable, les seules exceptions étant Malte et Chypre, où un accroissement naturel de la population a été observé, et la Slovénie, où la population a augmenté du fait de l'immigration. Cette croissance naturelle négative s'explique par des taux de fécondité faibles ou en recul et des taux de mortalité relativement élevés (supérieurs à la moyenne de l'UE), ainsi que par

l'émigration (notamment dans les pays baltes). Récemment, cependant, cette tendance négative s'est atténuée, voire inversée (sauf en Pologne et en Slovaquie).

Bien que l'immigration soit actuellement faible, il est important de noter que les schémas migratoires se sont nettement modifiés au cours des dix dernières années dans les nouveaux États membres de l'Europe centrale et orientale. De pays d'émigrants, la plupart se sont progressivement transformés en terres à la fois d'expatriation et d'accueil ou parfois essentiellement en pays d'immigration. L'amélioration de la situation économique et des conditions de travail dans les nouveaux États membres, conjuguée au vieillissement de la population, devrait rendre les flux de migration vers l'UE 15 plus improbables.

Bien qu'elle reste nettement inférieure à celle des pays de l'UE⁴, l'espérance de vie a récemment progressé dans tous les nouveaux États membres. Le recul des taux de fécondité et le relèvement de l'espérance de vie devraient se poursuivre. Leur effet combiné se traduira par un vieillissement de la population et l'augmentation correspondante du taux de dépendance des personnes âgées ; néanmoins, l'ampleur de ce phénomène devrait être moindre que dans les anciens États membres. Le vieillissement de la population a déjà des retombées significatives sur les dépenses de santé dans les nouveaux États membres et devrait rendre encore plus nécessaire une amélioration de l'accès des personnes âgées aux services sociaux.

La cellule familiale se caractérise par des taux relativement faibles (ou en recul) de mariage et une augmentation du nombre des divorces et des naissances hors mariage. Le résultat est que la taille et la structure des familles ont évolué, les ménages devenant plus nombreux, tandis que leur taille moyenne diminue. Ces évolutions ont abouti à un relâchement des liens familiaux et des réseaux informels, même si la solidarité entre générations est encore forte par rapport aux normes de l'UE.

Les nouveaux États membres comptent de nombreuses minorités ethniques et linguistiques, mais le groupe des Roms se distingue, dans le panorama transnational, pour être présent dans quasiment tous les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale. Bien qu'il soit difficile de vérifier la fiabilité des estimations nationales sur la taille de la population rom, il semblerait que les Roms représentent une part significative de la population totale uniquement en Hongrie (5-6%) et en Slovaquie (6,8-7,2%)⁵. Néanmoins, il est bien connu que leur taux d'emploi est plus faible et leur taux de chômage plus élevé que celui de la population non rom et que leur niveau d'instruction est comparativement extrêmement bas. En outre, dans les zones d'implantation séparées et les quartiers « ghettos » où vivent les Roms, ou dans les « enclaves de pauvreté » comme on les appelle, les infrastructures élémentaires et la fourniture des services collectifs sont insuffisantes. Parmi les autres minorités ethniques importantes figurent les Russes en Estonie (26%), en Lettonie (29,2%) et en Lituanie (6,3%), les Polonais en Lituanie (6,7%) les Slovaques en République tchèque (2%), et les Hongrois en Slovaquie (9,7%) Même si les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale entre Lettons et non Lettons (Russes pour la plupart) et entre Estoniens et non Estoniens (Russes pour la plupart) n'affichent pas de différences majeures, les taux de chômage de ces minorités ethniques accusent toujours des disparités substantielles.

4 Sauf à Chypre et à Malte, où les niveaux sont comparables à la moyenne de l'UE 15 (annexe statistique – Tableau 2).

5 Selon certaines estimations, la proportion de Roms dans la population slovaque serait de 8 à 10%.

2.2. Pauvreté et exclusion sociale

La pauvreté et l'exclusion sociale constituent deux défis majeurs pour les nouveaux États membres, dont de larges pans de la population vivent avec de faibles revenus et dans le dénuement. La situation varie cependant considérablement d'un pays à l'autre⁶. Les indicateurs communs sur l'inclusion sociale fournissent déjà un tableau relativement précis des principales dimensions de la pauvreté de revenu et de certains aspects de l'exclusion sociale⁷.

Alors que, par le passé, les inégalités de revenu tendaient à être de manière générale moins marquées que dans les anciens États membres, reflétant une dispersion plus limitée des revenus et un niveau de revenu médian nettement plus bas, il apparaît que ces inégalités se creusent de plus en plus ces derniers temps, sous l'action d'une croissance économique et d'une évolution rapides du marché du travail.

Si l'on en juge par le rapport entre le revenu total des 20% de la population situés en haut de l'échelle des revenus et celui des 20% situés tout en bas (S80/S20), l'inégalité de revenu dans les nouveaux États membres était en 2001 de 4,2 contre 4,4 pour l'UE 15. En Estonie (6,1), en Lettonie (5,5), en Lituanie (4,9), à Malte (4,5) et en Pologne (4,5), ce rapport est en fait supérieur à celui de l'Union des Quinze. Quant au coefficient de Gini, qui mesure l'inégalité de revenu dans toute la population, il est de 28% tant pour les nouveaux États membres que pour l'UE 15.

Au vu de cette inégalité de revenu relativement moins marquée de manière générale, il n'est pas étonnant de constater que le risque de pauvreté, soit le nombre de personnes vivant dans des ménages dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60% du revenu médian, est un peu plus faible dans les nouveaux États membres (13%) que dans l'UE 15 (15%). Néanmoins, l'Estonie (18%), la Lituanie (17%), la Lettonie et Chypre (16%) enregistrent des taux supérieurs, tandis que la Pologne et Malte (15%) se situent dans la moyenne de l'UE 15. En règle générale, le risque de pauvreté est quasiment équivalent pour les femmes (13%) et les hommes (14%), mais les premières restent plus menacées en République tchèque, à Chypre, en Estonie, et en Slovénie, et une tendance à une pauvreté croissante de la population féminine est observée dans plusieurs pays.

Comme dans l'Union des Quinze (38%), le risque de pauvreté des chômeurs dans les nouveaux États membres est extrêmement élevé (35%). Tel est notamment le cas à Malte (50%), en Estonie (48%), en Slovénie (43%), en Lettonie (42%) et en Lituanie (41%). De même, si l'on regarde les catégories de ménages, ceux de deux adultes et trois enfants ou plus (25%) ainsi que les ménages monoparentaux (20%) sont fortement touchés par la pauvreté. Par ailleurs, il convient de noter que, pour un grand nombre, le travail ne constitue pas une parade absolue contre la pauvreté puisque, comme dans l'UE 15, 6% des salariés sont menacés par la pauvreté.

6 Bien que validées par Eurostat (sauf pour la Slovaquie), les données statistiques sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans les nouveaux États membres résultent d'enquêtes à la méthodologie différente du Panel communautaire des ménages.

7 Les indicateurs de Laeken regroupent un ensemble de 18 indicateurs approuvés lors du Conseil européen de Laeken en 2001 dans le but de suivre les avancées des États membres dans le cadre de la méthode ouverte de coordination appliquée à la pauvreté et l'exclusion sociale et, grâce aux comparaisons établies, de tirer les enseignements des politiques mises en œuvre. Voir le tableau 3 de l'annexe statistique.

Si l'on tient compte de l'âge, les indicateurs de Laeken montrent que le risque de pauvreté est particulièrement important pour les enfants (0-15 ans) dans les nouveaux États membres (18%). Tel est plus spécialement le cas en Pologne et à Malte (21%), mais aussi en Lituanie (20%) et en Lettonie (19%). Le risque de pauvreté est également élevé pour les jeunes de 16 à 24 ans (16%), notamment en Estonie et en Lituanie (21%), mais aussi en Pologne (19%) et en Lettonie (18%). Par contre, les personnes âgées semblent moins menacées par la pauvreté dans les nouveaux États membres (8%), bien que les chiffres enregistrés à Malte, en Slovénie et à Chypre (avec un maximum à 58%) soient nettement supérieurs.

Il est aussi frappant de constater que, bien que les systèmes de protection sociale de plusieurs nouveaux États membres soient moins développés que ceux des anciens États membres, ils jouent néanmoins un rôle capital en réduisant le nombre de personnes confrontées à une pauvreté relative de revenu. Si, avant transferts, le risque de pauvreté se situe à 44% (UE 15 : 39%), il passe à 25% (UE 15 : 24%) lorsque les pensions sont incluses et diminue encore à 13% (UE 15 : 15%) quand tous les transferts sociaux sont pris en considération. L'effet des systèmes de protection sociale sur les niveaux de pauvreté, en termes de revenu relatif, est donc comparativement plus important dans les nouveaux États membres que dans l'ensemble de l'UE. Les répercussions globales des transferts dans les nouveaux États membres sont, en moyenne, significatives (44-13%), et particulièrement frappantes en République tchèque (36-8%), en Hongrie (44-10%), en Pologne (48-15%) et en Slovénie (37-11%).

Puisqu'il existe des disparités marquées en matière de PIB moyen par habitant et de rémunérations nettes, il est clair que le seuil de pauvreté, tel que défini ci-dessus, se traduit par des niveaux de revenu et de vie extrêmement divergents. L'analyse comparative des seuils nationaux de pauvreté permet de montrer quelles sont les conséquences de différents niveaux de prospérité économique sur le revenu et les conditions de vie des plus démunis. En 2001, une personne seule située au niveau du seuil de pauvreté (60% du revenu médian) en Allemagne disposait de 26 euros (PPA) par jour, tandis que le même ménage en Lettonie avait à sa disposition 6 euros (PPA), chaque euro permettant d'acquérir la même quantité de biens et services. Parmi les nouveaux États membres, c'est uniquement à Chypre, en Slovénie et à Malte que la valeur monétaire correspondant à ce seuil des 60% dépasse le niveau le plus bas enregistré dans l'UE, à savoir celui observé au Portugal. Par conséquent, il n'est pas étonnant que le dénuement et l'absence des commodités de base se fassent plus largement sentir dans plusieurs des nouveaux États membres. En moyenne, l'équipement élémentaire des ménages fait deux fois plus défaut dans les nouveaux États membres que dans ceux de l'UE 15⁸. On estime, sur la base d'un indicateur national de pauvreté absolue, qu'en Estonie, en 2002, environ 25% de la population vivaient encore en dessous du seuil de pauvreté absolue, de même que plus d'un tiers des enfants. Rien de surprenant par conséquent si les moyennes nationales de satisfaction dans la vie sont considérablement inférieures dans les nouveaux États membres⁹.

Autre point important révélé par les JIM, certaines catégories de la population laissent transparaître une forte vulnérabilité qui tend à rester occultée dans les grandes enquêtes nationales. À cet égard, la situation des handicapés physiques et mentaux, des personnes atteintes de troubles mentaux, des personnes qui vivent ou vivaient dans des institutions, des

8 Cf. J. Alber et T. Fahey, « Living Conditions and Quality of Life in the New Europe » (*Perceptions des conditions de vie dans une Europe élargie*), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2004.

9 Ibid.

anciens détenus, des alcooliques ou toxicomanes, des personnes en mauvaise santé et des sans-abri est fréquemment évoquée.

La situation de certaines minorités ethniques, notamment des Roms, est également préoccupante. Le mémorandum slovaque sur l'inclusion estime que jusqu'à 80% des Roms dépendent de l'aide sociale et qu'une grande partie d'entre eux vit dans des conditions d'extrême pauvreté. La Hongrie note que les ressortissants roms sont surreprésentés parmi les personnes menacées par la pauvreté et plus particulièrement une pauvreté persistante. Au sein de cette minorité, la prévalence de la pauvreté est de cinq à dix fois plus élevée que dans le reste de la population. La Pologne remarque également que les familles roms sont plus pauvres que la moyenne et souligne le niveau de dépendance considérable (95%) des familles roms des Carpathes par rapport à l'aide sociale.

L'importance des disparités régionales est une autre caractéristique de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les nouveaux États membres. À titre d'exemple, en Pologne, cette dimension régionale est claire : 15% des habitants des zones rurales vivent avec le revenu minimum de subsistance, tandis que ce taux est de 10% dans les petites villes. En Lituanie, on estime que plus de la moitié de la population (53%) vivant en dessous du seuil de pauvreté réside en région rurale. En Slovaquie, les inégalités régionales de revenu sont loin d'être négligeables, le revenu monétaire net des membres d'un ménage dans la région de Presov étant inférieur de 8% à la moyenne, tandis qu'à Bratislava, il la dépasse de 26%.

3. OBJECTIF 1.1. – FACILITER LA PARTICIPATION SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

3.1. Situation du marché de l'emploi

Alors que, dans les pays de l'UE 15, l'emploi a eu tendance à augmenter dans le milieu des années 90, dans les nouveaux États membres de l'Europe centrale et orientale, il a reculé sous l'effet des restructurations et des suppressions de postes dans l'agriculture et l'industrie. Cette importante contraction de l'emploi dans l'agriculture et les industries de base n'a pas encore été compensée par la croissance des services. D'ailleurs, entre 1998 et 2002, l'emploi dans les services au sein de l'ensemble des nouveaux États membres a non pas progressé, mais légèrement reculé¹⁰.

Par conséquent, et bien que la situation de l'emploi varie considérablement d'un pays à l'autre, les taux globaux d'emploi tendent à être moins élevés dans les nouveaux États membres que dans l'UE 15. Seule Chypre a affiché en 2002 un taux d'emploi (68,6%) proche de l'objectif de Lisbonne (70%), tandis que la République tchèque (65,7%) et la Slovénie (63,4%) était au-dessus ou s'approchaient de la moyenne de l'UE 15 (64,3%). Tous les autres pays étaient nettement en dessous de la moyenne de l'ancienne Union, le taux le plus éloigné étant enregistré en Pologne (51,5%). Les taux d'emploi varient considérablement d'une région à l'autre en République tchèque, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Pologne et en Slovaquie.

L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin s'avère relativement plus faible dans les nouveaux États membres (12%) que dans les pays de l'Union des Quinze (17%). Pour les

10 Commission européenne: L'emploi en Europe, 2003.

PECO, cette situation résulte en grande partie de l'héritage égalitaire de leur régime passé¹¹. Néanmoins, ces dernières années, et en dépit de la reprise économique, les taux d'emploi des femmes ont régressé ou ont stagné dans la plupart des nouveaux États membres. Ils avoisinent l'objectif de Lisbonne - 60% - à Chypre (59,1%) et en Slovaquie (58,6%) et dépassent la moyenne de l'UE 15 (55,6%) en Estonie (57,9%), en Lituanie (57,2%), en République tchèque (57%) et en Lettonie (56,8%). Comme dans l'Union des Quinze, l'écart de rémunérations entre hommes et femmes reste important dans tous les nouveaux États membres et, par rapport aux hommes, les femmes accèdent moins souvent aux postes de direction des entreprises ainsi qu'aux emplois très qualifiés. Elles ont également plus tendance à travailler à temps partiel, bien que, de manière générale, les formes flexibles et atypiques d'emploi, telles que le travail à temps partiel, à durée déterminée, temporaire, etc., soient moins répandues dans les nouveaux États membres que dans l'UE 15. Reflet des dures restructurations économiques réalisées dans les nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale, qui se sont traduites par de vastes licenciements, les taux d'emploi des travailleurs âgés tendent à être nettement inférieurs à ceux de l'Union des Quinze. Tel est notamment le cas en Slovaquie (22,8%), en Slovaquie (24,5%), en Pologne (26,1%), en Hongrie (26,6%), mais aussi à Malte (30,3%). Seule l'Estonie (51,6%) et Chypre (49,4%) se situent autour de la barre des 50% qui constituent l'objectif de l'UE pour le taux d'emploi des travailleurs âgés. Contrairement à ce qui est observé pour les classes d'âge plus jeunes, les disparités hommes/femmes pour l'emploi des travailleurs âgés sont très similaires dans l'UE 15 et dans les nouveaux États membres (près de 20%).

Sur le front du chômage, la situation est radicalement différente dans l'Union des Quinze et dans les nouveaux États membres. Alors que, dans l'UE 15, la hausse du chômage lors du récent ralentissement économique est restée relativement limitée, avec un taux de 8% en novembre 2003, dans les nouveaux États membres, ce taux, la même année, a atteint 14,3%, et ceci en dépit d'une croissance économique plus favorable. Reflet d'une restructuration majeure des marchés économiques et de l'emploi, le taux de chômage était particulièrement élevé en Estonie (10,1%), en Lettonie (10,5%), en Lituanie (12,7%), en Pologne (19,2%) et en Slovaquie (17,4%). Les taux les plus bas ont été enregistrés à Chypre (4,4%), en Hongrie (5,8%) et en Slovaquie (6,5%). En outre, dans des pays comme la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie, les taux de chômage diffèrent grandement d'une région à l'autre et entre les zones rurales et urbaines. Les taux de chômage des femmes dépassent ceux des hommes dans tous les nouveaux États membres, sauf en Hongrie et en Estonie.

En moyenne, le chômage de longue durée est nettement plus important dans les nouveaux États membres (8%) que dans l'UE 15 (3%). Néanmoins, la taille de la Pologne fausse un peu le tableau général, car le chômage de longue durée y est très élevé (10,9%). Ce problème paraît assez insoluble et constitue l'un des principaux facteurs de pauvreté et d'exclusion sociale, le même phénomène étant également observé en Slovaquie (12,1%) et dans les pays baltes, qui affichent tous des taux supérieurs à la moyenne de l'UE. En revanche, le phénomène semble plus atténué à Chypre (0,8%), en Hongrie (2,4%), à Malte (3,2%), en Slovaquie (3,3%) et en République tchèque (3,7%). Dans tous les nouveaux États membres, une inadéquation des compétences est clairement visible sur le marché du travail, ce qui explique en partie les forts taux de chômage de longue durée. Il convient donc d'accorder une

11 Commission européenne: « Écarts de rémunération entre les sexes sur les marchés du travail européens - Mesure, analyse et implications politiques », SEC(2003)937 du 4 septembre 2003.

attention accrue aux besoins en formation et reconversion de la main-d'œuvre dans la plupart des nouveaux États membres.

Le chômage des jeunes, soit la proportion de chômeurs dans la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans, est également maximal en Pologne (41,7%), en partie du fait de son taux global élevé de chômage, puis en Slovaquie (37,3%) et, dans une moindre mesure, dans les pays baltes.

Malgré l'introduction de quotas pour l'emploi des personnes handicapées (par exemple en Hongrie, en Pologne et en Lituanie), la participation de ces dernières sur le marché du travail reste beaucoup plus limitée. Les incitations financières sont jugées insuffisantes pour que les entreprises préfèrent engager une personne handicapée au lieu de payer une amende.

Au cours des dernières années, une arrivée massive de travailleurs étrangers a été observée dans certains pays. Représentant 10% du total de la main-d'œuvre à Chypre et 3% en République tchèque, ils ont en majorité été recrutés pour occuper des postes peu qualifiés. En outre, l'immigration illégale s'étend et devient préoccupante dans certains pays, notamment à Chypre. Ces États reconnaissent qu'ils doivent réduire de manière significative leur vaste pan d'économie souterraine et sont conscients du défi que cela représente.

Enfin, la minorité rom a été identifiée en Slovaquie, en Hongrie, en Pologne et en Slovénie comme celle affichant le plus bas niveau d'instruction et de qualification et, par conséquent, comme la moins bien lotie pour affronter les difficultés de la récession économique et les mesures d'ajustement correspondantes. Bien que les chiffres officiels soient confus ou inexistants, la perception générale est que les taux d'inactivité au sein de cette minorité sont très élevés (Pologne et Slovénie). De plus, les rares chiffres existants indiquent, selon les estimations les plus récentes, que les Roms sont confrontés à des taux de chômage extrêmement importants (entre 50 et 80% en République tchèque, 64% en Slovaquie et entre 18 et 60% en Hongrie¹²) et de très faibles taux d'emploi (10% en Hongrie).

3.2. Politiques et institutions

Aspects les plus pertinents de la situation actuelle

Les nouveaux États membres ont réorienté leurs priorités dans le domaine de l'emploi conformément aux lignes directrices définies dans la Stratégie européenne pour l'emploi et aux documents d'évaluation conjointe sur les priorités en matière d'emploi (JAP). Ils ont commencé à élaborer une approche volontariste et préventive en redirigeant leurs politiques vers des mesures actives du marché de l'emploi, souvent axées sur les catégories tenues le plus à l'écart du marché du travail, telles que les femmes, les jeunes au chômage, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, etc. En dépit des ressources financières limitées disponibles pour ces mesures actives, la plupart des nouveaux États membres ont redoublé d'efforts pour leur affecter des crédits. Néanmoins, ils partent d'un niveau très bas. En 2002, la République tchèque a consacré entre 60 et 70% de son budget "emploi" aux mesures passives. En 2003, la Pologne prévoit d'allouer 12% des dépenses totales du Fonds pour l'emploi aux mesures actives, tandis qu'en Slovénie, 40% des crédits devraient être affectés cette même année aux politiques actives du marché de l'emploi.

12 Ces chiffres proviennent de diverses sources : le premier résulte du recensement de 2001 de la population rom âgée de 15 ans et plus, le second de l'ECRI, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe.

En règle générale, les nouveaux États membres incluent dans les mesures actives en faveur de l'emploi le lancement de travaux publics entrepris soit par l'État soit avec l'appui des autorités locales, les mesures visant à améliorer le niveau d'instruction, de formation/reconversion, de formation professionnelle, d'apprentissage tout au long de la vie, etc. Cependant, ils soulignent souvent le manque d'adéquation entre les niveaux actuels d'instruction et de formation, professionnelle ou autre, et les types de compétences et qualifications requises sur le marché du travail. L'introduction, en tant qu'élément moteur, du concept d'éducation et de formation tout au long de la vie n'en est qu'à ses premiers balbutiements dans la plupart des nouveaux États membres et l'enseignement informel ou à distance est généralement sous-développé.

Sur le marché du travail, le manque de flexibilité, autrement dit d'emplois à temps partiel ou temporaires, a également été identifié comme l'une des principales raisons limitant l'accès à l'emploi des catégories les plus vulnérables, soit les personnes âgées et les femmes ayant des membres de leur famille à charge. Cependant, au vu des faibles niveaux de rémunération, il est possible qu'un emploi à temps partiel ne permette pas à une personne de s'échapper de la pauvreté, surtout si aucun autre membre de son ménage ne dispose d'un travail à temps plein. Pour renforcer l'attrait des emplois à temps partiels et des formes flexibles de travail, aussi bien auprès des employeurs que des salariés, il convient d'introduire des incitations, financières et autres, telles qu'une réglementation favorable de la sécurité sociale, des structures de garde d'enfants abordables, mais de qualité, etc.

Enfin, le concept d'économie sociale n'est pas développé avec la même ardeur dans tous les pays. Alors que la Lituanie prépare le cadre conceptuel d'une loi sur l'emploi social, certains pays, conscients de leur utilité, ont créé des entreprises protégées, parfois en liaison avec les partenaires sociaux et des ONG; ces entreprises sont régies par des règles différentes de celles de l'économie de marché (Hongrie et Slovaquie) ou se réfèrent à une "quasi-économie de marché" (Pologne).

Principales politiques et institutions

Parmi les outils relevant des politiques actives du marché de l'emploi, les nouveaux États membres ont lancé les mesures suivantes : (i) programmes publics pour l'emploi : création d'emplois dans le secteur public (Chypre), et soutien de l'État aux travaux publics, aux travaux municipaux et autres programmes pour l'emploi prévoyant une formation des chômeurs afin de maximiser l'offre locale d'emplois (Hongrie); (ii) exonérations fiscales pour les employeurs investissant dans la formation de leur personnel; (iii) programmes à l'intention des jeunes ayant terminé leurs études et futur programme en faveur des travailleurs âgés (Pologne); (iv) propositions d'allocations à l'intention des catégories défavorisées (anciens détenus, etc.) dans les régions pouvant bénéficier d'aides publiques (Slovaquie), action en faveur des travailleurs âgés et du vieillissement actif par le biais d'aides aux régions et, dans le domaine des pensions, nouvelle mesure pour prolonger la vie active une fois passé l'âge de départ à la retraite (Slovaquie); (v) réforme du système éducatif visant à réduire le taux de déscolarisation des jeunes et nouveaux programmes de formation consacrés à la création d'entreprise et au travail indépendant ; (vi) financement garanti, non plus sur les ressources de la sécurité sociale, mais sur le budget de l'État pour réduire le coïncidence fiscale et mieux financer les mesures d'activation, tout en veillant à ce que les réformes profitent essentiellement aux bas revenus (Slovaquie).

Dans leur action en faveur des personnes handicapées et des autres catégories restant le plus à l'écart du marché du travail, les nouveaux États membres ont introduit les mesures suivantes :

(i) incitations à l'intention des employeurs uniquement pour l'embauche de personnes handicapées (Chypre); (ii) aides aux entreprises employant des personnes handicapées (Malta), et autres avantages fiscaux, même si le nombre de nouveaux emplois ne cesse de reculer (République tchèque); (iii) emplois subventionnés pour les jeunes handicapés, création de réseaux de prestataires de services et d'allocations autour des services publics régionaux de l'emploi et introduction de programmes d'aménagement des lieux de travail (Estonie); (iv) subventions salariales pour les jeunes en formation et programmes PHARE pour les Roms, les femmes et/ou les travailleurs âgés (République tchèque, Hongrie et Slovaquie), subventions salariales, abattements des cotisations sociales et aides publiques aux employeurs organisant des formations (Pologne); (v) ateliers protégés (considérés comme la forme d'emploi la plus appropriée) pour les personnes handicapées, (Slovénie); (vi) systèmes de quotas pour les personnes handicapées dans la plupart des pays et exonération de plusieurs types de charges (sécurité sociale, « réadaptation », etc.) même si les entreprises, la plupart du temps, préféreraient verser ces cotisations, peu élevées (République tchèque, Hongrie, Lituanie).

La notion de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est solidement ancrée dans tous les nouveaux États membres. Néanmoins, malgré les systèmes bien développés de soutien aux familles, les structures de garde d'enfants et d'accueil des personnes âgées font encore largement défaut. En dehors des systèmes de prestations familiales, d'allocations de congé parental ou de maternité, etc., les mesures suivantes ont été introduites : (i) promotion et mise en place d'un vaste éventail de services aux familles par le secteur privé (Chypre); (ii) abattements fiscaux pour les parents des familles nombreuses ayant un emploi ou pour les parents isolés (Lettonie) (iii) programme d'octroi "d'allocations de services" aux ménages avec enfants et future application d'une "prime fiscale" pour lesdits ménages (Slovaquie); (iv) programmes préscolaires et programmes de prise en charge des personnes âgées (Slovénie); (v) système de prise en charge individualisée pour les personnes âgées (Hongrie).

Évaluation succincte des principales priorités d'un futur réexamen des politiques

Tant les mémorandums sur l'inclusion (JIM) que les documents d'évaluation conjointe (JAP) soulignent largement la nécessité d'intensifier les politiques actives du marché de l'emploi afin d'assurer la réinsertion professionnelle des catégories considérées comme les plus menacées par l'exclusion sociale. Par conséquent, il convient à l'avenir de garantir une complémentarité adéquate des plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale et l'emploi pour que soit pleinement reconnue l'importance des mesures actives pour l'emploi dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut pour cela mieux axer les politiques actives du marché de l'emploi sur les chômeurs (de longue durée), les Roms, les personnes handicapées, les femmes (notamment les jeunes mères après la naissance de leur enfant ainsi que les femmes âgées) et les travailleurs peu qualifiés. Les mesures devant être prises sont les suivantes: (i) prévoir des ressources financières et une action institutionnelle plus conséquentes; (ii) financer les politiques actives de l'emploi sur le budget de l'État et les mesures passives sur les ressources de la sécurité sociale (Lituanie); (iii) élargir les programmes de formation professionnelle afin d'accroître le nombre de participants; (iv) améliorer le système actuel de formation, qui ne s'adresse pas toujours aux personnes sans travail et les programmes actuels de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées (Chypre); (v) prévenir le chômage des jeunes grâce à des programmes garantissant l'adéquation entre les compétences acquises au terme de la scolarité et les besoins du marché du travail (Hongrie); (vi) parvenir à une meilleure coordination entre les services chargés de l'emploi, de l'aide sociale, etc., les agences pour l'emploi et les municipalités (Estonie); (vii) promouvoir l'éducation et la formation des Roms ainsi leur recrutement dans

les travaux publics et les emplois subventionnés à leur intention (Slovénie); (viii) introduire un système de certificats aidant les chômeurs dépourvus de qualifications de base (Slovénie).

La nécessité de sensibiliser la population à l'éducation et la formation tout au long de la vie, de développer et d'appliquer ce concept le plus largement possible est également reconnue. La plupart des nouveaux États membres s'efforcent de valoriser, via l'enseignement formel, certaines qualifications et compétences requises sur le marché du travail, et d'améliorer le système éducatif grâce à une utilisation plus intensive des TIC à tous les niveaux.

Plusieurs pays se sont attelés à la modernisation de leurs services publics pour l'emploi (SPE), en les réorientant vers des mesures actives, y compris le conseil et l'aide à la recherche d'emplois, tout en réduisant la charge administrative associée au versement des prestations de chômage (par exemple la Pologne¹³ et la Slovaquie).

Enfin, il est aussi largement admis que l'attrait financier du travail doit être renforcé dans toutes les politiques consacrées au marché du travail et à l'emploi ainsi que dans le cadre de la politique sociale, afin de contrer les pièges du chômage, de l'inactivité et de la pauvreté. Les nouveaux États membres devraient revoir leurs politiques actives de l'emploi et leur système de protection sociale afin de réduire le taux de dépendance des personnes vivant des prestations de longue durée, d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et d'accroître les taux d'activité, notamment des femmes et des travailleurs âgés. Un suivi adéquat des récentes réformes de la fiscalité doit être introduit afin d'éviter une hausse des prélèvements sur le travail, déjà relativement importants dans certains pays. Une pression fiscale équilibrée peut contribuer à résoudre le problème, d'une part, de la couverture juridique des travailleurs immigrés, qui doit être étendue, et, d'autre part, de la régularisation du travail clandestin. Pour ce qui est du travail non déclaré, parfois lié à l'économie illégale, un renforcement des sanctions juridiques pourrait être envisagé et des programmes individualisés pourraient être élaborés afin de rendre le travail financièrement plus attrayant.

4. OBJECTIF 1.2. – FACILITER LA JOUISSANCE DES DROITS ET L'ACCES AUX RESSOURCES, BIENS ET SERVICES POUR TOUS

4.1. Systèmes de protection sociale

Aspects les plus pertinents de la situation actuelle

Hormis la Slovénie¹⁴, tous les nouveaux États membres ont recours à des sources nationales de données pour établir leurs dépenses et recettes de protection sociale, ce qui empêche toute comparaison pertinente avec les niveaux actuels de l'UE 15.

Depuis le début des années 90, les nouveaux États membres ont, à des degrés divers, entrepris des réformes substantielles visant à adapter leur système de protection sociale au passage à

13 La Pologne entend décharger les agences pour l'emploi du paiement des prestations de préretraite, qui relèveront alors des organismes de sécurité sociale. Les agences pour l'emploi resteront responsables du versement des prestations de chômage.

14 La Slovénie a fourni des données sur la protection sociale en suivant la méthodologie SESPROS pour la période 1996-2000 ; la part du PIB que représentaient les dépenses de protection sociale en l'an 2000 (26,6%) est extrêmement proche de la moyenne de l'UE cette année-là (27,3%).

une économie moderne de marché. Au début des années 90, la République tchèque a introduit en matière de sécurité sociale des réformes majeures qui n'ont pas eu de retombées négatives sur l'intégration sociale. En 1997, l'Estonie a promulgué une réforme de la sécurité sociale, puis ce fut le tour de la Hongrie (1998) et de la Lettonie, qui ont lancé de vastes réformes de leur régime de pension et introduit des mesures incitant à prolonger la vie active. La réforme des pensions réalisée en 1999 en Pologne s'articulait autour de deux grands principes : premièrement, le passage d'un régime de prestations définies à un régime à cotisations définies et, deuxièmement, l'introduction d'un système combinant répartition et capitalisation. Le premier est le plus important du point de vue de la stabilité à long terme du régime des retraites et des mesures incitant à prolonger la vie active; la composante « répartition », quant à elle, domine par rapport au financement par capitalisation puisque les taux de cotisation pour les pensions de retraite sont respectivement de 12,22% et 7,3%. En 1999, la Slovénie s'est dotée d'une loi réformant ses régimes de retraite et d'invalidité afin de juguler l'utilisation excessive des préretraites, qui abaissait l'âge réel de départ à la retraite. Depuis 2002, la Slovaquie réforme son système de protection sociale afin de supprimer les obstacles à l'emploi et promouvoir des politiques plus actives. Dans l'ensemble, les nouveaux États membres ont cherché à garantir la viabilité financière de leur protection sociale sans porter atteinte à ses principes fondateurs de solidarité. Cependant, dans certains d'entre eux, les ressources allouées à la protection sociale sont encore insuffisantes et, par conséquent, ne garantissent pas une aide au revenu pleinement adéquate à de vastes pans de la population, notamment en cas de chômage ou d'invalidité. Dans d'autres, des services sanitaires et sociaux accessibles et de qualité ne sont pas disponibles sur la totalité du territoire.

Dans certains pays aux systèmes de protection sociale moins développés et aux niveaux de chômage de longue durée importants (Estonie, Lettonie, Lituanie), les transferts sociaux, en dehors des pensions, ne contribuent que de façon limitée à réduire la pauvreté. Leurs réformes ont donc avant tout visé à élargir, voire à approfondir, leurs dispositifs de protection sociale, à la fois en instaurant de nouveaux régimes garantissant un revenu minimum adéquat (salaire minimum, revenu minimum garanti, etc.) et en améliorant la protection des chômeurs et, de façon générale, des catégories à bas revenus. En outre, puisque la fiscalité sur le travail est dans certains cas relativement élevée, des réformes de l'imposition sur le revenu des personnes et une réduction des cotisations sociales ont été introduites afin d'alléger la pression fiscale sur la main-d'œuvre, notamment en bas de l'échelle des salaires (travailleurs peu qualifiés). Enfin, la question de l'économie souterraine et du manque d'efficacité observé dans l'administration et la collecte des impôts pose le problème de la régularisation du travail non déclaré (immigration illégale) et sape la viabilité financière à long terme des systèmes de protection sociale.

Certains pays disposant d'une protection sociale relativement plus étoffée doivent faire face au double défi que représentent de faibles taux d'activité conjugués à un niveau élevé de dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. De larges pans de la population en âge de travailler sont inactifs du fait d'un recours massif aux préretraites et d'une mauvaise utilisation des pensions d'invalidité lors des restructurations de l'économie entreprises dans les années 90 (Hongrie, Pologne). Les structures sociales traditionnelles qui avaient été plus que compensées autrefois par le travail obligatoire, ont commencé à pénaliser le taux d'activité des femmes, de plus en plus inférieur à celui des hommes. En outre, dans plusieurs pays (Chypre, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie), des conditions d'octroi peu strictes peuvent favoriser l'acceptation par la société d'une longue dépendance vis-à-vis des prestations sociales, au lieu d'encourager la recherche d'un emploi. Par conséquent, afin de

réduire cette dépendance, les réformes menées par ces pays se sont attachées, à des degrés divers, à rendre le travail plus attrayant du point de vue financier.

Évaluation succincte des principales priorités d'un futur réexamen des politiques

Les nouveaux États membres devraient poursuivre leurs efforts pour moderniser leurs systèmes respectifs de protection sociale et renforcer leurs politiques actives du marché du travail, l'objectif étant de réduire le taux de dépendance vis-à-vis des prestations de longue durée, d'améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et d'accroître les taux d'activité, notamment des femmes et des personnes âgées. Cependant, ces réformes doivent veiller à préserver le rôle fondamental de la protection sociale, qui consiste à garantir un revenu adéquat aux personnes exclues du marché de l'emploi. En outre, il est important que les populations ne soient pas contraintes, sous l'effet de réformes mal conçues, d'accepter des emplois peu rémunérés et précaires (y compris dans le cadre de l'économie souterraine), qui les maintiendraient dans la pauvreté. Les réformes devront faire l'objet d'un suivi attentif pour éviter une aggravation de la situation des catégories particulièrement vulnérables, telles que les Roms ou les personnes handicapées. Dans certains cas, la modernisation de la protection sociale passera par une extension et un approfondissement (renforcement) des dispositifs de protection actuellement en place; dans d'autres, l'accent devra davantage être mis sur une mise à profit efficace des systèmes de protection sociale et sur l'attrait financier du travail, en encourageant les bénéficiaires de l'aide sociale à chercher activement un travail et en instaurant davantage d'incitations à l'emploi.

De nombreux régimes nécessitent d'être réorganisés et mieux conçus. À titre d'exemple, à Chypre et en Pologne, certaines prestations familiales devront être simplifiées et plus ciblées afin d'aider les ménages avec enfants (notamment d'âge scolaire). En République tchèque, les prestations sociales pour les personnes handicapées doivent faire l'objet d'une réforme et apporter une solution plus différenciée aux besoins de cette catégorie. En Lituanie, il n'existe pas de pensions pour les personnes handicapées ou âgées, tandis qu'en Pologne, elles ont officiellement remplacé les prestations de chômage (taux de couverture: 17%) et l'aide sociale. Cette démarche reflète peut-être l'absence de toute autre forme appropriée de protection sociale pour les chômeurs âgés, qui ne peuvent compter que sur le « programme 50+ » visant leur réinsertion dans la vie active. Enfin, Malte étudie quant à elle des projets de réforme pour ses systèmes d'aide sociale et de retraite.

Le deuxième élément à prendre en considération réside dans le vieillissement de la population et les problèmes qui en découlent pour la viabilité financière à long terme des systèmes de sécurité sociale et de soins. Dans de nombreux pays, le vieillissement de la population, combiné à une exploitation massive des retraites ces dernières années - pour faire face aux conséquences sociales de la restructuration de l'économie - menace la survie financière du régime des pensions de base. Par conséquent, ces pays devront suivre de près les réformes de leur système de pension ou réexaminer les conditions de son fonctionnement afin de garantir aussi bien sa viabilité financière que sa pertinence sociale. Certains pays ont reconnu la nécessité d'assurer des droits à pension équivalents à certaines formes atypiques d'emploi et d'introduire des mesures incitant à reculer l'âge de départ en retraite (Hongrie, Pologne). Ils sont conscients que le défi de la viabilité des systèmes de retraite ne pourra être relevé sans une réduction drastique du vaste secteur que représente l'économie souterraine. La Pologne s'est dotée d'une législation pour mettre un terme aux avantages de la préretraite à compter de 2006. Actuellement, le gouvernement polonais étudie les modalités particulières de pensions « passerelles », qui seraient versées à certains salariés soumis à des conditions de travail spéciales et dont la santé pourrait pâtir d'une poursuite de l'activité jusqu'à l'âge légal de la

retraite. Néanmoins, le champ d'application de cette solution sera très réduit. En outre, l'élaboration de politiques visant à prolonger la vie active devrait tenir compte de la situation concrète prévalant dans ces sociétés, notamment la plus faible espérance de vie des hommes. Par ailleurs, la nécessité de relever les taux de remplacement des pensions de vieillesse et d'autres prestations sociales pour les personnes âgées disposant de bas revenus devra peut-être être envisagée dans certains pays (comme l'Estonie). La Slovénie a récemment introduit une pension de l'État dans le but de contribuer à réduire la pauvreté des personnes âgées.

Les nouveaux États membres devront se concentrer sur leur politique de soins de santé, car il s'agit d'un outil fondamental pour la promotion de l'intégration sociale. À Chypre, la mise en place d'ici 2008 d'un régime national de santé devrait aller dans ce sens. La Slovénie prépare quant à elle une vaste réforme du financement de l'assurance maladie pour que la majorité des services vitaux et utiles en matière de santé et traitements soient entièrement accessibles dans le cadre du régime obligatoire d'assurance.

Il convient de garantir l'égalité d'accès aux services sociaux et d'améliorer la qualité et les performances de services qui sont parfois médiocres et ne répondent pas aux besoins. À titre d'exemple, en Slovaquie, les services doivent être améliorés tant en termes quantitatifs que qualitatifs. En République tchèque, la couverture des services sociaux doit être étendue à un plus grand nombre de catégories de la population et le cadre législatif en vigueur renforcé. Enfin, il est indispensable de consolider le rôle des institutions de l'aide sociale, notamment d'accroître le nombre de travailleurs sociaux et de recentrer leur action sur le travail social et d'autres formes actives de soutien. En Hongrie, les services locaux à l'intention des personnes handicapées, des malades psychiatriques, des toxicomanes et des sans-abri nécessitent d'être étoffés. Les autorités locales et le troisième secteur – notamment les ONG – devraient étendre leurs activités et s'impliquer davantage dans la lutte contre l'exclusion sociale.

4.2. Logement et services élémentaires

Aspects les plus pertinents de la situation actuelle

La privatisation du marché immobilier pendant la période de transition ainsi que la libéralisation partielle du marché dans certains pays ont bouleversé la structure de la propriété. En conséquence, une partie importante de la population est propriétaire dans des pays comme Chypre (68%), l'Estonie (90%), la Hongrie (92%), la Lettonie (79%), la Lituanie (80%), Malte (68%) et la Slovénie (88%). Néanmoins, dans certains cas, une frange de cette population est incapable de payer ses factures d'eau, de gaz, d'électricité, etc., les intérêts de ses prêts bancaires – ce qui accroît son endettement – et les frais de rénovation d'immeubles, ce qui entraîne une détérioration et une dévalorisation de la propriété.

Dans tous les nouveaux États membres, le secteur immobilier est confronté à de graves problèmes, principalement le manque de logements, surtout sociaux, de qualité. Le mauvais état des appartements, le faible niveau d'équipement des habitations, le coût élevé des services collectifs et de l'entretien d'un appartement ainsi que les difficultés financières rencontrées par les locataires pour payer leur loyer, qui les contraignent souvent à un endettement important et les exposent à un risque supplémentaire de pauvreté, sont autant de facteurs préoccupants. À cela s'ajoute l'existence de logements surpeuplés et non équipés, caractéristiques de ce que l'on pourrait appeler une « pauvreté de logement ». Les conditions de logement et les infrastructures disponibles laissent encore plus à désirer dans le cas de la minorité rom, mais aussi pour d'autres catégories vulnérables comme les sans-abri, les

habitants des zones défavorisées, les réfugiés, certaines catégories d'immigrants, les anciens détenus, etc.

Tous les nouveaux États membres ont souligné que la mise à disposition de logements décents était un défi majeur à relever. Les terrains publics à bâtir sont insuffisants, de même que l'offre de l'État en matière de logements sociaux (maisons et appartements), d'habitations, de foyers. Des pays tels que l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovénie ont souligné que le parc locatif de logements sociaux de l'État, c'est-à-dire des municipalités, était très réduit. En outre, les ressources financières des instances publiques – autrement dit des municipalités – sont extrêmement limitées par rapport à l'ampleur du problème. Le marché immobilier a été privatisé en Estonie ; en Pologne, il est de plus en plus régi par les règles de l'économie de marché. Dans ce dernier pays, comme à Malte (avant la réforme de la libéralisation en 1995), la protection relativement importante dont jouissent les locataires (gel des loyers) n'incite pas à l'acquisition ou la location de logements selon des critères rationnels. La Pologne, afin de développer son marché locatif et de rendre la location sous contrat plus populaire, travaille actuellement à un amendement de la loi sur la protection des droits des locataires. Il sera important d'en suivre les répercussions afin d'éviter que la nouvelle situation n'entraîne un risque accru pour les locataires disposant de faibles revenus.

Principales politiques et institutions

Les nouveaux États membres ont dirigé leur politique du logement ainsi que les institutions et stratégies définies à cet effet de diverses manières. Certains ont adopté une démarche globale et lancé de véritables programmes de logement sur tout leur territoire, incluant des fonds pour le logement à l'échelon national (par exemple la Pologne et la Slovaquie). D'autres ont axé leurs programmes sur certains problèmes spécifiques de leur marché immobilier ou sur certaines catégories de personnes, en fonction des populations les plus vulnérables dans leur pays. D'autres encore ont accordé une attention spéciale aux besoins particuliers des personnes handicapées ou atteintes de troubles mentaux en matière d'habitat (Malte, Slovénie).

La dimension géographique a également été prise en considération, par exemple pour les régions rurales de la Pologne, des zones plus particulièrement déshéritées telles Cottonera à Malte ou pour l'amélioration des services collectifs des zones d'habitation roms en Hongrie et en Slovaquie. Les nouveaux États membres décrivent tout un éventail de mesures destinées à élargir l'accès des ménages à bas revenus à un logement décent répondant à leurs besoins. Ces mesures incluent :

1. Différents types de subventions : proposées par les municipalités (Slovénie) ou l'État (Estonie) pour la rénovation d'immeubles d'habitation et du parc locatif municipal ; pour la construction d'appartements à louer à certaines catégories de ménages et la construction de logements subventionnés pour ceux dont les revenus, mais aussi la santé, l'âge ou une situation personnelle défavorable entravent l'accès au logement (République tchèque). Subventions allant jusqu'à 50% pour l'offre d'appartements à louer et la construction d'appartements, etc., jusqu'à 80% lorsque les projets s'adressent à la population rom, et pour les réseaux collectifs et les infrastructures (République slovaque). Enfin, aides couvrant une partie des crédits immobiliers (Lituanie) et loyers subventionnés pour les personnes à bas revenus (Malte et Slovénie).

2. Primes et prêts préférentiels (réduction des taux d'intérêt et allongement de la période de prêt) pour les entreprises de construction de logements sociaux et les coopératives d'immobilier résidentiel ainsi que pour l'acquisition d'un logement (Pologne) ; pour les ménages ou les familles à bas revenus s'installant dans des communautés ou villages spécifiques (Chypre) ; prêts garantis pour les jeunes familles, les jeunes très qualifiés, les associations de propriétaires, etc. (Estonie).
3. Soutien financier de l'État pour la reconstruction et la réhabilitation de bâtiments traditionnels ou la construction de maisons neuves sur des terrains à bâtir (Chypre) ; pour la rénovation et l'entretien des logements (Malte) ; aides de l'État non remboursables pour la construction de bâtiments publics, financement des pouvoirs publics locaux pour la reconstruction et la modernisation des maisons préfabriquées ou utilisant d'autres techniques industrielles de construction, ainsi que pour la réhabilitation des cités d'habitation (République tchèque, Hongrie).

Certains pays ont également introduit des mesures évitant les abus et spoliations sur le marché immobilier et prévenant l'expulsion des locataires ou propriétaires rencontrant des difficultés d'ordre social ou financier. La Lettonie et la Pologne, par exemple, ont interdit l'expulsion des familles avec enfants en cas de loyer impayé tant qu'un logement social de remplacement n'a pas été trouvé ; en Lituanie, c'est l'État qui verse les primes d'assurance pour le prêt immobilier.

Dans tous les nouveaux États membres, les municipalités apportent sous diverses formes une aide majeure aux personnes qui sont le plus dans le besoin, tout en contribuant à prévenir la détérioration des quartiers socialement marginalisés. Dans certains pays, ce sont les communes qui s'occupent avant tout d'héberger les sans-abri dans des foyers, logements temporaires et institutions d'accueil, et de loger les individus ou familles ne disposant pas de moyens suffisants ; si nécessaire, elles fournissent aussi aux sans domicile fixe des logements sociaux, des structures d'accueil de nuit et des services sociaux. En Lettonie et à Malte, leur action est complétée par celle des ONG. En Pologne, le troisième secteur joue un rôle important en accueillant les sans-abri et d'autres catégories défavorisées, comme les femmes victimes de violence, dans des structures d'hébergement de nuit, des établissements d'accueil et en mettant à leur disposition d'autres formes de soutien en matière de logement.

Évaluation succincte des principales priorités d'un futur réexamen des politiques

Dans nombre de nouveaux États membres, il manque une politique nationale clairement définie du logement – autrement dit, du logement social – comprenant la création d'institutions de financement. L'approche suivie est parcellaire, les programmes de logement parfois multiples, fragmentés et peu coordonnés. Cet état de fait est reconnu par la République tchèque, qui souligne que la prolifération des instruments du secteur public nuit à l'établissement d'un marché performant de l'immobilier résidentiel. Par ailleurs, il est clairement indispensable d'élargir l'offre de logements, notamment au sein du parc locatif public, mais aussi d'accroître les structures d'accueil pour les sans-abri, de reconstruire les immeubles (Hongrie), etc. À court terme, le secteur public n'a guère les moyens d'intervenir sur le marché immobilier pour supprimer les obstacles à son bon fonctionnement et améliorer le logement social. Cette situation est parfois la conséquence d'une tradition de protection des locataires, qui empêche le développement du marché locatif (Malte et Pologne).

À l'avenir, il sera important de réduire le coût des services collectifs et le prix de l'habitat, et d'introduire des programmes d'assistance pour les ménages dans l'incapacité de payer leur

loyer, etc. (Lettonie et Hongrie). Certains pays devront libéraliser davantage leur marché locatif (République tchèque, Malte, Pologne) et attirer les investisseurs privés afin de rendre le prix de la location abordable, éventuellement avec l'aide des pouvoirs publics (Hongrie). Il convient aussi d'éviter la ghettoïsation des quartiers et une ségrégation de l'habitat (Estonie), ainsi que de définir une stratégie de prévention du phénomène des sans-abri (République tchèque). Enfin, il est capital d'aider les municipalités à appliquer leur politique du logement et d'étoffer le rôle des entreprises privées et non gouvernementales dans l'offre et l'entretien des logements sociaux (République tchèque, Malte).

4.3. Accès aux soins de santé

Situation sanitaire

La situation sanitaire générale dans les nouveaux États membres est moins bonne que dans l'UE 15. L'espérance de vie à la naissance est nettement moindre. Pour les hommes, elle varie entre 65 et 72 ans (UE 15 : 73-78 ans) et pour les femmes, entre 76 et 80 ans (UE 15 : 79-83 ans). Certains pays enregistrent une augmentation de la tuberculose ; en outre, une tendance à la hausse de la consommation de stupéfiants est constatée de manière générale dans l'ensemble de la population. Les taux de mortalité dus à nombre de maladies non transmissibles restent largement supérieurs à ceux de l'Europe de l'ouest et reflètent apparemment un niveau de tabagisme traditionnellement élevé ainsi qu'un mauvais régime alimentaire¹⁵. On observe une proportion accrue de malades chroniques, qui s'explique par le vieillissement de la population et des modes de vie malsains, dont une mauvaise alimentation, le tabagisme, l'alcoolisme, etc. Dans certains pays, la consommation et l'abus d'alcool sont considérés comme un véritable fléau (Pologne, Estonie, Lettonie). Ce profil sanitaire peu satisfaisant est aggravé par les conditions de travail, ce qui met en lumière l'importance de la législation sur la santé et la sécurité. Une récente étude révèle que 40% des habitants des nouveaux États membres, contre 27% dans l'UE 15, jugent que leur travail a des répercussions sur leur santé ou leur sécurité¹⁶. Par conséquent, il n'est pas étonnant que seulement 66% de la population des nouveaux États membres soient satisfaits de leur santé, contre 83% dans l'UE 15, et seulement 35% de leur système de santé, contre 54% dans l'UE 15¹⁷.

Tendances des politiques

Ces dernières années, les politiques sanitaires des nouveaux États membres ont été marquées par d'importants changements. Leurs systèmes centralisés et institutionnalisés ont évolué vers une assurance sociale maladie (si ce n'est en Lettonie) et des régimes de plus en plus décentralisés et axés sur des services de soins de santé primaire et locaux. L'offre privée complète de plus en plus les prestations publiques et l'on note également une participation accrue des ONG, par exemple en Pologne. Néanmoins, les services se sont développés à un rythme très variable et affichent des disparités marquées dans leur ampleur ainsi que leur qualité, tant au sein de chaque nouvel État membre qu'entre les uns et les autres, notamment pour les catégories de la population les plus vulnérables. Ces disparités s'expliquent également par la proportion très différente du PIB consacrée aux dépenses de santé, qui

15 DG Emploi et affaires sociales: La protection sociale des 13 pays candidats.

16 Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail: « Conditions de travail dans les pays adhérents et candidats », Dublin 2003.

17 Cf. J. Alber et T. Fahey, « Living Conditions and Quality of Life in the New Europe » (*Perceptions des conditions de vie dans une Europe élargie*), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2004.

s'échelonne de 4,4% en Lettonie à 7,7% en Slovénie. Le retard moyen accusé par les dépenses de santé par rapport à celles de l'UE 15 est frappant, tandis que de nombreux indicateurs de santé sont en comparaison extrêmement mauvais.

De manière générale, les nouveaux États membres se sont engagés en faveur d'un accès universel aux soins de santé afin de garantir à tous un minimum adéquat de soins, tout en reconnaissant que certaines catégories de la population rencontrent des problèmes particuliers et nécessitent une attention plus ciblée. Cependant, l'insuffisance des prestations a parfois conduit les classes les plus aisées, notamment en Pologne, à se tourner vers un système parallèle de soins élémentaires et spécialisés payants. Du point de vue de l'intégration sociale, plusieurs tendances politiques majeures sont particulièrement évidentes.

Amélioration de la couverture: Des efforts considérables sont déployés pour remédier à l'insuffisance ou au déséquilibre des prestations ainsi que pour réduire les listes d'attente. Par conséquent, certains pays comme la Slovénie et la Slovaquie axent leur action sur la réduction des disparités régionales, cette dernière jugeant aussi nécessaire d'améliorer les soins préventifs et curatifs de santé primaire à l'intention des Roms vivant dans des régions reculées. La Lettonie, la Lituanie et la Pologne mettent l'accent sur l'extension des réseaux de médecins généralistes, notamment dans les zones rurales, tandis que Chypre a créé un réseau de centres médicaux en milieu rural. La Hongrie a relevé de 50% en moyenne les salaires dans les services de santé afin de retenir le personnel dans ce secteur.

La suppression des obstacles à l'accès aux soins, notamment pour les catégories défavorisées, constitue une préoccupation commune. À titre d'exemple, la Hongrie a élaboré un intéressant train de mesures visant à améliorer l'état de santé des populations défavorisées, telles que les Roms, les personnes handicapées, les sans-abri, les toxicomanes et les pupilles de l'État. La Slovénie a instauré des services ambulatoires comprenant des prestations de conseil pour les personnes sans assurance maladie. La République tchèque entend avant tout associer services de santé et services sociaux, principalement au travers d'une politique intégrée de soins au niveau local, et espère que les catégories défavorisées en bénéficieront tout particulièrement. De nombreux pays ont lancé des programmes de réduction du coût des médicaments et des appareillages pour les plus défavorisés.

L'action est de plus en plus orientée sur la prévention. Chypre met par exemple l'accent sur la pédiatrie et les services de maternité, tandis que la Slovaquie élabore des plans d'action axés sur la santé des femmes et des enfants dans les communautés les plus démunies. De nombreux pays (Estonie, Hongrie et Lettonie) estiment important d'améliorer l'information sur les services de santé et de définir des programmes d'éducation à la santé. Certains ont jugé nécessaire de lutter de façon ciblée contre des maladies précises ; la Slovaquie entend notamment améliorer la détection précoce des maladies cardiovasculaires et des affections cancéreuses, la Lituanie s'est attelée à la prévention de la tuberculose et l'Estonie met en avant son programme national de prévention de l'infection au VIH et du sida.

Dans un avenir plus lointain, tous les pays devront ajuster leurs politiques à l'évolution de la démographie et prévoir en conséquence des services gériatriques plus nombreux ainsi que des structures de soins de longue durée. Néanmoins, l'accent doit avant tout être mis sur l'amélioration de l'accès aux soins et sur la prévention au sein des catégories défavorisées de la population. Citons à cet égard la contribution positive de l'initiative hongroise visant à lancer une enquête sur les facteurs empêchant l'accès aux services de santé primaire des catégories exclues, dans le cadre du programme sur l'égalité des chances dans le domaine de la santé. De même, la République tchèque renforce son action déjà bien marquée sur l'égalité

en matière de santé en préparant des normes intégrant des soins de qualité pour les catégories socialement défavorisées, vulnérables et démunies. Il s'agit là d'un modèle intéressant pour garantir un niveau minimum de soins du point de vue tant qualitatif que quantitatif.

4.4. Accès à l'éducation

Niveau d'instruction

De manière générale, on note une amélioration récente du niveau global d'instruction, par rapport aussi bien au niveau de formation atteint qu'aux taux de sorties précoces du système scolaire et/ou d'abandons de la scolarité. Pour ce qui est de la fréquentation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les nouveaux États membres surpassent la plupart des États de l'UE 15. Ce niveau élevé général d'instruction constituera un atout précieux pour relever les multiples défis à venir. Dans les nouveaux États membres, quelque 81% des 25-64 ans ont terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre seulement 65% dans l'UE 15¹⁸. Cependant, les niveaux réels d'aptitude sont préoccupants dans la plupart des nouveaux États membres, car, selon les résultats de l'étude PISA, ils se situent dans la moitié inférieure du classement des performances pour la mesure des connaissances mathématiques et scientifiques chez les jeunes âgés de 15 ans. En 2002, par exemple, le taux de sorties précoces du système scolaire dans la tranche d'âge des 18-24 ans (9%) faisait plutôt bonne figure par rapport à celui de l'UE 15 (18,9%). Pour l'enseignement supérieur, les résultats dans les nouveaux États membres sont en moyenne inférieurs à ceux observés dans l'UE 15 et ils n'ont guère progressé au cours des dernières décennies¹⁹. En l'an 2000, la proportion de diplômés en mathématiques, en sciences et en technologie était inférieure à la moyenne de l'UE 15 (26,1%) dans tous les nouveaux États membres. La proportion la plus importante était enregistrée en Lituanie (26%), les plus faibles étant observées en Pologne (14,7%), en Hongrie (12%), à Chypre (11,9%) et à Malte (10,3%)²⁰. Malte, notamment, affiche un taux élevé illettrisme et reconnaît la nécessité de remédier à cette situation et d'améliorer la formation professionnelle.

Approches stratégiques

Bien que les normes d'enseignement soient généralement assez élevées dans les nouveaux États membres, il est admis par tous que la qualité de l'enseignement doit être améliorée et que les TIC doivent davantage être utilisées à des fins adéquates au sein du système scolaire, en tant que parties intégrantes d'une politique de l'éducation au service de l'intégration sociale. À cet égard, les nouveaux États membres reconnaissent de plus en plus combien il est important de comprendre l'éducation comme un processus allant de l'enseignement primaire à la formation professionnelle des adultes, et incluant enseignements informel et non formel. Néanmoins, traduire cette ambition dans la réalité, en particulier, pour les personnes les plus menacées par la pauvreté et l'exclusion, pose des problèmes stratégiques majeurs ; or, dans

18 Il convient, en examinant ces chiffres, de ne pas oublier que plusieurs pays définissent différemment les établissements du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. À titre d'exemple, 80,8% des Polonais âgés entre 25 et 64 ans ont achevé ce deuxième cycle, mais ce pourcentage inclut un enseignement secondaire qui ne donne pas accès à l'enseignement supérieur.

19 Dans les nouveaux États membres qui sont membres de l'OCDE, les niveaux atteints dans l'enseignement supérieur par les 25-34 ans ne se sont pas améliorés par rapport à la tranche d'âge des 45-54 ans, si ce n'est en Pologne.

20 Le nombre de diplômés en mathématiques, en sciences et en technologie pour 1000 habitants âgés de 20 à 29 ans était en l'an 2000 inférieur à la moyenne de l'UE 15 (9,3%) dans tous les nouveaux États membres hormis la Lituanie (12,1%).

plusieurs pays, seule l'amorce d'une solution est pour l'instant visible. Les nouveaux États membres ont également plus tendance à axer leur politique de l'éducation sur l'amélioration de l'accès au marché du travail, sans accorder toute l'attention suffisante au développement des compétences de base nécessaires pour participer à la vie de la société.

Quatre grandes approches sont visibles dans la lutte contre les inégalités scolaires et la prévention de la déscolarisation. *Premièrement*, une intervention précoce favorisant l'enseignement préscolaire dans les écoles maternelles et les classes préparatoires dans les écoles primaires pour les élèves venant de milieux défavorisés, y compris pour les Roms (République tchèque et Hongrie).

Deuxièmement, l'accent mis sur l'intégration, par exemple en transférant les enfants roms d'établissements spécialisés vers des écoles ordinaires (République tchèque, Hongrie, Lettonie, Pologne, Slovaquie, Slovénie) ou en assimilant davantage les enfants aux besoins spéciaux au sein des établissements de l'enseignement élémentaire ou secondaire (Chypre, République tchèque, Estonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie) et en leur assurant un soutien spécial et des aides pédagogiques (Hongrie).

Troisièmement, diverses initiatives de lutte contre les inégalités scolaires et la déscolarisation: proposer un enseignement pluriculturel et, le cas échéant, un apprentissage linguistique pour intégrer les groupes d'élèves de culture différente (Chypre); étendre les services de psychologie éducative et d'orientation scolaire et professionnelle (Chypre et Slovénie); renforcer la formation, dont la formation continue, des enseignants, y compris pour les préparer à travailler avec des élèves venant de milieux défavorisés ou des enfants handicapés (République tchèque et Slovénie); élaborer des programmes d'alphabétisation dans les établissements de l'enseignement secondaire (Chypre et Malte), y compris des formations et cours organisés à l'échelon local ou familial; promouvoir des initiatives spéciales de prévention des abandons de la scolarité introduisant une plus grande variété dans les programmes, des parcours scolaires individualisés, des classes spéciales et un enseignement à domicile (Chypre et Estonie); proposer des cours aux personnes n'ayant pas terminé l'enseignement primaire (République tchèque), surtout à l'intention des Roms (Hongrie); identifier les établissements des zones d'éducation prioritaires et leur apporter un soutien spécifique et mettre en place des écoles où l'enseignement est dispensé toute la journée (Chypre).

Quatrièmement, des initiatives visant à surmonter certains obstacles spécifiques à l'accès à l'enseignement: placer gratuitement dans des internats les enfants de familles n'ayant pas les moyens de leur garantir des conditions adéquates de vie et d'études (Estonie), améliorer l'accès à l'enseignement dans les zones rurales (Pologne) ou prendre partiellement en charge les frais de fournitures scolaires des familles les plus pauvres (Pologne); assurer aux enfants venant de milieux démunis la gratuité, ou une réduction du coût, des repas scolaires (Lituanie, Pologne, Slovaquie); dégager des crédits pour soutenir la scolarité des enfants roms, y compris dans l'enseignement complémentaire et supérieur (Hongrie) ou recruter des Roms pour servir d'assistants aux enseignants ou d'intermédiaires entre l'école et la famille (Pologne).

Cependant, l'accent est également mis sur de nouvelles politiques destinées à mieux adapter l'enseignement à un marché du travail moderne (Chypre et Slovaquie). Les nouveaux États membres s'attachent aussi à développer l'éducation des adultes et l'enseignement professionnel, par exemple en réformant les programmes de formation professionnelle pour les aligner sur les exigences du marché de l'emploi (Estonie); en améliorant l'accès tant des

salariés que des chômeurs à la formation complémentaire, en s'attaquant aux problèmes que posent le coût élevé de celle-ci et le manque de motivation (Estonie) ; en mettant en place des cours d'alphabétisation pour les chômeurs et des formations de rattrapage (acquisition des qualifications de base) destinées notamment aux femmes (Malte), enfin en élargissant les offres de reconversion proposées aux chômeurs (Slovaquie).

Il reste encore énormément à faire dans nombre des domaines d'action identifiés, et plus particulièrement dans trois d'entre eux : premièrement, poursuivre l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants roms dans les établissements scolaires ordinaires ; deuxièmement, multiplier les réponses intégrées à la déscolarisation et renforcer la présence des jeunes ayant interrompu de façon précoce leur scolarité dans l'enseignement complémentaire; troisièmement, financer et mettre sur pied des systèmes globaux d'éducation et de formation tout au long de la vie auxquels les personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale ou vivant dans des zones éloignées/rurales accèderaient plus facilement.

4.5. Accès à d'autres services

Transport

Le développement des services de transport est perçu comme une composante importante d'une politique d'intégration dans nombre de pays, notamment afin de faciliter l'accès au marché du travail, de pallier l'isolement social et géographique, et d'aider les personnes handicapées. La République tchèque applique actuellement un programme national de mobilité pour tous, axé sur l'aide à certaines catégories de la population, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées ou dont la mobilité est temporairement réduite, les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes. Par ailleurs, quelques pays constatent que, dans certains secteurs et pour certaines catégories de la population, l'insuffisance des infrastructures de transports publics crée de véritables obstacles à l'intégration sociale (Pologne).

Justice

L'accès à la justice joue un rôle extrêmement crucial dans la garantie des droits élémentaires au sein des nouveaux États membres. La Hongrie a récemment adopté la loi LXXX de 2003 (6 novembre 2003) sur l'assistance juridique gratuite aux personnes démunies. Un réseau de services d'aide aux Roms en matière de lutte contre les discriminations est également en place. La Pologne souligne le coût élevé des services juridiques, qui peut entraver l'accès des personnes à bas revenus à la justice. Plusieurs initiatives sont mentionnées afin de remédier à cette situation, comme la création d'un système d'assistance juridique au citoyen incluant des centres de conseil et la prestation gratuite de certains services juridiques.

5. OBJECTIF 2 – PREVENIR LE RISQUE D'EXCLUSION SOCIALE

5.1. Intégration à la société de l'information (« E-Inclusion »)

Les nouveaux États membres sont parfaitement conscients de la croissance rapide des technologies de l'information et de la communication et des risques d'exclusion qui vont de pair, mais ils comprennent aussi les nouvelles possibilités d'intégration qu'elles offrent à certaines catégories de la population. Néanmoins, l'accès à la société de l'information est très variable et certains pays (comme la Lituanie, la Slovaquie et la Slovénie) ont pris un net retard dans la définition de leurs politiques d'accès aux nouvelles technologies. De nombreuses stratégies nationales s'efforcent donc d'améliorer l'intégration à la société de l'information. Les principales initiatives portent sur :

- l'élaboration d'un réseau de centres Internet et de points publics d'accès (République tchèque, Estonie, Malte, Slovénie), surtout dans les communautés rurales, isolées et défavorisées, et au sein de la population Rom (Hongrie) dans le but d'introduire de nouveaux services de soutien;
- l'élargissement de l'offre de formations aux TIC pour les catégories les plus menacées (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Slovaquie et Slovénie);
- le développement d'applications conviviales et l'adaptation de l'information et de l'environnement d'apprentissage aux besoins des personnes handicapées (Estonie, Malte, Lituanie, Pologne et Slovénie)

- l'intégration des TIC à l'école (Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Malte, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie).

Ces initiatives montrent combien il est important de mener des travaux de recherche et d'évaluation sur les bonnes pratiques vis-à-vis des personnes défavorisées dans le domaine de l'éducation, la formation et l'organisation sociale. Elles révèlent également la nécessité de former les travailleurs sociaux à l'utilisation des TIC en vue d'améliorer l'intégration sociale et le recours à ces technologies dans le domaine de la formation (apprentissage en ligne).

5.2. Endettement

Quelques pays (Hongrie et Lituanie) mettent en lumière le problème de l'endettement, dû notamment aux coûts des services collectifs, qui peut aboutir à l'expulsion de certaines familles démunies ou les obliger à vendre leur logement. Les approches adoptées consistent à fournir une assistance financière pour réduire l'endettement et faciliter le paiement des dépenses de chauffage et d'eau, à introduire des procédures et mécanismes de protection des propriétaires et à développer des services de conseil financier et d'aide à la gestion d'un budget.

5.3. Solidarité familiale

Le soutien aux familles représente un objectif politique majeur de plusieurs pays, étant donné notamment l'évolution des structures familiales et le risque élevé de pauvreté qu'encourent les parents isolés et les familles nombreuses (République tchèque, Malte, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie). Ce soutien est fourni par le biais d'une action dans divers domaines : emploi, protection sociale, services sociaux, logement, santé, justice et fiscalité. Néanmoins, certains pays comme la Pologne ou la République tchèque soulignent encore la nécessité de définir un cadre général ou cohérent à la politique familiale. La coordination de toutes les instances fournissant des services aux familles, notamment les plus menacées, est extrêmement importante. En dehors des politiques et programmes de nature générale, plusieurs mécanismes supplémentaires de soutien sont élaborés, en particulier pour aider les familles en période de crise. La Slovaquie dispose ainsi depuis longtemps d'un vaste réseau de centres de conseil et d'aide psychologique aux familles, qui opèrent gratuitement.

Dans la prévention de l'exclusion, les services de soutien aux familles - structures préscolaires de garde d'enfants peu coûteuses et de qualité, services sociaux d'accueil pour les proches âgés ou handicapés - ainsi que les programmes d'aide à l'éducation des enfants peuvent jouer un rôle très important. Dans des situations de crise, en cas de violence domestique par exemple, une législation stricte garantissant les droits et la protection des victimes est essentielle, de même que la constitution d'équipes interdisciplinaires et une action de sensibilisation (République tchèque et Malte). Le rôle des centres de crise fournissant aux femmes un abri, un soutien psychologique et une assistance juridique, etc. peut être capital (Lituanie). La mise en place de services sociaux d'aide aux familles les plus menacées est considérée comme une question majeure (Lituanie). Chypre et Malte jugent essentiel d'établir des partenariats entre l'État, les ONG et les organisations de développement local pour instaurer des services et mécanismes de soutien accessibles, aptes à répondre en temps opportun aux besoins des familles²¹.

21 Voir aussi le point 6.3 Enfants en danger.

6. OBJECTIF 3 – AIDER LES PLUS VULNERABLES

Assurer la transposition et la mise en œuvre efficace de la législation communautaire en matière de discrimination, en particulier les directives cadres sur l'égalité raciale²² et sur l'emploi²³, fondées sur l'article 13, est un élément important des stratégies visant à promouvoir l'intégration des groupes vulnérables qui sont souvent victimes de discrimination.

6.1. Minorités ethniques – Les Roms

La nécessité d'accorder une grande priorité à l'élaboration de politiques et de programmes visant à s'attaquer aux niveaux très larges et très élevés de pauvreté et d'exclusion sociale des Roms en Slovaquie, en Hongrie et en République tchèque, est fortement reconnue. Si le nombre de personnes concernées est beaucoup plus faible, le problème est également bien connu dans plusieurs autres pays (Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie). Toutefois, faire appliquer la législation et veiller à la mise en œuvre efficace et au financement durable des politiques et des programmes sur le terrain constitue toujours un défi majeur. De même, dans les pays qui engagent de vastes réformes de leurs systèmes de protection sociale, il sera très important de veiller à ce que ces réformes n'aient pas d'impact négatif sur les Roms et n'aggravent pas en réalité leur pauvreté et leur exclusion.

Certains des aspects les plus positifs des politiques actuelles visent à :

- renforcer les droits, assurer une protection identique en vertu de la loi, lutter ainsi contre la discrimination et promouvoir l'égalité des chances, telle est la mission du commissaire parlementaire aux droits nationaux et des minorités ethniques dans le suivi de l'application des droits en Hongrie;
- élaborer des réponses plus globales et plus intégrées, comme la formule retenue par la République tchèque en vue de l'intégration des Roms, le train de mesures à moyen terme adoptées par la Hongrie pour promouvoir l'égalité des chances pour les Roms, le programme gouvernemental de la Pologne en faveur de la communauté rom, le programme global de développement des implantations de Roms en Slovaquie et le programme de mesures d'assistance pour les Roms en Slovaquie;
- abandonner les mesures distinctes/spéciales au profit de l'intégration: c'est notamment le cas en matière d'éducation (République tchèque, Hongrie, Lettonie, Pologne, Slovaquie et Slovaquie);
- adopter une démarche globale pour s'attaquer aux problèmes multiples existant dans de nombreuses implantations (Hongrie, Slovaquie et Slovaquie); et
- garantir la représentation des Roms dans le processus politique, comme le fait le système de gouvernement autonome de la minorité en Hongrie.

Or, si l'on veut que ces indications positives suffisent à traiter un problème d'une telle ampleur, il faut surmonter un certain nombre d'obstacles clés. Premièrement, les préjugés et

22 Directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

23 Directive 2000/76/CE du Conseil portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

les discriminations dans la société au sens large, mais aussi chez les responsables de la mise en œuvre des politiques, au niveau local notamment, restent très répandus et empêchent manifestement de nombreux Roms d'accéder aux ressources et aux possibilités qui sont la norme pour les autres citoyens. Il faut à la fois une application plus stricte des directives communautaires contre la discrimination et d'importants efforts pour modifier les attitudes dans la société au sens large. Les organismes indépendants chargés de l'égalité qui doivent être mis en place en vertu de la directive sur l'égalité raciale pourraient jouer un rôle important en la matière en assurant le suivi de la mise en œuvre des règles anti-discrimination, en effectuant des recherches et en apportant une assistance aux victimes. Ensuite, il convient d'intensifier les efforts systématiques visant à faire en sorte que l'égalité des chances pour les Roms soit encouragée dans toute une série de domaines, notamment en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de santé et de services sociaux. Par exemple, des mesures beaucoup plus vastes et systématiques seront nécessaires pour assurer l'intégration des enfants roms dans le système éducatif, en Slovaquie notamment, ou pour intégrant des implantations appauvries dans des programmes traditionnels de logement, tout en leur garantissant une autonomie culturelle. Troisièmement, il sera important d'encourager les programmes de renforcement des capacités et de soutenir une coordination accrue entre les Roms afin d'accroître leur représentation efficace dans les processus d'élaboration des politiques. Enfin, il faudra reconnaître l'hétérogénéité des Roms et donc la diversité des situations, afin de mieux adapter les réponses politiques.

6.2. Personnes handicapées

De nombreux pays soulignent la nécessité de garantir les droits des personnes handicapées (Chypre, Estonie, Hongrie et Malte) et des progrès réguliers sont enregistrés concernant l'introduction de la législation destinée à renforcer les droits. La plupart des pays élaborent actuellement des politiques et des programmes de grande ampleur qui faciliteront l'intégration et la participation des personnes handicapées à la société, et beaucoup disposent maintenant de plans ou de programmes nationaux en matière de handicaps (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie). Toutefois, il reste beaucoup à faire en termes de mise en œuvre. Un grand nombre de pays partent d'un niveau très bas en ce qui concerne les services et les aides nécessaires pour permettre aux personnes d'accéder à leurs droits. Plusieurs approches politiques sont notamment observées à l'heure actuelle:

- faciliter l'accès à l'emploi par des moyens tels que des mesures d'incitation pour les employeurs (Chypre, Malte), assurer l'absence de discrimination de la part des employeurs (Hongrie), améliorer l'accessibilité des lieux de travail (Pologne), améliorer et individualiser davantage la formation professionnelle et technique (Chypre, Malte et Pologne) et sensibiliser davantage les services publics de l'emploi (Chypre et Pologne);
- abandonner progressivement les unités et écoles spéciales au profit de l'intégration des enfants ayant des besoins spéciaux dans le système éducatif général (Chypre, Estonie, Lituanie);
- améliorer l'accès aux transports (République tchèque, Hongrie et Pologne);
- améliorer les services de soins de santé et d'aide sociale ainsi que l'assistance personnelle (Hongrie, Estonie, Slovaquie);
- améliorer l'aide aux familles ayant des nouveaux-nés ou des enfants handicapés (Malte); et

- augmenter le soutien du revenu en faveur des personnes handicapées, notamment en cas de handicap grave (Hongrie, Slovaquie).

La participation de personnes handicapées à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques est une caractéristique croissante dans de nombreux pays, tout comme la mise en place de mécanismes de coordination, comme le comité gouvernemental des personnes handicapées en République tchèque. Toutefois, d'une manière générale, la participation au processus JIM (mémoire conjoint sur l'intégration) a été faible et devra être améliorée dans l'évolution future des PAN/inclusion.

A l'avenir, il faudra s'efforcer d'intégrer la question du handicap dans les différents domaines, continuer à éliminer les obstacles à l'accessibilité et intensifier les efforts visant à accroître la sensibilisation et à surmonter les attitudes négatives du public, notamment vis-à-vis des personnes handicapées mentales. Il sera important de poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, de renforcer les services de soins de santé et d'aide, d'accroître l'accès aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie et d'adapter les logements.

6.3. Enfants en danger

Améliorer l'aide aux enfants menacés de pauvreté et d'exclusion sociale dans les domaines traditionnels tels que l'emploi, la protection sociale, la santé et l'éducation constitue une priorité politique dans un grand nombre de nouveaux États membres (voir sections 4.1-4.6). En outre, le développement des aides pour les enfants particulièrement menacés, tels que ceux qui vivent dans des familles en crise, les enfants exposés aux abus et à la violence, les enfants placés dans des institutions, les enfants des rues, les jeunes toxicomanes, les jeunes en difficultés juridiques, suscite un intérêt particulier.

Les grandes priorités pour l'élaboration de la politique incluent:

- l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance et de soins pour enfants ainsi que des services de lutte contre la violence et les abus (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Slovaquie);
- un soutien accru aux ONG qui fournissent une assistance et des services aux enfants et aux familles (Lettonie, Lituanie);
- l'amélioration des normes des soins dans les institutions et le renforcement des services et des soutiens pour les enfants qui sortent des institutions, la réduction du nombre des enfants vivant en institutions grâce au développement des aides aux familles adoptives (République tchèque, Estonie, Lettonie, Hongrie, Pologne);
- le développement des services de réadaptation pour les adolescents qui sortent de prison ou viennent d'écoles spécialisées, les enfants des rues, les jeunes toxicomanes (Estonie);
- l'augmentation de l'offre concernant l'enseignement pré-élémentaire et les possibilités de garde pour les jeunes enfants des milieux défavorisés (Estonie, Lituanie);
- la sensibilisation accrue aux droits des enfants et la promotion du suivi de ces droits (Lettonie); et

- les stratégies de prévention des délits et des comportements socialement pathologiques chez les enfants et les jeunes (République tchèque).

À l'avenir, une plus grande assistance en vue de l'application de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant peut fournir un cadre important pour élaborer des réponses globales et intégrées à la pauvreté des enfants.

6.4. Zones défavorisées

Les communautés locales qui connaissent des niveaux élevés de problèmes multiples étant moins nombreuses que dans beaucoup d'anciens États membres, ce phénomène reçoit une attention politique moins grande. Un intérêt plus grand est accordé aux programmes de revitalisation et de développement régionaux afin de s'attaquer aux graves inégalités régionales qui découlent notamment de la restructuration industrielle et des changements en agriculture (République tchèque, Hongrie et Pologne). Ces programmes devraient profiter en particulier aux communautés locales défavorisées. Certaines bénéficient déjà de programmes locaux spéciaux de développement (Hongrie et Malte) et il existe un certain nombre d'exemples intéressants de partenariats locaux de développement dans des zones rurales défavorisées (Estonie, Lettonie et Lituanie) et de programmes locaux d'activation (Pologne).

6.5. Autres catégories

Immigrants

Les niveaux d'immigration étant beaucoup plus faibles que dans la majorité des États membres de l'UE 15, la plupart des pays accordent une attention politique bien moindre aux liens entre l'immigration, la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans certains cas toutefois, l'augmentation de l'immigration suscite une inquiétude croissante et entraîne une prise de conscience accrue de la nécessité de développer des services de soutien, d'intégration et d'information (Chypre, Lituanie, Malte). D'autres reconnaissent que cela risque de devenir un problème d'intégration plus important lorsqu'ils auront adhéré à l'Union et que, en conséquence, l'élaboration proactive de politiques deviendra de plus en plus importante pour assurer l'intégration des immigrants confrontés à des difficultés particulières. Il faudra pour cela s'intéresser au développement des services d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les établissements classiques d'éducation et de formation dès le début de la scolarité, ainsi qu'aux possibilités d'éducation et de formation pour les immigrants plus âgés.

Alcooliques et toxicomanes

Le lien entre pauvreté et exclusion sociale, d'une part, et alcoolisme et toxicomanie, d'autre part, est reconnu dans plusieurs pays et est généralement considéré comme un problème qui prend de l'ampleur. Plusieurs pays adoptent une réaction globale en élaborant des stratégies nationales et des programmes d'action (Chypre, Estonie, Hongrie et Pologne). D'une manière générale, il faut étendre considérablement et renforcer les capacités des services de soutien et de réadaptation pour toxicomanes.

Victimes de la traite des personnes

Un certain nombre de pays (Estonie, Lettonie et Lituanie) soulignent la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes et d'accroître la coopération interinstitutionnelle afin d'assister les victimes de la traite des êtres humains, des femmes et des enfants en particulier.

De même, il conviendra de développer des mesures préventives en sensibilisant aux risques et en fournissant davantage d'informations; par ailleurs, la coopération avec les ONG est mentionnée.

Détenus et ex-détenus

Plusieurs pays (Estonie, Lettonie, Lituanie et Slovaquie) soulignent l'importance de mesures visant à intégrer les ex-détenus, le rôle croissant des services de probation et le développement d'un système d'intégration sociale. En général, les politiques en la matière sont toutefois sous-développées et il faut étendre les services de réinsertion et de soutien à toute une série de domaines et améliorer la coordination. À l'avenir, le droit à apprendre doit être étendu à tous les détenus, jeunes et adultes, afin d'améliorer leurs connaissances, leurs qualifications et leurs compétences en vue de leur réinsertion. Plusieurs programmes éducatifs relevant de SOCRATES et LEONARDO et des ACTIONS CONJOINTES en coopération avec l'association européenne d'éducation dans les prisons, ont collecté et expérimenté avec succès des exemples de bonnes pratiques dans les nouveaux États membres.

Les sans-abri

Élaborer des réponses politiques pour faire face aux nombres de plus en plus élevés des sans-abri est une préoccupation grandissante dans plusieurs pays. La Pologne a mis en place un programme visant à accueillir les sans-abri et la Hongrie a nommé un commissaire ministériel chargé de coordonner le personnel qui fournit des services aux sans-abri et, en 2003, le Parlement a adopté une résolution sur la prévention des sans-abri. La Slovénie étend le réseau des centres d'accueil et des logements dans différentes villes et met en place des hébergements temporaires pour réduire le nombre des sans-abri. Un grand nombre de pays ont beaucoup renforcé leur offre de centres d'urgence, souvent avec l'aide d'ONG et d'organismes confessionnels (Estonie, Hongrie et Pologne). Toutefois, de manière générale, il est reconnu qu'il faut développer des services beaucoup plus coordonnés et intégrés pour les sans-abri, augmenter considérablement les services de réadaptation et prendre davantage en compte les besoins particuliers des différents groupes de sans-abri, tels que les femmes et les jeunes. De même, il faut s'attacher davantage à mieux comprendre le problème des sans-abri et à collecter des données de meilleure qualité, notamment pour élaborer des politiques visant à prévenir l'apparition de ce phénomène.

7. OBJECTIF 4 – MOBILISER L'ENSEMBLE DES ORGANISMES CONCERNES

Le processus d'élaboration des JIM a aidé les nouveaux États membres à accomplir de grands progrès dans le renforcement des dispositions institutionnelles visant à promouvoir l'intégration sociale et à inscrire davantage la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur de l'élaboration des politiques nationales. Toutefois, les JIM ont également mis en lumière un certain nombre de domaines dans lesquels beaucoup reste à faire.

7.1. Mesures permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs

Promouvoir la participation des personnes en situation d'exclusion

Les JIM reconnaissent généralement l'importance d'impliquer les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le processus d'intégration sociale aux niveaux national et local. Toutefois, les exemples de ce genre sont peu nombreux. Lorsqu'il y en a, ces personnes

sont généralement impliquées indirectement, par exemple par l'intermédiaire d'ONG ou en prenant leur avis en considération dans le cadre d'une enquête (en interrogeant, par exemple, les sans-abri dans le cadre d'une étude estonienne sur le logement, entreprise pour le JIM). Ce domaine doit être développé à l'avenir et il est encourageant de voir que plusieurs JIM le reconnaissent, y compris en Lettonie qui insiste sur le rôle des institutions gouvernementales et sur l'importance d'informer les gens sur leurs droits et obligations. À cet égard, le rôle des centres d'information pour la population (rurale) locale est signalé.

Partenaires sociaux et dialogue social

La participation des partenaires sociaux au processus JIM a été assez limitée, toutefois, dans certains pays tels que la Hongrie, ils ont participé activement au comité de coordination du travail. Plusieurs pays mettent en avant le développement de structures en vue du dialogue social, mais il est rare qu'ils abordent directement les questions de la pauvreté et de l'inclusion sociale selon de telles modalités. Cependant, la Slovénie mentionne une convention sociale avec les syndicats et les employeurs en 2003. La Pologne souligne le rôle et le potentiel de la commission tripartite des affaires économiques et sociales au niveau national et les comités du dialogue social des voïvodies au niveau régional. Toutefois, mobiliser totalement les partenaires sociaux pour soutenir le processus de l'inclusion sociale reste un défi important et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises est actuellement sous-développée. Il sera important d'accroître leur participation à l'élaboration des PAN/inclusion 2004.

Les ONG et la société civile

La plupart des pays reconnaissent la contribution importante des ONG au traitement du problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans quelques pays comme Malte, la Pologne et la Slovénie, il existe déjà une forte tradition de coopération et de partenariat entre l'État, les ONG et les organisations confessionnelles. En Pologne par exemple, le troisième secteur est relativement développé et il est en cours d'expansion. S'il n'existe pas d'organismes de coordination, l'organisation KLON/JAWOR collecte des informations sur l'ensemble du secteur non gouvernemental et sert de forum pour des échanges de vues, etc. Une nouvelle loi sur les activités d'utilité publique et sur le service volontaire constitue un cadre pour les activités du troisième secteur en Pologne. Depuis 2001, la Slovénie a déjà soutenu l'établissement d'un centre ONG afin d'accroître la coordination. Malte finalise une législation promouvant et réglementant l'activité de volontariat. Toutefois, de nombreux pays reconnaissent également que les relations entre les ONG et les autorités nationales sont encore sous-développées et fragmentaires et que des questions importantes concernant le financement et le statut juridique doivent être abordées. Un certain nombre de pays ont néanmoins pris des initiatives pour renforcer, d'une part, l'efficacité des ONG et, d'autre part, la coopération entre les ONG et les autorités. En Hongrie par exemple, le gouvernement a adopté une stratégie vis-à-vis des ONG afin de consolider le secteur et de promouvoir une amélioration qualitative. En Lituanie, le ministère de la sécurité sociale et du travail et le centre d'information et de soutien des ONG ont, avec le PNUD, élaboré un projet renforçant les capacités des ONG en matière de réduction de la pauvreté, et il est prévu de créer un réseau structurel d'ONG luttant contre la pauvreté. Afin d'établir un dialogue structurellement efficace entre le ministère et les ONG, un secrétariat du réseau des ONG contre la pauvreté a été mis en place et des comités consultatifs sont prévus dans toutes les régions. La République slovaque élabore actuellement une base de données des ONG actives dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs pays ont établi des structures pour développer des ONG dans des secteurs très particuliers, notamment en ce qui concerne les personnes

handicapées et les personnes âgées. Par exemple, il existe le «Pancyprian Council for People with Disabilities» ou le «Lithuanian Council for Disabled Peoples Affairs».

Alors que certaines ONG ont participé à la préparation des JIM et que cela a contribué à sensibiliser davantage les ONG au processus d'inclusion sociale de l'Union, la participation globale des ONG à la préparation de la plupart des JIM a été assez limitée et désordonnée. Une raison essentielle en est que le secteur tend encore à être fractionné et qu'il manque des structures efficaces de coordination ou un réseau permettant au secteur d'être représenté dans ces processus. Un soutien et des ressources accrues pour développer les réseaux d'ONG représentant les intérêts des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité et assurant la liaison avec les structures existant au niveau communautaire, seront essentiels pour que les ONG jouent pleinement un rôle dans le développement du processus d'inclusion sociale de chaque pays. De même, il conviendra de faciliter le renforcement des capacités des ONG et de leur fournir des ressources pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités, tout en créant de tels réseaux afin qu'elles puissent développer les compétences nécessaires pour participer aux développements politiques liés aux objectifs de l'Union européenne en matière d'inclusion sociale. D'autres progrès peuvent être accomplis en impliquant le plus possible les ONG dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des premiers PAN/inclusion en 2004.

7.2. Intégration et coordination de la lutte contre l'exclusion

Dans la plupart des pays, la préparation du JIM a encouragé une coordination accrue des efforts visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le processus était normalement conduit par un ministère (en général celui de l'emploi et des affaires sociales), mais la plupart des pays ont mis en place un groupe de coordination, un groupe de travail ou une task force afin que participent au processus différents ministères et organismes (par exemple les offices statistiques nationaux) et, dans certains cas, les autorités locales et les municipalités, les partenaires sociaux, des ONG et des universitaires. Dans plusieurs cas, cela a entraîné l'adoption de modalités plus permanentes pour coordonner et surveiller la mise en œuvre des politiques en matière d'inclusion sociale, ainsi que la préparation du premier PAN/inclusion. Par exemple, la République tchèque a créé un comité d'inclusion sociale. La Lettonie a prévu un groupe de travail institutionnel permanent. La Slovénie dispose déjà d'un comité national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La Pologne termine les travaux relatifs à la stratégie nationale à long terme sur l'intégration, élaborée par une task force comprenant des représentants des partenaires sociaux, des gouvernements locaux, des ONG et de l'administration centrale. Dans d'autres pays, si des modalités formelles de coordination n'ont pas encore été envisagées, il est prévu de poursuivre avec les groupes de travail déjà établis et d'exploiter leurs résultats en vue de l'élaboration d'un premier plan d'action national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la fin juillet 2004.

A l'avenir, il sera important de veiller à ce que des dispositions soient prises qui ne se contentent pas de développer les PAN/inclusion mais qui prévoient également leur mise en œuvre et leur suivi. Il sera capital de faire en sorte que tous les ministères et organismes concernés soient impliqués. En particulier, la participation des ministères des finances sera importante pour établir un lien avec les processus budgétaires nationaux et pour renforcer les liens entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi. Il faudra également intégrer l'inclusion sociale dans les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie en faisant intervenir les ministères de l'éducation dans la revitalisation et le développement de l'économie et de la société de la connaissance.

7.3. Relier les niveaux de gouvernance et promouvoir le partenariat

Un aspect clé souligné dans la plupart des JIM est la nécessité d'établir des relations et une synergie entre les différents niveaux de gouvernance dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans plusieurs pays, les autorités locales ont participé aux groupes de travail qui ont élaboré les JIM. Récemment, un grand nombre de pays ont décentralisé la gestion et les responsabilités, tout en reconnaissant l'existence de défis considérables, notamment en ce qui concerne le renforcement de la capacité des autorités locales et des municipalités à soutenir les efforts consentis au niveau local en matière d'inclusion sociale. L'Estonie souligne l'importance de définir plus clairement les rôles et les responsabilités des autorités nationales et locales, ainsi que le financement, en ce qui concerne la mise en œuvre des PAN/inclusion au niveau local. La Hongrie souligne elle aussi la nécessité de clarifier les liens entre les différents niveaux de gestion. Pour la Slovénie, il faut renforcer encore le rôle important des municipalités dans la promotion de l'inclusion sociale.

Plusieurs pays soulignent le potentiel de solutions locales sur la base de partenariats pour faire en sorte que différents acteurs tels que les autorités locales, les ONG et les partenaires sociaux collaborent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie mentionnent toutes le récent succès des projets de partenariat des communautés rurales, mis en œuvre avec l'aide du Royaume-Uni. Ce modèle pourrait être étendu aux niveaux local et national et être soutenu à l'avenir par les Fonds structurels. La République tchèque a créé des groupes de travail et des comités régionaux réunissant les partenaires sociaux et les ONG concernés par la décentralisation. En Hongrie, des conseils de politique sociale au niveau régional sont en cours de création.

8. INTEGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE

L'intégration de la dimension de genre concerne la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, afin qu'une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes soit intégrée dans toutes les politiques, à tous les niveaux, par les acteurs qui participent habituellement à l'élaboration des politiques. Il s'agit donc d'un enjeu dont plusieurs nouveaux États membres sont plus conscients. Seuls quelques-uns ont introduit une stratégie d'intégration de la dimension de genre dans leurs programmes ou stratégies de développement respectifs (Chypre, Estonie et Lettonie), qui servira d'outil d'intégration des questions concernant les femmes dans toutes les politiques gouvernementales. D'autres ont intégré cette dimension dans un certain nombre de programmes sociaux ainsi qu'en matière d'emploi et prévoient d'obliger toutes les administrations centrales à mettre en œuvre les principes de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques sectorielles dans leurs futurs PAN respectifs (Lituanie et République tchèque). Dans d'autres nouveaux États membres enfin, l'élaboration des JIM a renforcé la prise de conscience de cette question et donné un nouvel élan aux politiques en matière d'accès des femmes au marché du travail et, en général, d'égalité des chances entre les femmes et les hommes (Hongrie, Malte, Pologne, République slovaque et Slovénie).

D'une manière générale, l'élaboration des JIM a aidé les nouveaux États membres à insister sur la nécessité d'accorder davantage d'attention à la dimension de genre de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Tous les nouveaux États membres ont appliqué l'intégration de la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des JIM et les unités administratives responsables de l'égalité des chances ont largement participé à l'élaboration de la section "égalité entre les hommes et les femmes" des JIM.

Pour intégrer l'égalité hommes-femmes dans les PAN futurs, les nouveaux États membres devront: (i) créer un contexte alliant les dispositions légales, la volonté politique et la formulation d'objectifs clairs; (ii) renforcer les capacités par la formation et la spécialisation tout au long du processus, et (iii) élaborer des mécanismes institutionnels adéquats, sans oublier que les mécanismes institutionnels ultimes sont de nouvelles manières de travailler, d'organiser et de mettre en œuvre les politiques.

Concernant le contexte, il existe des dispositions législatives relatives à l'égalité des chances dans la plupart des nouveaux États membres. Tous, à l'exclusion de l'Estonie, ont amélioré leur cadre législatif en matière d'égalité en transposant l'acquis communautaire en droit interne. Si ce dernier est appliqué efficacement, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes sera améliorée au niveau de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'égalité de rémunération et de la conciliation entre la vie professionnelle et familiale. En Estonie, la loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être adoptée par le Parlement en avril 2004. Pour tous les nouveaux États membres, les progrès en matière d'égalité de traitement sont perçus comme une occasion de renforcer encore l'intégration et la dimension de genre. Il existe déjà certains plans visant à élaborer une stratégie efficace en matière de dimension hommes-femmes, qui prennent notamment en compte la nécessité de former les fonctionnaires concernés. Toutefois, seuls quelques rares nouveaux États membres (la République slovaque, par exemple) reconnaissent que l'égalité hommes-femmes est également un objectif qu'il faut poursuivre en tant que tel, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Concernant le développement des capacités, on trouve quelques exemples prometteurs, notamment: (i) la formation des fonctionnaires, des partenaires sociaux et des organisations de femmes, l'analyse de la législation et des données fournies par les enquêtes et le lancement de projets destinés à traiter le problème des déséquilibres entre les hommes et les femmes (Estonie); (ii) une formation spéciale dispensée par le Bureau pour l'égalité des chances aux "coordinateurs" en matière d'égalité hommes-femmes dans chaque ministère et la participation des communautés locales à ce secteur d'activité (Slovénie), et (iii) la mise à disposition d'une expertise en matière d'égalité hommes-femmes par l'intermédiaire de programmes de formation destinés aux experts nationaux et municipaux (Lettonie).

Concernant les mécanismes institutionnels, les seuls exemples disponibles sont ceux de la République tchèque qui a créé des points focaux sur l'égalité des sexes dans tous les ministères afin de promouvoir l'intégration de la dimension de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes, et qui dispose d'une unité "égalité hommes-femmes" auprès du ministère du travail et des affaires sociales. L'autre exemple est la Slovénie, où chaque ministère a désigné un "coordonnateur" chargé de veiller à ce que les textes réglementaires et autres mesures tenant compte des aspects relatifs à l'égalité hommes-femmes soient pris en considération. Enfin, la Lituanie et la Slovénie ont créé le Bureau du médiateur pour l'égalité des chances, alors que la Hongrie a désigné un ministre sans portefeuille responsable de l'égalité des chances, qui coordonne les initiatives gouvernementales en matière d'égalité des chances et d'égalité hommes-femmes, et la Pologne a créé le poste de plénipotentiaire gouvernemental à l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, la Lettonie a mis en place un comité pour l'égalité hommes-femmes, compétent en matière de coordination et de conseil.

9. RENFORCER LES SYSTEMES ET LES INDICATEURS STATISTIQUES

Bien qu'il subsiste encore des différences au niveau de l'approche et des critères (consommation contre revenu), la méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs pour les nouveaux États membres est, dans toute la mesure du possible, identique à celle utilisée dans les anciens États membres. En particulier, tout a été mis en œuvre pour que la définition du revenu utilisée soit la plus comparable possible à celle de la définition du Panel communautaire des ménages (PCM), qui est la base de données utilisée pour les anciens États membres. Malgré ces efforts d'harmonisation, les indicateurs des nouveaux États membres ne peuvent être considérés comme pleinement comparables à ceux des pays de l'UE, ni même entre les nouveaux États membres participants, par suite de différences dans les sources de données. Les enquêtes peuvent notamment avoir des périodes de référence du revenu variables (mensuelles, annuelles, actuelles ou passées) qui peuvent influencer sur la valeur des indicateurs. En outre, au sein d'un pays, les variables du revenu peuvent ne pas être totalement comparables entre les sous-échantillons si l'enquête est menée à différentes périodes de l'année (dans les enquêtes continues pour lesquelles la période de référence du revenu est la période actuelle). Dans ce cas, la répartition du revenu (et les résultats en termes de risque de pauvreté) peut être faussée par la variabilité des composantes saisonnières du revenu (comme le revenu d'activités agricoles). Un autre facteur susceptible d'affecter la comparabilité des résultats est le fait que, bien que 1999 soit l'année de référence de la plupart des pays, il existe quelques exceptions (Chypre (1997), République tchèque (2000), Estonie (2000) et Malte (2000)). En dépit de toutes les difficultés méthodologiques ci-dessus, les indicateurs présentés fournissent des informations précieuses (et non publiées précédemment) sur la pauvreté dans les nouveaux États membres et l'Union européenne.

Tous les nouveaux États membres, à l'exception de la République slovaque, ont appliqué la méthodologie et les définitions d'Eurostat au calcul des indicateurs de Laeken, y compris la définition des revenus utilisée par Eurostat. Le deuxième cycle de collecte des données a été entrepris vers la fin de 2003 et les indicateurs de Laeken sur la pauvreté et l'exclusion sociale ont été validés par Eurostat pour tous ces pays, à l'exception de la République slovaque. Seule la Slovaquie utilise les deux définitions des revenus: la première concerne les revenus "en espèces" selon la définition du PCM et la seconde les revenus "en espèces et en nature".

L'accent est mis sur le risque "relatif" plutôt que "absolu" de pauvreté, ce risque est donc défini par rapport au niveau général de prospérité de chaque pays et est exprimé par rapport à une valeur centrale de la répartition des revenus. Le principal avantage du seuil de pauvreté relative est qu'il est fondé sur le niveau de vie de chaque pays et qu'il ne requiert pas une définition universelle du niveau de vie minimal en dessous duquel une personne doit être considérée comme menacée de pauvreté. Cependant, cette méthode ne semble pas totalement adaptée à une analyse comparative de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans la perspective de l'Union élargie. Le seuil de risque de pauvreté dans les nouveaux États membres est très bas par rapport à la moyenne de l'UE, alors que leur répartition des revenus y est relativement resserrée. Cela s'explique très certainement par des circonstances historiques (les politiques de répartition des revenus dans les économies socialistes et les différentes évolutions après la libéralisation), par les difficultés à obtenir des informations sur les revenus de l'économie souterraine et par le fait que les revenus extrêmes (personne très pauvres ou très riches) sont souvent mal représentés dans les enquêtes.

En fait, une limitation importante des indicateurs de Laeken en ce qui concerne les nouveaux États membres est l'absence d'un indicateur pour les très pauvres, qui aiderait à illustrer le niveau de dénuement dans ces pays. En outre, aucun nouvel État membre n'a été en mesure

d'établir l'indicateur sur la "persistance de la pauvreté" parce que l'enquête sur le panel des ménages nécessaire à l'établissement de cet indicateur particulier n'a pas encore été réalisée dans les nouveaux États membres. C'est certainement là un argument pour compléter un indicateur de pauvreté relative par des mesures complémentaires (absolues ou non monétaires) à l'avenir.

Données EU-SILC et SESPROS

Tous les nouveaux États membres ont annoncé leur participation à la prochaine enquête EU-SILC (Statistiques sur le revenu et les conditions de vie). Des projets pilotes de cette enquête s'appuyant sur le panel ont été réalisés en 2003 (par exemple: Hongrie et Slovaquie) ou sont prévus en 2004 (par exemple: Pologne, Lettonie et Slovaquie) et en 2005; l'enquête principale devrait, quant à elle, avoir lieu en 2005 (par exemple: Lettonie, Pologne et Slovaquie) ou en 2006 (par exemple: Lituanie et République slovaque).

Alors que certains pays tels que la République slovaque ont élaboré des données sur la protection sociale à l'aide du système ESSPROS sur la base des méthodes mises au point par Eurostat, d'autres comme Chypre ont seulement commencé fin 2003. Dans certains pays (Chypre et Malte), il n'a pas été possible de fournir d'informations sur les tendances de certains indicateurs de pauvreté car les données ont été établies dans le passé sur une base différente de celle des données ESSPROS.

Carences

La préparation des JIM a clairement souligné la nécessité d'actualiser et de renforcer les données sur la pauvreté et l'exclusion sociale. À Chypre par exemple, les chiffres les plus récents pour les indicateurs de Laeken sont ceux de 1997, alors que dans d'autres pays (comme l'Estonie), le JIM a montré que des données plus nombreuses et de meilleure qualité étaient nécessaires dans des domaines tels que le décrochage scolaire, l'accès aux services de santé, la violence à l'égard des enfants, et les risques de pauvreté et d'exclusion sociale spécifiques à un sexe, etc. Dans certains autres pays tels que la République tchèque et la Hongrie, le JIM reconnaît des restrictions juridiques en ce qui concerne la collecte de statistiques sur les membres de minorités nationales et l'absence d'informations statistiques sur les personnes handicapées (République tchèque).

Le JIM a également insisté sur la nécessité d'améliorer encore les données concernant la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes vulnérables et des groupes cibles dans des pays comme Malte et la République slovaque, entre autres. En Hongrie, par exemple, le JIM a aidé à identifier l'absence de certaines statistiques de base comme un enjeu fondamental pour une meilleure compréhension et un meilleur suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Enfin, la Lettonie a souligné qu'il fallait davantage d'informations sur les variations régionales ou locales du risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

10. SOUTIEN APORTE PAR LES FONDS STRUCTURELS

Il ressort clairement du JIM que, dans tous les nouveaux États membres, les Fonds structurels de l'Union européenne auront un rôle clé à jouer dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils le feront en soutenant les avancées générales favorisant l'intégration sociale dans les domaines économique, social et de l'emploi, mais également de manière très directe, en établissant des priorités dans les mesures à prendre pour prévenir la

pauvreté et l'exclusion sociale (voir l'analyse des dotations dans l'annexe statistique, Tableau 3). En effet, les priorités de l'inclusion sociale fixées dans le JIM et un grand nombre de priorités et de mesures qui seront soutenues dans les Fonds structurels au cours de la période de programmation 2004-2006 toujours très liées. La coïncidence temporelle entre la préparation du JIM et les négociations relatives aux documents uniques de programmation/cadres communautaires d'appui a contribué à faire en sorte qu'il en soit ainsi. Il ne fait aucun doute qu'il existe une cohérence et une intégration plus grandes entre les priorités en matière d'inclusion sociale et les priorités des dépenses des Fonds structurels dans le cas des JIM que cela n'a été le cas jusqu'ici avec les PAN/inclusion dans les anciens États membres.

C'est essentiellement par le recours au Fonds social européen (FSE) et à EQUAL pour promouvoir le développement des ressources humaines, surtout en ce qui concerne l'employabilité des groupes à haut risque et les chômeurs de longue durée, que les Fonds structurels contribueront à promouvoir l'inclusion sociale. Tous les pays ont des priorités liées aux mesures actives en faveur du marché du travail et à l'éducation et la formation tout au long de la vie, et mettent l'accent sur des groupes particulièrement menacés de chômage de longue durée, tels que les jeunes sans emploi et les travailleurs âgés, et sur une augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Ils incluent également des mesures spéciales en matière d'inclusion sociale dans leurs documents uniques de programmation ou leurs programmes opérationnels, ou leur axe prioritaire sur le développement des ressources humaines pour les groupes particulièrement vulnérables tels que les Roms et les autres minorités ethniques, les personnes handicapées, les ex-détenus, les jeunes défavorisés, les alcooliques, les toxicomanes, etc. (République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie). Toutefois, les fonds régionaux sont également importants, entre autres pour traiter les problèmes des enclaves locales et des implantations caractérisées par de fortes concentrations de problèmes multiples.

En mettant l'accent sur le développement de politiques actives du marché du travail, la plupart des pays insistent sur la nécessité de renforcer l'efficacité et l'accessibilité des services publics de l'emploi. L'accent est mis en particulier sur l'amélioration des qualifications du personnel qui s'occupe des groupes vulnérables et donc sur la qualité et la flexibilité des services fournis. La nécessité de développer l'éducation et la formation et les possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie pour les adultes attire l'attention d'une part sur l'amélioration et la pertinence, au vu du marché du travail, de l'éducation et des qualifications de base des jeunes entrants, y compris pour surmonter les handicaps en matière d'éducation et pour améliorer l'alphabetisation, et d'autre part sur l'adaptabilité accrue des travailleurs âgés à l'évolution du marché du travail grâce à un meilleur accès à une éducation, à une formation professionnelle et une orientation de qualité. Une grande importance est également accordée à l'amélioration de la capacité des gens à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une aide aux familles ayant des enfants menacés d'exclusion sociale est envisagée avec des mesures visant à mieux concilier la vie professionnelle et familiale, telles que des garderies de jour pour les enfants et d'autres centres de jour pour les autres personnes dépendantes, et grâce à des possibilités de formation pour les femmes souhaitant réintégrer le marché du travail.

En mettant l'accent sur les plus vulnérables, on souligne le développement de mesures de soutien et de formation personnalisées. De nombreux programmes opérationnels en la matière s'adressent en particulier à la minorité rom; de même, un grand nombre de mesures très spécifiques sont prévues, tel que le développement de formes de travail flexibles et de postes de travail protégés ou subventionnés pour les personnes handicapées ou les moins qualifiées

(Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovénie). Outre la promotion d'une participation accrue au marché du travail, plusieurs pays soulignent également le rôle que peuvent jouer les Fonds structurels dans l'amélioration de la qualité des services sociaux, éducatifs et de soins de santé et de leur accès (Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne) tant en investissant dans la formation du personnel (FSE) qu'en améliorant l'infrastructure (FEDER). Un certain nombre d'autres initiatives également mises en relief concernent les aspects des dimensions régionales et locales de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles incluent des mesures socio-économiques pour contribuer à la rénovation de villes, de villages et d'implantations défavorisées, des initiatives de développement local et encouragent des approches de partenariats locaux pour promouvoir l'inclusion sociale et l'emploi. Le potentiel d'augmentation de l'emploi des personnes défavorisées grâce au développement de l'économie sociale et des entreprises sociales est pris en considération. Un autre aspect important et souvent mentionné est l'amélioration des transports régionaux afin d'accroître la mobilité des demandeurs d'emploi.

Naturellement, pour que la contribution des Fonds structurels à la réalisation des objectifs des JIM en matière d'inclusion sociale soit la plus grande possible, trois éléments seront particulièrement importants. Premièrement, il sera capital de mettre en place un suivi strict de la mise en œuvre proprement dite de ces mesures pour s'assurer qu'elles atteignent effectivement les personnes les plus vulnérables et à risque. Deuxièmement, il faudra veiller à ce que les mesures des Fonds structurels et les autres politiques et programmes nationaux soient cohérentes et se renforcent mutuellement. Troisièmement, l'innovation et l'apprentissage résultant des projets financés par EQUAL dans des domaines tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration de l'employabilité, la lutte contre la discrimination et les inégalités sur le marché du travail, l'aide aux immigrants et aux minorités ethniques et le développement de partenariats, devraient être rapidement diffusés et utilisés également au profit des politiques "générales". Les contributions des Fonds structurels devraient alors être convenablement mises en valeur dans les prochains PAN pour faire en sorte que toutes les ressources disponibles dans la lutte contre l'exclusion sociale soient mobilisées.

11. CONCLUSIONS ET ENJEUX CLES

Dans le cadre de la poursuite de la restructuration économique, une condition capitale pour améliorer l'inclusion sociale dans tous les nouveaux États membres est de parvenir à une croissance durable en matière d'économie et d'emploi. Toutefois, cela ne suffit pas pour garantir une meilleure intégration sociale pour tous si des politiques appropriées ne sont pas mises en place, et cela peut représenter un risque d'exclusion accru pour les groupes particulièrement vulnérables. Ainsi, un enjeu politique prioritaire et vital auquel les nouveaux États membres sont confrontés consiste à garantir une approche équilibrée dans laquelle les politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi sont mises en place de telle sorte qu'elles se renforcent mutuellement. Une place adéquate doit être accordée à la progression de la cohésion sociale ainsi qu'à la promotion de la croissance économique, de l'emploi et de finances publiques saines. Plus particulièrement, les enjeux clés pour promouvoir l'intégration sociale reflètent la nature complexe et multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui nécessite des mesures dans toute une série de domaines politiques. Ils exigent également que l'accent soit mis sur des actions empêchant les personnes de tomber dans la pauvreté et l'exclusion, tout en assistant celles qui sont déjà en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Participation croissante au marché du travail: Il s'agit d'un enjeu clé pour la plupart des nouveaux États membres. Toutefois, il est particulièrement critique dans les pays qui enregistrent les niveaux de chômage les plus élevés, tels que la Pologne, la Slovaquie, la Lituanie et la Lettonie. La plupart reconnaissent la nécessité de créer davantage d'emplois, surtout dans le cadre de la poursuite de la restructuration industrielle, mais également de mettre en place des mesures d'incitation pour que les entreprises offrent des emplois aux personnes qui sont difficiles à placer (République tchèque et Pologne). L'importance de l'amélioration du taux d'emploi global est soulignée par plusieurs pays (Chypre, Hongrie, Lituanie, Malte, Slovénie et Slovaquie). À cet égard, l'accent est souvent mis sur le défi consistant à accroître les taux d'emploi des femmes par le biais d'une flexibilité accrue des conditions de travail et de mesures permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, surtout pour les familles avec enfants ou avec des personnes âgées à charge, ainsi que pour les familles monoparentales. De même, il est capital que la qualité des nouveaux emplois soit suffisante pour sortir effectivement les gens de la pauvreté. Cependant, dans le cadre des JIM, l'accent est mis essentiellement sur un meilleur accès à l'emploi pour les chômeurs de longue durée. Cela peut inclure aussi bien les travailleurs âgés dont les compétences sont dépassées, les jeunes qui rencontrent des difficultés pour intégrer le marché du travail après avoir quitté l'école, que des groupes éprouvant des difficultés particulières. Sur ce point, un défi capital est la réduction de la dépendance prolongée vis-à-vis des allocations sociales en adoptant des mesures actives en faveur du marché du travail, plus larges et mieux adaptées (Chypre, République tchèque, Lituanie, Pologne, Slovénie et Slovaquie) et en renforçant l'attrait financier du travail (Estonie, République tchèque et Hongrie). Toutefois, s'il n'y a pas d'emplois de qualité disponibles, l'impact de telles mesures sera nécessairement limité. Quelques pays mentionnent des difficultés particulières rencontrées par certains groupes tels que les Roms (République tchèque, Slovaquie et Hongrie) et d'autres minorités ethniques (Lettonie et Estonie), par les personnes handicapées (Chypre, Hongrie, Lituanie et Pologne) et d'autres groupes vulnérables comme les ex-détenus, les toxicomanes, etc. Le problème des concentrations élevées de chômage dans certaines régions ou dans les zones rurales est lui aussi souligné, notamment en Lituanie et en Pologne.

Améliorer l'éducation et la formation tout au long de la vie: Cet aspect est étroitement lié au défi d'accroître la participation au marché du travail. Une préoccupation fréquemment mentionnée consiste à mieux adapter l'éducation à un marché du travail moderne et à s'occuper de l'inadéquation des qualifications (Chypre, Lettonie, Lituanie, Estonie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovénie). Il en résulte un double défi. Premièrement, gérer les changements dans les systèmes éducatifs actuels. Deuxièmement, accroître les possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie et les rendre plus accessibles aux personnes les plus vulnérables, tout en améliorant les qualifications dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que leur utilisation dans différents contextes sociaux, y compris les nouvelles approches en matière d'éducation et de formation. Cependant, il sera important que le défi consistant à accroître les possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie ne porte pas uniquement sur l'amélioration de l'accès au marché du travail mais aussi sur le renforcement de la capacité des personnes exclues du marché du travail, telles que les personnes malades ou âgées ou celles qui assurent des soins, à participer pleinement à la société. Les droits humains et civils, les droits au sein de la famille, sur le lieu de travail, en matière de protection de la santé, de logement, en tant que consommateurs, les droits des patients et des personnes en maison de repos, ont été révisés au cours des quinze dernières années et ne sont pas bien connus. Ils devraient faire partie intégrante des possibilités ordinaires de formation professionnelle et autres possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie, organisées également par les ONG et les

mouvements sociaux dans ces domaines. Des préoccupations importantes concernent la prévention des inégalités sur le plan de l'éducation et le problème du décrochage scolaire. Dans ce domaine, des défis spécifiques concernent le développement de l'enseignement préscolaire et des premiers stades de l'éducation (Estonie, Lituanie, Malte); faire en sorte que les enfants ayant des besoins spéciaux ou provenant de contextes ethniques ou linguistiques différents soient intégrés dans toute la mesure du possible dans les écoles ordinaires (Chypre, République tchèque, Lituanie, Slovaquie); élaborer des réponses intégrées au décrochage scolaire (Estonie, Slovaquie et Slovénie). Certains pays mentionnent également les difficultés particulières que rencontrent les personnes présentant des problèmes d'illettrisme (Malte).

Réformer les systèmes de protection sociale: Un défi majeur pour plusieurs pays consiste à garantir un revenu adéquat tout en veillant à ce que les systèmes de prestations comportent des règles d'éligibilité et des incitations au travail appropriées en les associant également à des politiques actives renforcées sur le marché du travail (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie). Toutefois, ce défi est très variable. Pour certains pays dont les systèmes sont plus développés et plus généraux, les défis consistent essentiellement à réduire les niveaux de dépendance de longue durée, tout en maintenant l'adéquation et la couverture de leurs systèmes. Pour d'autres, dont les systèmes sont moins développés, il faut améliorer les systèmes afin d'étendre la couverture et de garantir des niveaux minimum adéquats de revenus. Associer le maintien des revenus non seulement à des mesures d'activation mais également à d'autres services sociaux est également un aspect considéré comme important. En même temps, adapter les systèmes pour répondre au défi d'une population vieillissante est un enjeu de plus en plus important pour tous les nouveaux États membres. La plupart d'entre eux devront introduire des mesures d'incitation appropriées pour prolonger la vie active afin de contribuer à l'adéquation et à la durabilité des pensions pour éviter la pauvreté au cours de la vieillesse. Un certain nombre de pays doivent notamment faire en sorte que les familles ayant des enfants soient convenablement assistées par les systèmes de protection sociale (Estonie, Lituanie et Slovaquie).

Accès aux services sanitaires et sociaux: Un défi important pour plusieurs pays consiste à améliorer l'accès aux services sociaux ainsi que les niveaux de service, en particulier les services sanitaires et sociaux pour les groupes les plus vulnérables et dans des zones rurales isolées (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie). Un élément clé est la garantie d'une meilleure intégration des services afin que ceux-ci se renforcent mutuellement. Un problème important consiste à adapter les services pour tenir compte d'une population vieillissante et des changements dans la taille et la structure des familles, des schémas en matière de soins, etc. (Chypre et Malte). Améliorer l'**accès aux transports** pour les personnes handicapées et aider les groupes exclus à accéder à l'emploi est un autre domaine de service mentionné par certains pays (Pologne et Slovaquie).

Des logements décents: Un défi qui se fait jour dans la plupart des nouveaux États membres consiste à assurer à tous des logements décents et abordables. Dans ce domaine, de nombreux pays doivent également développer davantage le secteur du logement social pour les groupes particulièrement à risque (République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne et Slovénie). D'autres défis incluent: améliorer la qualité du parc de logements existant; adapter les logements aux personnes handicapées; aider les faibles revenus à faire face au coût du logement et des services collectifs et accroître le stock de logements abordables en location; développer les hébergements provisoires pour aider ceux qui rencontrent des difficultés temporaires (par exemple les victimes de violence, les ex-détenus, etc.). On est également de plus en plus conscient de la nécessité d'élaborer des réponses globales et intégrées au défi des sans-abri (Estonie, Slovaquie et Slovénie).

Concentrations de problèmes: D'une manière générale, les concentrations de problèmes multiples dans certaines communautés ne sont pas très répandues. Toutefois, dans des régions où se concentrent des secteurs en recul et/ou des exploitations agricoles qui étaient propriété de l'État (Pologne, Lituanie, Slovaquie) ou des implantations isolées de Roms (Slovaquie) ou des zones défavorisées avec des logements de qualité médiocre et vétustes (Malte), le défi consiste à apporter des réponses globales et intégrées. Dans d'autres pays, l'enjeu politique important est de faire en sorte que des politiques économiques et du logement soient élaborées de manière à empêcher le développement de cette ségrégation sociale.

Les Roms et les minorités ethniques: La promotion de l'intégration des minorités ethniques est un défi important qui concerne divers domaines politiques mais qui fait également partie d'un défi plus vaste consistant à veiller à ce que la législation de la Communauté européenne, qui interdit la discrimination, soit pleinement transposée et efficacement mise en œuvre. En particulier, garantir l'intégration sociale, économique et culturelle des Roms est un défi majeur et urgent dans plusieurs pays ayant de larges populations roms, en particulier la Hongrie et la Slovaquie, mais également la République tchèque. L'intégration des Roms est également un problème pour d'autres nouveaux États membres, même si les chiffres sont beaucoup moins importants. La lutte contre des niveaux élevés d'exclusion des minorités linguistiques, notamment en matière d'emploi, est un problème important en Lettonie et en Estonie.

Soutenir les familles et protéger les droits des enfants en augmentant l'efficacité des politiques d'aide aux familles et aux enfants est considéré comme particulièrement urgent. Certains pays reconnaissent la nécessité d'adapter et de modifier les politiques pour mieux tenir compte de l'évolution des structures familiales, de la désintégration croissante des familles et de l'individualisme accru (République tchèque, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne) et la plupart reconnaissent qu'il faut s'occuper du risque élevé de pauvreté que rencontrent les familles ayant des enfants. Il est manifeste que la puissance des réseaux sociaux, communautaires et familiaux immédiats dans les nouveaux États membres joue un rôle très important pour aider les gens ayant un faible revenu à vivre et pour éviter l'exclusion sociale²⁴. C'est pourquoi il est capital de veiller à ce que les politiques soutiennent ces structures et maintiennent ce niveau élevé d'aide sociale, si important pour assurer l'intégration sociale. À cet égard, il est indispensable de soutenir le développement de réseaux efficaces d'organisations non gouvernementales et d'organisations de développement des collectivités au niveau local.

Mobiliser l'ensemble des acteurs: Pratiquement tous les pays reconnaissent qu'il faut renforcer l'infrastructure institutionnelle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il existe un certain nombre de défis spécifiques qui apparaissent régulièrement à cet égard. Ils incluent le renforcement des modalités de coordination et d'intégration des politiques dans tous les domaines concernés, l'amélioration des liens entre les niveaux national et local de gouvernance; l'accroissement de la capacité des différents acteurs; l'amélioration de la participation et du partenariat avec les ONG et les partenaires sociaux; le développement de la

24 Voir, par exemple, Alber J. et Fahey T., « Living Conditions and Quality of Life in the New Europe » (*Perceptions des conditions de vie dans une Europe élargie*), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin 2004.

capacité du personnel dans les collectivités locales et les ONG; l'amélioration des bases de données statistiques.

PARTIE II – LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

CHYPRE

Situation et grandes tendances: La performance macroéconomique récente de Chypre est caractérisée par un taux modéré de croissance économique (2% en 2002 et 2003). Le taux de chômage est resté faible en 2002 (4,4%). Le taux de pauvreté à Chypre est inférieur à la moyenne européenne, mais considéré comme élevé en termes relatifs étant donné les taux d'emploi importants et le taux de chômage très faible dont jouit l'économie chypriote. Vivre dans un ménage d'une personne (y compris les personnes à la retraite) constitue le risque de pauvreté le plus élevé à Chypre (64%), qui est encore supérieur si la personne concernée est âgée de 65 ans et plus (83%).

Défis clés: En matière d'intégration sociale, les défis sont généralement des problèmes qui découlent d'évolutions sociales et économiques dynamiques liées à des groupes de personnes tels que les personnes âgées, les pensionnés (vivant dans des ménages d'une personne) et les familles monoparentales. En conséquence, certains des défis identifiés consistent à garantir une aide financière appropriée aux personnes âgées et retraitées en modernisant les politiques de protection sociale, à s'occuper de l'inadéquation des compétences qui se fait jour, à introduire des programmes visant à renforcer les incitations à l'emploi pour les personnes handicapées et à garantir l'accès à des logements décentes et à la santé pour tous, et en particulier pour les groupes les plus vulnérables.

Mesures politiques: Le JIM souligne un certain nombre de mesures politiques: (i) faciliter la participation à l'emploi, (ii) promouvoir l'accès aux ressources, aux droits, aux biens et aux services grâce aux régimes de protection sociale, (iii) prévenir l'exclusion en développant une aide sociale et de nouvelles formes de soins aux membres de la famille dépendants, (iv) aider les plus vulnérables grâce à l'éducation, en améliorant les services publics pour l'emploi et en renforçant les structures d'intégration sociale, (v) mobiliser tous les organismes concernés à tous les niveaux.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: Chypre a une longue histoire de coopération tripartite avec les partenaires sociaux et les ONG en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de politiques et de programmes d'inclusion sociale. Grâce à l'établissement de divers comités consultatifs, à la législation ou aux décisions du Conseil des ministres, le gouvernement consulte les partenaires sociaux et les ONG dans un nombre croissant de domaines. Les autorités locales participent à la planification et à l'offre de services sociaux dans une mesure très variable. D'une manière générale, elles jouent un rôle mineur dans la fourniture directe de services.

Priorités futures: Vu les défis à relever en matière d'inclusion sociale, plusieurs priorités politiques s'imposent: (i) moderniser les politiques de protection sociale en mettant l'accent sur les personnes âgées et continuer à améliorer la qualité, la fourniture des services et leur accès, y compris en matière de politique de soins de santé, (ii) mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir l'employabilité et des taux plus élevés de participation des femmes et des groupes vulnérables, (iii) lutter contre les inégalités devant l'éducation, (iv) renforcer la capacité statistique de Chypre et (v) garantir des conditions de logement décent pour tous, en évaluant l'actuelle politique en matière de logement.

Pour la période 2004-2006, Chypre recevra une aide des Fonds structurels, qui jouera une part importante dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il existe un lien puissant entre les priorités du JIM et les mesures envisagées au sein du programme 'Ressources humaines' de Chypre qui doit être financé par le FSE. La contribution des Fonds structurels à Chypre jouera également un rôle important dans l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services sociaux, éducatifs et de soins de santé, qui devraient soutenir directement les priorités du JIM.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Situation et grandes tendances: Ces dernières années, l'économie tchèque a connu une reprise et le taux d'inflation est inférieur à celui de nombreux pays de l'Union. Le taux moyen de l'emploi est satisfaisant (65,4% en 2002), mais il est faible pour les travailleuses âgées (25,9%). De même, la croissance de l'emploi a été très réduite ces dernières années. Le taux de chômage a augmenté pour atteindre 8% en 2003; le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont importants chez les personnes peu qualifiées. Par rapport aux autres nouveaux États membres et à la moyenne de l'UE, la République tchèque présente un faible taux de risque de pauvreté (8%). Cependant, bien que les anciens systèmes de protection sociale, d'éducation, de soins de santé et de services fonctionnent bien, ils doivent s'adapter à des changements tels que le vieillissement de la population, la composition familiale, les modifications structurelles en cours et l'émergence de la société de la connaissance. Les chômeurs (31%) et les familles monoparentales (27%) présentent le plus grand risque de pauvreté. En outre, une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques des groupes défavorisés, tels que les personnes handicapées et les Roms. Les différences hommes-femmes en matière de risque de pauvreté sont importantes pour les plus de 65 ans.

Défis clés: (i) réagir aux changements structurels en cours en encourageant la création d'emplois; (ii) soutenir et encourager le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée et réduire la dépendance vis-à-vis de la protection sociale; (iii) éliminer les situations qui entraînent des inégalités devant l'éducation pour les groupes menacés d'exclusion sociale, dont les personnes handicapées et les Roms, définir le système d'éducation et de formation tout au long de la vie au moyen d'instruments législatifs et créer les conditions assurant des liens entre le système éducatif et les besoins du marché du travail; (iv) adapter les systèmes de protection sociale et de soins de santé afin qu'ils répondent mieux aux changements sociaux, en particulier à une population vieillissante; (v) améliorer l'accès à des logements abordables et de qualité.

Mesures politiques: Il faut créer un nouveau système de fourniture d'aide financière afin d'éliminer la dépendance à long terme vis-à-vis des prestations sociales et d'associer plus étroitement la perception de prestations à des mesures d'activation pour aider les gens à obtenir un emploi. Malheureusement, les dépenses relatives à une politique active de l'emploi sont toujours assez limitées et il faut donc accroître les effectifs et la capacité du personnel des services publics de l'emploi si l'on veut utiliser pleinement les instruments politiques dans ce domaine. Le nouveau projet de loi sur l'école représente une étape dans la modernisation de l'éducation en fonction des besoins du marché du travail et la mise en place d'un système d'éducation et de formation tout au long de la vie. Dans de nombreuses municipalités, les soins de santé et sociaux sont intégrés au moyen d'une planification communautaire. Ces plans

devraient compléter et introduire des normes qui assureront des soins minima garantis d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Une aide plus importante de l'État serait la bienvenue.

Mobiliser l'ensemble des acteurs: Le gouvernement tchèque a créé un organisme de coordination qui s'occupe de l'intégration sociale: le comité de l'inclusion sociale. Ce comité est un facteur clé dans l'élaboration d'une stratégie en matière d'inclusion sociale et du PAN/inclusion. Il doit maintenant renforcer sa coopération avec les régions et les municipalités, les ONG et le secteur privé. La participation actuelle d'experts internationaux peut également avoir une contribution positive. Un grand nombre d'ONG actives dans ce domaine demandent une modification du financement des services sociaux. La transformation des services sociaux et la préparation d'une loi sur les services sociaux visent à résoudre la question de la situation des ONG en matière de financement. Par ailleurs, une participation plus forte des partenaires sociaux est souhaitée.

Priorités futures: Les priorités clés incluront la réduction de la dépendance de longue durée vis-à-vis de la protection sociale et la prévention du chômage de longue durée. Ainsi, il faudra s'employer à élargir les mesures de prévention et de soutien de manière à améliorer l'employabilité et à étendre les programmes sociaux et de formation aux personnes issues d'environnements sociaux et culturels défavorisés. D'autres priorités incluent la modernisation du contenu de l'éducation et la mise en place d'un système global d'éducation et de formation tout au long de la vie. En mettant en œuvre ces mesures d'intégration sociale ainsi que d'autres mesures, il conviendra de tenir compte des différences régionales dans les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale et d'accorder une attention particulière à la situation des Roms et des autres groupes menacés de pauvreté et d'exclusion sociale. Les Fonds structurels devraient être l'un des outils permettant de mettre en œuvre ces mesures.

ESTONIE

Situation et grandes tendances: Le taux d'emploi est passé de 61% en 2001 à 62% en 2002, il est donc resté inférieur à la moyenne communautaire. Le taux de chômage a fortement diminué, de 11,8% en 2001 à 10,1% en 2002; toutefois, le taux de chômage des jeunes et le taux de chômage de longue durée restent importants à près de 5%. L'Estonie connaît un taux de risque de pauvreté particulièrement élevé (18%). L'analyse entreprise lors de la préparation du JIM attire notamment l'attention sur le lien entre la pauvreté et le chômage, en particulier le chômage de longue durée, et sur le fort risque de pauvreté des familles nombreuses et des familles monoparentales. D'autres problèmes importants sont l'augmentation du nombre des décrochages scolaires et les variations régionales de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Défis clés: En ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale, le défi le plus urgent consiste à augmenter la participation au marché du travail, en particulier pour les groupes à risque. En même temps, un revenu adéquat devrait être assuré aux familles ayant des enfants et aux personnes qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins. Il est important d'aborder les problèmes des inégalités devant l'éducation afin d'augmenter l'aptitude de tous les citoyens à participer à la société civile et/ou au marché du travail. Pour apporter une aide plus individualisée et plus intégrée aux personnes nécessiteuses, il faudrait une meilleure intégration des politiques en matière

d'éducation, d'emploi, de protection sociale, de soins de santé, de logement et autres, à tous les niveaux. De même, il est important pour l'Estonie d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les groupes défavorisés, d'améliorer les conditions de logement et de réduire le nombre des sans-abri.

Mesures politiques: Une des mesures politiques les plus importantes pour l'Estonie consiste à étendre et à financer les mesures actives sur le marché de l'emploi afin de soutenir la réintégration des chômeurs, en particulier des chômeurs de longue durée, des minorités ethniques et autres groupes vulnérables, sur le marché de l'emploi. De même, il convient d'améliorer les régimes de prestations familiales et les services sociaux et d'augmenter le niveau des pensions de retraite. Le niveau des prestations d'aide sociale devrait pouvoir satisfaire les besoins fondamentaux permettant de vivre dans la dignité, et être plus étroitement intégré à la réadaptation, à l'emploi, etc. Les inégalités devant l'éducation devraient être réduites en garantissant à chaque enfant un "bon départ" à l'école. Le décrochage scolaire doit être évité et le système éducatif doit répondre aux besoins du marché du travail. La possibilité d'augmenter l'offre de logements abordables grâce à un partenariat public et privé doit être étudiée de manière plus approfondie.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: En relevant l'ensemble des défis ci-dessus et en mettant en œuvre les priorités politiques, il conviendra de veiller à une meilleure coordination et intégration des politiques dans tous les domaines concernés et d'approfondir la participation des différents acteurs au processus d'inclusion sociale.

Priorités futures: Un lien manifeste est identifié dans le JIM entre le chômage, de longue durée notamment, et un risque élevé de pauvreté. La première priorité consiste donc à poursuivre le développement des mesures actives sur le marché du travail et à soutenir l'intégration des différents groupes à risque dans le marché de l'emploi. Par ailleurs, des revenus appropriés devraient également être assurés aux familles ayant des enfants et aux personnes qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Dans le cadre du développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, un "bon départ" doit être assuré à chaque enfant et des mesures spéciales doivent être mises en œuvre pour prévenir le décrochage scolaire. Ces aspects et beaucoup d'autres questions importantes identifiées soulignent la nécessité d'une approche à long terme et d'un recours à toutes les ressources disponibles, y compris les Fonds structurels.

HONGRIE

Situation et grandes tendances: Les principaux problèmes politiques en Hongrie sont liés au faible taux global d'emploi (56,6% contre 64,3% pour UE-15). Bien que le chômage reste faible, les taux d'emploi des femmes (50% contre 55,6% pour UE-15) et des hommes (63,5% contre 72,8% pour UE-15) sont inférieurs à la moyenne de l'Union ainsi qu'aux objectifs de Lisbonne fixés pour 2005 et 2010. L'inactivité et le chômage ont une forte dimension ethnique et régionale, notamment parce qu'ils concernent la population rom et les régions défavorisées du Nord de la Hongrie et les grandes plaines du Nord. En outre, l'absence d'un marché immobilier efficace et fonctionnant bien entrave vraiment la promotion d'une plus grande mobilité du marché du travail. Alors que l'incidence de la pauvreté est la plus forte parmi les

Roms, d'autres groupes défavorisés sont également confrontés à des risques accrus de pauvreté.

Défis clés: Les défis clés auxquels se heurte la Hongrie incluent la nécessité de: **(i)** lutter contre les taux élevés d'inactivité et les faibles taux d'emploi des hommes et des femmes; **(ii)** renforcer la compétitivité de la main-d'œuvre; **(iii)** assurer une approche plus inclusive dans l'accès à l'éducation, à la formation et au marché du travail; **(iv)** s'attaquer au déficit démographique présenté par une population vieillissante et en déclin, ainsi qu'aux mauvaises conditions de santé de la main-d'œuvre; **(v)** assurer aux groupes les plus défavorisés une égalité d'accès aux services sociaux et de santé; **(vi)** renforcer le rôle de la société civile dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; **(vii)** améliorer les bases de données statistiques notamment en ce qui concerne la communauté rom.

Mesures politiques: Le JIM souligne la nécessité de: **(i)** mettre en place des mesures d'incitation appropriées pour "rendre le travail plus rémunérateur" et améliorer substantiellement les politiques actives du marché du travail de manière à réintégrer les groupes les plus vulnérables dans le marché de l'emploi; **(ii)** rendre les systèmes d'éducation et de formation plus adaptés aux exigences du marché du travail et promouvoir les concepts d'éducation et de formation tout au long de la vie; **(iii)** améliorer le fonctionnement des systèmes de protection sociale et de soins de santé pour fournir un "meilleur accès" aux groupes les plus menacés par la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce contexte, les politiques sociales doivent être adaptées afin de mieux répondre au défi démographique, et **(iv)** renforcer le rôle de la société civile.

Mobiliser l'ensemble des acteurs: Une coopération plus étroite sera nécessaire entre les organismes gouvernementaux centraux et locaux, les partenaires sociaux et les ONG pour mieux faire face aux défis opérationnels et politiques liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Priorités futures: En termes de politique, la priorité devrait aller à la lutte contre les niveaux élevés d'inactivité, les faibles niveaux d'emploi et les pièges de pauvreté actuels. En outre, il faudra accroître la compétitivité de la main-d'œuvre en renforçant la capacité des systèmes d'éducation et de formation à mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi et en appliquant largement le concept d'éducation et de formation tout au long de la vie. Dans le cadre de ce concept, il faut également favoriser une approche plus inclusive de la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au marché du travail pour les groupes les plus défavorisés. En même temps, il convient de promouvoir davantage l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les mesures prises pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'égalité d'accès aux services sociaux et de soins de santé pour les groupes les plus vulnérables, ainsi que la poursuite de la réforme du système de protection sociale pour faire face au problème d'une population vieillissante, doivent également être prioritaires. Il convient d'accorder une attention particulière à la situation des Roms, notamment en ce qui concerne l'accès au logement et à la santé. Des efforts accrus seront eux aussi nécessaires pour intégrer les enfants roms dans l'éducation générale et pour améliorer l'accès à l'emploi. Dans le cadre de la lutte contre les faiblesses structurelles persistantes de son marché du travail, la Hongrie doit également élaborer des politiques visant à améliorer le fonctionnement du marché immobilier et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour la période 2004-06, la

Hongrie recevra une aide des Fonds structurels (du FSE en particulier) au titre des programmes opérationnels Ressources humaines et Développement régional dans la lutte contre l'exclusion sociale.

LETTONIE

Situation et grandes tendances: La Lettonie jouit d'une forte croissance économique (6,1% en 2002). Le taux d'emploi a connu une forte croissance au cours des deux dernières années, atteignant 60,4% en 2002 (hommes : 64,3%, femmes : 5,8%). Toutefois, les principaux problèmes restent le chômage élevé (10,5% en 2002), le chômage de longue durée (5,8%), le chômage des jeunes (24,6%) et une inadéquation entre les qualifications et les exigences du marché de l'emploi. La Lettonie comporte un nombre assez important de personnes menacées de pauvreté (16%) et un niveau relativement élevé d'inégalités des revenus. Les disparités régionales et ville/campagne sont en augmentation. Les familles monoparentales et les familles de trois enfants et plus sont très exposées à la pauvreté. Les groupes particulièrement vulnérables incluent les personnes handicapées, les ex-détenus, les sans-abri et les enfants des rues. Le taux de chômage des non-Lettoniens est supérieur à celui des Lettoniens, bien que les taux de pauvreté soient identiques. Les transferts sociaux jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté. Les conditions sanitaires, mesurées par l'espérance de vie et les taux de mortalité, sont insatisfaisantes.

Défis clés: (i) qualité et accessibilité de l'éducation, y compris l'éducation des adultes et l'éducation et la formation tout au long de la vie, en mettant l'accent sur l'adaptation de l'éducation et de la formation au marché moderne du travail et en abordant le problème du décrochage scolaire; (ii) réduction des niveaux élevés du chômage, en particulier des jeunes, des personnes faiblement qualifiées et des personnes appartenant à un contexte ethnique différent et ne maîtrisant pas la langue lettone; (iii) extension des mesures visant à promouvoir l'emploi, en particulier dans les zones rurales et chez les groupes menacés de pauvreté; (iv) garantie d'un revenu adéquat pour les habitants tout en renforçant les liens entre les salaires, la politique fiscale et le système de protection sociale.

Mesures politiques: La réforme en cours des prestations sociales a introduit un régime de revenu minimum garanti conçu pour apporter un soutien sous condition de ressources à toutes les personnes nécessiteuses. L'absence de financement, la faible coopération entre les organismes concernés et la pénurie de travailleurs sociaux professionnels sont les principaux problèmes d'une mise en œuvre efficace. En outre, les prestations sociales restent faibles à tout point de vue. Le salaire minimum a été relevé. La réforme des pensions vise à empêcher davantage de personnes de tomber dans la pauvreté. Des mesures actives sur le marché de l'emploi ont été élaborées à l'intention des jeunes chômeurs, des chômeurs de longue durée, des travailleurs âgés, des personnes handicapées, des ex-détenus et des personnes arrivées au terme d'un congé de maternité; toutefois, l'absence de ressources adéquates reste un problème.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: Le JIM souligne l'absence d'un cadre politique clairement défini et d'un mécanisme visant à promouvoir la coopération entre les organismes concernés. Le groupe de rédaction du JIM (institutions gouvernementales et municipales, ONG et partenaires sociaux) constituera la base d'un groupe de travail qui doit rédiger le premier PAN/inclusion de Lettonie.

Priorités futures: Les principales priorités de la Lettonie sont: (i) garantir un marché du travail plus inclusif pour les groupes menacés de pauvreté et un meilleur accès aux mesures actives sur le marché du travail, en particulier pour les personnes handicapées et les personnes faiblement qualifiées, les minorités ethniques et autres groupes socialement vulnérables, (ii) poursuivre la réforme du système d'éducation et de formation ainsi que de la formation professionnelle, promouvoir l'éducation des adultes et l'éducation et la formation tout au long de la vie ; (iii) améliorer l'aide aux groupes les plus vulnérables en mobilisant toutes les institutions concernées; (iv) poursuivre la réforme du système de soins de santé et l'amélioration de l'accès aux services pour les groupes socialement exclus. Il importe de définir et de mettre en œuvre une stratégie en matière de logement social. Le développement d'une coopération et d'un partenariat intersectoriels intégrés et coordonnés ciblés sur l'inclusion sociale est nécessaire. Le document unique de programmation de la Lettonie pour 2004-2006 prévoit une aide pour le développement des ressources humaines, notamment afin de promouvoir l'emploi, le développement de l'éducation et de la formation continue et la lutte contre l'exclusion sociale, ainsi qu'une aide pour les infrastructures en matière d'éducation, de soins de santé et dans le domaine social.

LITUANIE

Situation et grandes tendances: En Lituanie, la restructuration de l'économie a eu des effets positifs sur les taux de croissance, mais une part importante de la population active a été contrainte de changer d'emploi ou de qualifications et les personnes qui n'ont pu s'adapter se sont retrouvées au chômage. Les niveaux de chômage élevés (12,7% en 2003) – notamment pour le chômage de longue durée et celui des jeunes – et essentiellement liés à de faibles niveaux d'éducation et à un manque de compétences et de qualifications, sont des facteurs clés des niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale en Lituanie. Le taux des personnes menacées de pauvreté est important (17% en 2001). La prévalence de la pauvreté est très grande chez les chômeurs, les personnes qui vivent grâce aux prestations d'aide sociale, dans les ménages d'exploitants agricoles, de travailleurs indépendants, les ménages d'une personne, les ménages ayant trois enfants et plus et les familles monoparentales. Plus de la moitié des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (près de 53%) habitent la campagne.

Défis clés: (i) accroître l'emploi et réduire le chômage, en particulier le chômage de longue durée; (ii) s'attaquer à la pauvreté en zone rurale; (iii) développer le système de protection sociale de manière à assurer un revenu adéquat aux personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, tout en garantissant également un rapport plus étroit entre le versement de prestations de chômage et les politiques actives sur le marché de l'emploi; (iv) s'attaquer aux inégalités devant l'éducation et veiller à ce que tous les citoyens acquièrent les compétences nécessaires pour participer à la nouvelle société de l'information; (v) améliorer l'accès aux soins de santé; (vi) assurer un logement décent à tous et (vii) intégrer les minorités.

Mesures politiques: Le régime d'aide sociale réformé prévoit la mise en œuvre de mesures actives sur le marché du travail, mais leur domaine d'application est limité en raison d'un financement inapproprié. En outre, bien que l'actuel système de transferts sociaux contribue à la réduction de la pauvreté (23,6% avant les transferts sociaux et 17,2% après), des faiblesses intrinsèques soulignent la nécessité de poursuivre le

développement du régime de protection sociale. Les systèmes de formation professionnelle, d'orientation, d'éducation et de formation tout au long de la vie sont insuffisants pour les personnes menacées d'exclusion sociale, alors qu'un grand nombre de jeunes demandeurs d'emploi ne peuvent participer à la formation professionnelle en raison d'une éducation de base insuffisante. Le budget de l'État ne prévoit pas assez de matériels pédagogiques et de transports scolaires, ce qui crée des problèmes pour les familles bénéficiant de l'aide sociale. Des lacunes subsistent en ce qui concerne l'accessibilité et le coût des services de soins de santé, alors que les prêts au logement ne sont pas accessibles aux familles à faible revenu et que la demande de logements municipaux dépasse l'offre.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: La rédaction du JIM a constitué une avancée importante vers la garantie d'une approche intégrée pour s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La task force conduite par le ministère de la sécurité sociale et du travail comportait des représentants de plusieurs institutions gouvernementales, des ONG, des experts indépendants et des partenaires sociaux.

Priorités futures: Il est très important d'accroître le niveau de l'emploi, dans les zones urbaines et rurales. L'accès à la formation professionnelle, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris les TI, axées sur le marché de l'emploi devrait être amélioré et il faudrait prévenir les inégalités devant l'éducation en s'attachant particulièrement au décrochage scolaire. Le financement du régime de protection sociale devrait être progressivement augmenté et davantage ciblé sur les personnes socialement vulnérables. Cela nécessitera d'importantes ressources ainsi que des efforts de la part de tous les acteurs. Il faut garantir l'utilisation la plus efficace des Fonds structurels; par ailleurs, la coopération entre les agences et l'intégration du problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans tous les domaines politiques devrait se poursuivre. De même, il conviendra d'améliorer la capacité de tous les acteurs, au niveau central et local, à s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

MALTE

Situation et grandes tendances: Bien que le PIB par habitant à Malte ne représente que 69,5% de la moyenne de l'UE, la pauvreté n'a pas été un problème majeur jusqu'ici grâce à un vaste système de protection sociale. Le chômage est relativement faible (7,8% en 2002), mais il pourrait augmenter par suite de la restructuration en cours de l'économie. Les taux très faibles d'emploi et d'activité constituent des points faibles importants sur le marché de l'emploi, notamment pour les femmes (leur taux d'emploi n'était que de 33,6% en 2002 contre une moyenne de 55,6% pour UE-15). Malte présente des niveaux relativement faibles d'inégalité de revenus et n'a rien à envier à la plupart des pays de UE sur le plan du taux de risque de pauvreté (15% en 2000). Les groupes les plus menacés de pauvreté incluent les enfants, les personnes âgées de 65 ans et plus, les parents isolés, les personnes habitant dans des logements locatifs et surtout, les chômeurs (les hommes en particulier). Les faibles niveaux d'instruction de la main-d'oeuvre et le taux très élevé d'illettrisme sont également des motifs d'inquiétude

Défis clés: (i) lutte contre l'illettrisme et améliorer le niveau d'instruction des jeunes comme des adultes; (ii) amélioration du taux global d'emploi (et surtout du taux

d'emploi des femmes) et élaboration de politiques visant à rendre le travail rémunérateur tout en encourageant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les personnes actuellement inactives ou qui touchent une aide sociale; (iii) renforcement du système de protection sociale, et (iv) augmentation du nombre des logements sociaux et abordables.

Mesures politiques: En réaction au faible taux d'activité des femmes, et en complément des mesures législatives, un plan d'action pour l'égalité hommes-femmes en 2003-2004 a été lancé tout en encourageant le développement d'un plus grand nombre de structures de garde d'enfants (à des prix abordables). Le renforcement du "College of Arts, Science and Technology" de Malte est lui aussi en cours, alors que le SPE de Malte prévoit déjà des mesures pour les jeunes qui quittent l'école, les chômeurs de longue durée, les chômeurs âgés et les personnes handicapées. Un programme de logements abordables est en place, même s'il n'est pas toujours en mesure de répondre à tous les besoins.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: Le Conseil du développement économique et social de Malte constitue un forum de consultation et de dialogue social entre les partenaires sociaux, alors que la 'fondation pour les services d'aide sociale' sera chargée de contrôler que les enjeux et les priorités identifiés dans le JIM sont intégrés dans le plan d'action national de Malte en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, qui sera présenté en 2004.

Priorités futures: Il est nécessaire d'améliorer l'offre de formation professionnelle, de formation et d'éducation et de formation tout au long de la vie (avec le soutien du FSE) afin de contribuer à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et d'améliorer l'employabilité. Des mesures appropriées pour inciter les gens à exercer une activité professionnelle devraient également être proposées à des groupes cibles tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes participant à l'économie souterraine. Des programmes spéciaux, toujours avec l'aide du FSE, devraient être mis en œuvre pour aider les femmes qui réintègrent le marché de l'emploi et améliorer leurs perspectives de carrière. L'offre de logements abordables devrait être accrue pour les personnes les plus nécessiteuses, alors que la dépendance vis-à-vis des services sociaux devrait être réduite au minimum pour stimuler la culture du travail et garantir la viabilité du régime de protection sociale. D'autres programmes sont nécessaires pour prévenir et combattre la pauvreté de l'enfance, assister davantage les personnes handicapées et mieux aider les chômeurs, les personnes âgées et les autres groupes menacés de pauvreté.

POLOGNE

Situation et grandes tendances: En 2001, 15% de la population (hommes: 16%, femmes: 15%) vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Bien qu'il soit comparable à la moyenne de l'UE, le seuil de pauvreté en Pologne est inférieur à celui de tous les pays de l'Union. La pauvreté est étroitement liée au chômage. En 2002, le taux de chômage a atteint 19,2% (femmes: 20%, hommes: 18,6%). Les jeunes chômeurs (41,7%), les chômeurs de longue durée (10,9%), les groupes défavorisés, tous rencontrent de grandes difficultés dans un climat économique défavorable. Le chômage est plus élevé chez les personnes ayant les plus bas niveaux d'instruction.

Le taux d'emploi était de 51,5% en 2002 (hommes: 56,9%, femmes: 46,2%). Il est particulièrement faible chez les travailleurs âgés (26,1%). La part élevée de l'emploi dans l'agriculture confirme qu'une restructuration économique importante est nécessaire. Le niveau moyen d'instruction reste bas. En particulier, les disparités ville/campagne en matière d'éducation posent problème. Les personnes handicapées sont très nombreuses en Pologne et se heurtent à une situation difficile sur le marché du travail. Parmi les minorités ethniques et nationales, les Roms sont les plus touchés par les problèmes sociaux. Le niveau de pauvreté augmente avec la taille des familles. La pauvreté est souvent associée à l'exclusion sociale et à un comportement à risque, comme l'alcoolisme ou l'éclatement des familles.

Défis clés: (a) activation des groupes enregistrant les taux d'emploi les plus faibles et des chômeurs de longue durée; (b) augmentation de l'investissement dans l'éducation, le développement et l'extension de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, (c) fourniture d'une protection sociale, mesures d'activation efficaces et emplois de remplacement pour les travailleurs touchés par la réduction des effectifs dans les industries en déclin et les exploitations agricoles appartenant à l'État, (d) résolution du problème des logements inadéquats; (e) fourniture d'un accès approprié à des services de qualité, en particulier en matière de soins de santé. D'autres défis incluent l'accès à des transports appropriés et abordables et l'intégration des politiques au niveau de la conception et de la mise en œuvre.

Mesures politiques: Des programmes gouvernementaux spéciaux soutiennent les nouveaux venus sur le marché du travail. En ce qui concerne l'activation des travailleurs âgés, le gouvernement a récemment élaboré le "programme 50+". Le projet de législation sur la promotion de l'emploi vise à améliorer la structure du SEP et à moderniser les instruments du marché du travail, en vue d'une meilleure activation des ressources humaines et d'un développement des politiques actives du marché du travail. Un nouveau régime de prestations familiales a été mis en place. Le programme national d'action pour les femmes pour 2003-2005 vise à améliorer la situation des femmes sur le marché du travail.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: Une task force sur la réinsertion sociale a été mise en place auprès du ministère de l'économie et du travail afin d'élaborer une stratégie globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le dialogue social a le cadre institutionnel le plus fort, avec la 'commission tripartite pour les affaires sociales et économiques' au niveau national et les comités du dialogue social des voïvodies au niveau régional. Le 'conseil pour les activités d'intérêt public' est une institution consultative polonaise composée de représentants de l'administration publique, des autorités autonomes territoriales, des ONG et des organisations confessionnelles. Les ONG et les organisations liées à l'église sont de véritables fournisseurs de services sociaux et des intermédiaires entre l'administration publique et les différents groupes concernés dans la société.

Priorités futures: Il est essentiel de réduire le niveau de chômage et d'activer certains groupes comme les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et d'autres bénéficiaires de l'aide sociale. Un climat favorable aux entreprises devrait être créé grâce à une réduction du "coût fiscal" et à d'autres améliorations de la flexibilité du marché du travail. Par ailleurs, il convient d'améliorer le niveau d'instruction et de qualifications, notamment dans les régions rurales et les autres zones défavorisées. Investir dans l'éducation, la formation et la reconversion, réformer et accroître la cohérence des différents régimes de prestation, qui se chevauchent parfois, devraient

devenir un grand défi politique afin d'éradiquer la pauvreté. La politique ciblée sur les travailleurs licenciés devrait renforcer le rôle de l'activation et du retour à l'emploi. Le soutien du FSE encouragera un marché du travail ouvert. L'initiative communautaire EQUAL est une contribution importante pour relever les défis identifiés par le JIM. Le programme opérationnel sectoriel 'développement des ressources humaines' et le programme opérationnel régional intégré aborderont les questions des disparités ville/campagne en matière d'éducation, d'investissements dans l'éducation, de développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de modernisation des politiques actives du marché du travail.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Situation et grandes tendances: Pour la République slovaque, les estimations relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale ne peuvent reposer sur la même base que pour les autres États membres anciens et nouveaux de l'Union en raison de l'absence de données validées par Eurostat. Toutefois, il est évident que le niveau très élevé du chômage constitue un défi important en matière d'inclusion sociale. L'une des causes du niveau élevé du chômage est que la reprise économique du milieu des années 1990 ne s'est pas accompagnée d'une croissance de l'emploi. En dépit d'une croissance supérieure depuis 2000, le taux de chômage a encore augmenté et est passé à plus de 19% en 2001, mais il est redescendu à 17,1% en 2002. Le taux de chômage des jeunes (37,3% en 2002) et le chômage de longue durée (12,1%) continuent à être très élevés et doivent être combattus. Les chômeurs (les femmes en particulier), les familles monoparentales et le groupe des 65 ans et plus présentent un risque particulier de pauvreté. La minorité rom, dont on estime qu'elle représente entre 6,8% et 7,2% de la population, reste le groupe le plus menacé d'exclusion sociale à long terme, étant donné qu'elle se heurte à des obstacles pour accéder au marché du travail, à une ségrégation au niveau de l'éducation et à de très mauvaises conditions de vie.

Défis clés: (i) constituer un marché du travail inclusif et promouvoir l'emploi en tant que droit et possibilité pour tous et notamment les chômeurs de longue durée; (ii) garantir un revenu et des ressources adéquats pour tous; (iii) s'attaquer aux inégalités devant l'éducation; (iv) garantir à tous un logement approprié; (v) garantir une égalité d'accès aux services sociaux et de santé et améliorer leur offre et les modalités de fourniture; (vi) lutter contre la discrimination et assurer une égalité des chances, en particulier pour la minorité rom; (vii) réhabiliter les zones à problèmes multiples; (viii) étendre et actualiser le système statistique et les indicateurs de pauvreté et d'exclusion.

Mesures politiques: il faut intensifier les mesures visant à promouvoir l'intégration sur le marché de l'emploi des personnes les plus menacées de chômage de longue durée, notamment en établissant un système intégré de services publics de l'emploi (SEP) et de services sociaux, en étendant des formes flexibles de SPE et en renforçant la capacité des mesures actives du marché du travail à répondre aux besoins individuels. L'ancien système éducatif ne fournit pas de qualifications appropriées; il doit être adapté aux besoins du marché de l'emploi, il faut prévenir le décrochage scolaire et garantir l'accès à l'éducation à tous les groupes menacés d'exclusion sociale en soutenant l'éducation et la formation tout au long de la vie. En matière de politique du logement, la construction de logements sociaux pour les ménages à faibles revenus doit être encouragée et l'accès au logement doit être facilité pour les

personnes souffrant d'un handicap grave. Il est très important de créer des conditions permettant de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale des Roms, de soutenir les programmes conçus pour résoudre leur situation en matière de logement, d'infrastructure, d'éducation, d'accès à l'emploi et de continuer la lutte contre leur discrimination.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: en signant le JIM, le gouvernement slovaque a officiellement lancé une lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau national, avec la participation massive des différents acteurs. Le processus a commencé avec la présentation du document par une équipe de travail composée de représentants des ministères concernés, des régions autonomes, des syndicats, des organismes de recherche et des ONG. À l'avenir, les efforts visant à intégrer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans toutes les politiques nécessiteront une coopération intense à tous les niveaux.

Priorités futures: elles incluent: améliorer les niveaux d'emploi, soutenir et encourager les chômeurs - en particulier les chômeurs de longue durée - à la recherche d'un emploi, en utilisant les outils des politiques actives du marché du travail adaptés aux besoins du marché du travail et aux besoins des individus concernés; poursuivre le développement des services publics de l'emploi et de l'offre de soins de santé et veiller à l'égalité d'accès de tous à ces services; améliorer le système éducatif et l'adapter aux besoins du marché de l'emploi; soutenir l'accès aux possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie pour tous; développer la politique du logement en encourageant la construction de logements sociaux; s'attaquer à la très grande pauvreté, à l'exclusion et à la discrimination que rencontre la minorité rom et promouvoir la pleine intégration des Roms dans la société, en s'attachant particulièrement à des domaines tels que l'accès à l'emploi, un revenu approprié, notamment pour les familles avec enfants, un logement et des services de santé décentes et l'intégration des enfants roms dans les écoles ordinaires. Nombre de ces priorités et les mesures correspondantes en matière d'emploi et d'éducation bénéficieront de l'aide financière fournie par les Fonds structurels de l'UE et du Fonds social européen (FSE) en particulier.

SLOVÉNIE

Situation et grandes tendances: La principale cause de pauvreté et d'exclusion sociale en Slovénie est le chômage (6,5% en 2003), celui des jeunes en particulier (15,3% en 2003), bien qu'il soit relativement plus faible que dans les autres nouveaux États membres. Plus de la moitié des chômeurs sont des chômeurs de longue durée (3,3%). Le risque de pauvreté chez les chômeurs est de 43%. Cette situation trouve ses racines dans le faible niveau d'instruction, l'absence de compétences et de qualifications et donc la faible capacité d'insertion professionnelle. D'autres groupes vulnérables incluent les personnes handicapées, les sans-abri, les Roms et les personnes ayant un faible revenu telles que les chômeurs, les personnes âgées sans pensions et les familles monoparentales. Le taux de risque de pauvreté est de 11% (2000).

Défis clés: (i) Développer un marché du travail inclusif et promouvoir l'emploi en tant que droit et possibilité pour tous; (ii) lutter contre les inégalités en matière d'éducation; (iii) garantir un logement approprié à tous; (iv) réduire les disparités

régionales; (v) améliorer l'offre de services, et (vi) garantir un revenu et des ressources décentes.

Mesures politiques: Les priorités à court terme dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont: (i) promouvoir des politiques actives de l'emploi ciblées sur les chômeurs de longue durée, les chômeurs sans qualifications, les jeunes (en particulier les femmes), les Roms et les chômeurs âgés; (ii) mettre en œuvre des mesures pour réduire le décrochage scolaire et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie, notamment grâce à la e-inclusion (intégration à la société numérique); (iii) intégrer le principe visant à rendre le travail plus rémunérateur, les politiques de l'emploi et sociales afin de lutter contre le chômage, l'inactivité et les pièges de la pauvreté; (iv) améliorer l'offre de logements sociaux et sans but lucratif, mettre en œuvre un nouveau système d'aide aux loyers pour les locataires à faibles revenus et fournir un logement décent aux groupes les plus vulnérables; (v) s'attacher aux zones les plus défavorisées dans la mise en œuvre des mesures ci-dessus, et (vi) mettre en œuvre la réforme de l'assurance santé et organiser des programmes et des services sociaux supplémentaires pour les groupes les plus vulnérables.

Mobilisation de l'ensemble des acteurs: En février 2000, la Slovénie a adopté le premier programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale faisant intervenir plusieurs ministères. Afin de préparer le JIM, le gouvernement a créé un groupe de travail spécial, composé de représentants du centre des ONG, de l'association des municipalités slovènes, des employeurs et des syndicats. Le document a été approuvé par le Conseil économique et social.

Le gouvernement devrait continuer à encourager les partenaires sociaux, et notamment les employeurs, à prendre en compte l'intégration sociale. Un réseau d'ONG plus efficacement organisé est nécessaire et la coopération entre les ONG et le gouvernement devrait être considérablement améliorée. Les autorités locales devraient participer davantage à la définition et à la mise en œuvre des mesures en matière d'inclusion sociale.

Priorités futures: Les politiques devraient porter sur l'activation et la prévention du chômage de longue durée et des autres sources d'exclusion sociale. Les programmes existants devraient être appuyés par la promotion de l'emploi local, le développement de l'économie sociale, la formation et l'éducation des personnes non qualifiées et des personnes handicapées. En outre, des programmes spéciaux devraient être appliqués, tels que la mise en place de postes de travail sociaux pour les personnes les plus difficiles à placer ainsi qu'un programme d'action en faveur de l'emploi des Roms. L'éducation et la formation tout au long de la vie devraient continuer à être encouragées. Enfin, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait profiter directement et indirectement de l'aide structurelle de l'Union européenne, et notamment du Fonds social européen. La priorité 'Connaissance, développement des ressources humaines et emploi' du document unique de programmation pour la période 2004-2006 est particulièrement importante. Au sein de cette priorité, la mesure 'Faciliter l'inclusion sociale' contribue directement à la mise en œuvre de la politique en matière d'inclusion sociale. D'autres mesures s'attaqueront indirectement aux défis clés du JIM. De même, la Slovénie bénéficiera de l'initiative communautaire EQUAL qui met l'accent sur les groupes particulièrement exclus du marché de l'emploi, les Roms, les personnes handicapées, les femmes, les toxicomanes, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 1a – Principales données des prévisions par pays – NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

	Milliards d'euros	2002		Variation annuelle en pourcentage						
		Prix cour.	En % du PIB	1995-1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PIB à prix constants		439,4	100,0	4,4	4,1	2,5	2,4	3,6	4,0	4,2
Consommation privée		268,3	61,1	-	3,3	2,2	4,5	4,4	3,7	4,0
Consommation publique		86,7	19,7	-	1,2	2,7	2,8	1,7	1,0	1,4
FBCF		95,6	21,8	-	3,5	-0,9	-0,6	1,9	5,7	7,3
dont Équipement		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des stocks en % du PIB		3,6	0,8	1,6	2,0	1,0	0,8	1,2	1,3	1,2
Exportations (biens et services)		208,0	47,3	-	18,5	7,1	4,4	9,6	8,9	8,5
Demande finale		662,2	150,7	-	8,0	2,8	3,2	5,6	5,7	6,0
Importations (biens et services)		222,8	50,7	-	15,1	4,2	4,6	8,6	8,1	8,4
RIB à prix constants (déflateur du PIB)		430,7	98,0	4,2	4,2	2,4	1,7	3,5	4,0	4,2
Contribution à la croissance du PIB:										
		Demande intérieure		-	3,1	1,6	3,0	3,4	3,8	4,5
		Formation de stocks		-	0,4	-0,9	-0,2	0,1	0,1	0,0
		Solde extérieur		-	0,8	1,1	-0,4	0,3	0,2	-0,2
Emploi				-	-0,1	-0,1	-0,7	-0,4	0,3	0,8
Chômage (a)				10,5	13,6	14,5	14,8	14,3	14,1	13,8
Rémunération par salarié				-	6,3	11,5	6,0	4,7	4,8	5,2
Coûts de main-d'œuvre unitaires				-	2,1	8,7	2,8	0,7	1,1	1,6
Coûts de main-d'œuvre unitaires réels				-	-4,8	3,6	-0,1	-1,7	-2,1	-1,5
Taux d'épargne des ménages (b)				-	-	-	-	-	-	-
Déflateur du PIB				13,0	7,3	4,9	2,9	2,4	3,3	3,2
Déflateur de la consommation privée				-	7,9	5,9	2,1	1,9	3,5	3,2
Indice des prix à la consommation harmonisé				-	8,5	5,7	2,7	2,1	3,8	3,3
Balance commerciale (c)				-6,5	-7,8	-5,9	-5,1	-4,6	-4,6	-4,8
Solde des transactions courantes avec RDM (c)				-	-	-	-	-3,7	-3,9	-4,1
Capacité (+) / besoin (-) de financement vis-à-vis de RDM (c)				-	-	-	-	-3,7	-3,7	-3,8
Solde budgétaire des administrations publiques (c)				-	-3,2	-4,1	-4,9	-5,7	-5,0	-4,2
Dette brute des administrations publiques (c)				-	36,4	38,5	39,4	42,2	44,4	45,2

(a) en % de la main-d'œuvre totale. (b) épargne brute divisée par le revenu disponible brut. (c) en % du PIB.

Source: Services de la Commission, DG ECFIN, prévisions de printemps 2004.

Tableau 1b : Capacité (+) / besoin (-) de financement, administrations publiques (en pourcentage du PIB, 1970-2005) ¹

	Moyenne long terme	Moyenne 5 ans						Estimation 2003 de		Prévision 2004 de		Prévision 2005 de	
	1970-90	1991-95	1996-00	1999	2000	2001	2002	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004
Belgique ²	-6,8	-5,9	-1,3	-0,4	0,2	0,5	0,1	0,2	0,2	-0,4	-0,5	-0,4	-0,7
Allemagne	-1,9	-3,1	-1,7	-1,5	1,3	-2,8	-3,5	-4,2	-3,9	-3,9	-3,6	-3,4	-2,8
Grèce	-5,7	-11,5	-3,5	-1,8	-2,0	-1,4	-1,4	-1,7	-3,0	-2,4	-3,2	-2,3	-2,8
Espagne	-2,4	-5,6	-2,6	-1,2	-0,9	-0,4	0,0	0,0	0,3	0,1	0,4	0,2	0,6
France	-1,2	-4,5	-2,6	-1,8	-1,4	-1,5	-3,2	-4,2	-4,1	-3,8	-3,7	-3,6	-3,6
Irlande	-7,7	-2,1	2,0	2,4	4,4	1,1	-0,2	-0,9	0,2	-1,2	-0,8	-1,1	-1,0
Italie	-9,1	-9,1	-3,1	-1,7	-0,6	-2,6	-2,3	-2,6	-2,4	-2,8	-3,2	-3,5	-4,0
Luxembourg	:	1,7	3,7	3,7	6,3	6,3	2,7	-0,6	-0,1	-2,1	-2,0	-2,5	-2,3
Pays-Bas	-3,2	-3,5	-0,2	0,7	2,2	0,0	-1,9	-2,6	-3,2	-2,7	-3,5	-2,4	-3,3
Autriche	-1,8	-3,8	-2,4	-2,3	-1,5	0,2	-0,2	-1,0	-1,1	-0,6	-1,1	-0,2	-1,9
Portugal	-4,6	-5,2	-3,4	-2,8	-2,8	-4,4	-2,7	-2,9	-2,8	-3,3	-3,4	-3,9	-3,8
Finlande	3,9	-5,0	1,3	2,2	7,1	5,2	4,3	2,4	2,3	1,7	2,0	1,9	2,1
Zone euro	-3,3	-5,0	-2,1	-1,3	0,1	-1,6	-2,3	-2,8	-2,7	-2,7	-2,7	-2,7	-2,6
Danemark ³	-0,5	-2,4	1,3	3,3	2,6	3,1	1,7	0,9	1,5	1,3	1,1	1,9	1,5
Suède	0,6	-7,3	1,1	2,5	5,1	2,8	0,0	0,2	0,7	0,5	0,2	1,0	0,7
Royaume-Uni	-2,2	-5,7	-0,3	1,1	3,9	0,7	-1,6	-2,8	-3,2	-2,7	-2,8	-2,4	-2,6
UE-15	-2,9	-5,1	-1,6	-0,7	1,0	-1,0	-2,0	-2,7	-2,6	-2,6	-2,6	-2,4	-2,4
Chypre	:	:	:	:	-2,4	-2,4	-4,6	-5,2	-6,3	-3,7	-4,6	-2,9	-4,1
Rép. tchèque	:	:	-3,4	-3,7	-4,5	-6,4	-6,4	-8,0	-12,9	-6,3	-5,9	-5,2	-5,1
Estonie	:	:	-1,0	-2,8	-0,3	0,3	1,8	0,0	2,6	-0,4	0,7	0,4	0,0

	Moyenne long terme	Moyenne 5 ans						Estimation 2003 de		Prévision 2004 de		Prévision 2005 de	
	1970-90	1991-95	1996-00	1999	2000	2001	2002	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004
Hongrie	:	:	:	:	-3,0	-4,4	-9,3	-5,4	-5,9	-4,4	-4,9	-3,6	-4,3
Lettonie	:	0,9	-1,5	-5,3	-2,7	-1,6	-2,7	-2,7	-1,8	-2,7	-2,2	-2,0	-2,0
Lituanie	:	:	-3,2	-5,7	-2,6	-2,1	-1,4	-2,6	-1,7	-3,1	-2,8	-2,7	-2,6
Malte	:	:	:	:	-6,5	-6,4	-5,7	-7,6	-9,7	-5,8	-5,9	-4,1	-4,5
Pologne	:	-3,3	-2,2	-1,9	-1,8	-3,5	-3,6	-4,3	-4,1	-5,9	-6,0	-4,9	-4,5
Slovaquie	:	:	-7,4	-7,1	-12,3	-6,0	-5,7	-5,1	-3,6	-4,0	-4,1	-3,4	-3,9
Slovénie	:	:	:	:	-3,0	-2,7	-1,9	-2,2	-1,8	-1,8	-1,7	-1,7	-1,8
UE-10	:	:	:	:	-3,2	-4,1	-4,9	-5,0	-5,7	-5,0	-5,0	-4,1	-4,2
UE-25	:	:	:	:	0,9	-1,1	-2,1	-2,8	-2,7	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5
États-unis	-3,4	-4,9	-0,4	0,4	1,3	-0,5	-3,7	-5,0	-4,8	-5,5	-4,5	-5,4	-4,2
Japon	-1,4	-0,9	-6,9	-7,2	-7,5	-6,1	-7,9	-7,3	-7,7	-7,2	-7,4	-7,1	-7,2

Source: Services de la Commission, DG ECFIN, prévisions de printemps.

¹ SEC 79 jusqu'à 1994, SEC 95 à compter de 1995. La capacité ou le besoin de financement tient compte des recettes exceptionnelles liées aux licences UMTS (voir la note 10 sur les concepts et les sources).

² Les chiffres tiennent compte de mesures ponctuelles à hauteur de 1,2% du PIB en 2003, 0,5% en 2004 et -0,1% en 2005.

³ Pour 2001, la modification rétroactive de la "cotisation spéciale de retraite" n'est pas prise en compte.

Note : les chiffres de la Grèce s'appuient sur une deuxième notification PDE (30.3.2004) non encore validée par Eurostat; ils doivent donc être considérés comme susceptibles de révision.

Tableau 1c : Produit intérieur brut, volume (évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente, 1961-2005) 29.03.2004

	Moyenne long terme	Moyenne 5 ans						Estimation 2003 de		Prévision 2004 de		Prévision 2005 de	
	1961-90	1991-95	1996-00	1999	2000	2001	2002	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004
Belgique	3,4	1,6	2,7	3,2	3,8	0,6	0,7	0,8	1,1	1,8	2,0	2,3	2,5
Allemagne	3,2	2,0	1,8	2,0	2,9	0,8	0,2	0,0	-0,1	1,6	1,5	1,8	1,8
Grèce	4,5	1,2	3,4	3,4	4,4	4,0	3,9	4,1	4,2	4,2	4,0	3,4	3,3
Espagne	4,6	1,5	3,8	4,2	4,2	2,8	2,0	2,3	2,4	2,9	2,8	3,3	3,3
France	3,8	1,1	2,7	3,2	3,8	2,1	1,2	0,1	0,2	1,7	1,7	2,3	2,4
Irlande	4,2	4,7	9,8	11,3	10,1	6,2	6,9	1,6	1,2	3,7	3,7	4,9	4,6
Italie	3,9	1,3	1,9	1,7	3,0	1,8	0,4	0,3	0,3	1,5	1,2	1,9	2,1
Luxembourg	3,7	4,0	7,1	7,8	9,1	1,2	1,3	1,2	1,8	1,9	2,4	2,8	3,1
Pays-Bas	3,4	2,1	3,7	4,0	3,5	1,2	0,2	-0,9	-0,8	0,6	1,0	2,0	1,6
Autriche	3,6	2,0	2,7	2,7	3,4	0,8	1,4	0,9	0,7	1,9	1,8	2,5	2,5
Portugal	4,8	1,7	3,9	3,8	3,4	1,7	0,4	-0,8	-1,3	1,0	0,8	2,0	2,2
Finlande	3,9	-0,9	4,7	3,4	5,1	1,1	2,3	1,5	1,9	2,5	2,6	2,7	2,7
Zone euro	3,6	1,5	2,6	2,8	3,5	1,6	0,9	0,4	0,4	1,8	1,7	2,3	2,3
Danemark	2,7	2,0	2,7	2,6	2,8	1,6	1,0	0,8	0,0	2,0	2,1	2,3	2,2
Suède	2,9	0,7	3,2	4,6	4,3	0,9	2,1	1,4	1,6	2,2	2,3	2,6	2,6
Royaume-Uni	2,5	1,7	3,1	2,8	3,8	2,1	1,6	2,0	2,2	2,8	3,0	2,9	2,8
UE-15	3,4	1,5	2,7	2,9	3,6	1,7	1,1	0,8	0,8	2,0	2,0	2,4	2,4
Chypre	:	4,7	3,7	4,7	5,0	4,0	2,0	2,0	2,0	3,4	3,4	4,2	4,1

	Moyenne long terme	Moyenne 5 ans						Estimation 2003 de		Prévision 2004 de		Prévision 2005 de	
	1961-90	1991-95	1996-00	1999	2000	2001	2002	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004	X-2003	III-2004
Rép. tchèque	:	-1,0	1,2	0,5	3,3	3,1	2,0	2,2	2,9	2,6	2,9	3,3	3,4
Estonie	:	:	4,9	-0,6	7,3	6,5	6,0	4,4	4,8	5,6	5,4	5,1	5,9
Hongrie	:	-2,2	4,0	4,2	5,2	3,8	3,5	2,9	2,9	3,2	3,2	3,4	3,4
Lettonie	:	-13,2	5,3	2,8	6,8	7,9	6,1	6,0	7,5	5,2	6,2	5,7	6,2
Lituanie	:	-9,8	4,2	-1,8	4,0	6,5	6,8	6,6	8,9	5,7	6,9	6,0	6,6
Malte	:	:	4,5	4,1	6,4	-1,2	1,7	0,8	0,4	2,7	1,4	2,9	2,0
Pologne	:	2,2	5,1	4,1	4,0	1,0	1,4	3,3	3,7	4,2	4,6	4,8	4,8
Slovaquie	:	:	3,7	1,5	2,0	3,8	4,4	3,8	4,2	4,1	4,0	4,3	4,1
Slovénie	:	-0,6	4,4	5,9	4,1	2,9	2,9	2,1	2,3	3,1	3,2	3,7	3,6
UE-10	:	:	4,1	3,2	4,1	2,5	2,4	3,1	3,6	3,8	4,0	4,2	4,2
UE-25	:	:	2,7	2,9	3,6	1,7	1,1	0,9	0,9	2,1	2,1	2,5	2,5
États-unis	3,5	2,5	4,1	4,5	3,7	0,5	2,2	2,8	3,1	3,8	4,2	3,3	3,2
Japon	6,1	1,5	1,4	0,1	2,8	0,4	-0,4	2,6	2,7	1,7	3,4	1,5	2,3

Source: Services de la Commission, DG ECFIN, prévisions de printemps 2004.

Tableau 2: Chiffres clés concernant le revenu par habitant, la démographie, l'éducation et le marché du travail (2002)

		UE15	UE10	CZ	EE	CY	LV	LT	HU	MT	PL	SI	SK
1.	PIB par habitant - revenu en SPA ⁽¹⁾	100	:	60,6	38,6	78,4	33,4	37,2	51,5	69,5	41,9	67,9	44,7
2.	Population totale au 1 ^{er} janvier 2003 (1 000)	378 988 ^(e)	74 206 ^(e)	10 203	1 356	804	2 331	3 462 ^(p)	10 152 ^(p)	397	38 214 ^(p)	1 995	5 379
3.	Espérance de vie à la naissance (ans) – Hommes	75,5 ^{(e)(1)}	:	72,1	65,3	76,1 ⁽¹⁾	64,8	66,3	68,4	76,1	70,4	72,7	69,9
4.	Espérance de vie à la naissance (ans) – Femmes	81,6 ^{(e)(1)}	:	78,5	77,1	81,0 ⁽¹⁾	76,0	77,5	76,7	81,2	78,7	80,5	77,8
5.	Niveau total d'éducation (âge 25-64) ⁽²⁾	(35,4)	19,4	12,2	12,5	33,5	17,4	15,2	28,8	81,6	19,2	23,2	14,2
6.	Taux d'emploi total	64,3	55,9	65,4	62,0	68,6	60,4	59,9	56,6	54,5	51,5	63,4	56,8
7.	Taux d'emploi – Hommes	72,8	61,8	73,9	66,5	78,9	64,3	62,7	63,5	75,3	56,9	68,2	62,4
8.	Taux d'emploi – Femmes	55,6	50,2	57,0	57,9	59,1	56,8	57,2	50,0	33,6	46,2	58,6	51,4
9.	Taux d'emploi total des travailleurs âgés ⁽³⁾	40,1	30,4	40,8	51,6	49,4	41,7	41,6	26,6	30,3	26,1	24,5	22,8
10.	Taux d'emploi total des travailleurs âgés ⁽³⁾ – H	50,1	41,2	57,2	58,4	67,3	50,5	51,5	36,7	50,4	34,5	35,4	39,1
11.	Taux d'emploi total des travailleurs âgés ⁽³⁾ – F	30,5	21,4	25,9	46,5	32,2	35,2	34,1	18,5	11,8	18,9	14,2	9,5
12.	Taux de chômage total ⁽⁴⁾	8,0	14,3	7,8	10,1	4,4	10,5	12,7	5,8	7,8	19,2	6,5	17,1
13.	Taux de chômage ⁽⁴⁾ – Hommes	7,2	13,6	6,1	10,2	4,0	10,3	12,1	6,0	6,5	18,6	6,1	16,8
14.	Taux de chômage ⁽⁴⁾ – Femmes	8,9	15,1	9,9	10,0	5,1	10,7	13,3	5,5	10,5	20,0	7,1	17,4
15.	Taux de chômage total des jeunes ⁽⁵⁾	15,1	31,9	16,9	17,7	9,7	24,6	21,4	11,9	:	41,7	15,3	37,3
16.	Taux de chômage des jeunes ⁽⁵⁾ – Hommes	14,8	31,4	16,6	14,2	9,3	22,1	20,5	12,6	:	40,9	13,9	38,3
17.	Taux de chômage des jeunes ⁽⁵⁾ – Femmes	15,5	32,7	17,2	22,9	10,1	27,8	22,6	11,0	:	42,7	17,2	36,1
18.	Taux de chômage total de longue durée ⁽⁶⁾	3,0	8,1	3,7	4,8	0,8	5,8	7,0	2,4	3,2	10,9	3,3	12,1
19.	Taux de chômage de longue durée ⁽⁶⁾ – Homme	2,6	7,4	2,9	5,7	0,5	6,5	7,2	2,7	3,4	9,7	3,3	11,7
20.	Taux de chômage de longue durée ⁽⁶⁾ – Femmes	3,6	8,9	4,5	3,8	1,2	5,0	6,9	2,1	2,4	12,3	3,4	12,5

Source: Eurostat, EFT, indicateurs à long terme et indicateurs structurels. Les chiffres sont ceux de l'année 2002, sauf indication contraire.

Notes: (e) valeur estimée; (p) valeur provisoire; (1) pour l'année 2001; (2) les données entre parenthèses sont imprécises en raison de la faible taille de l'échantillon ou du taux élevé de non-réponse; (3) en divisant le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans occupant un emploi par la population totale du même groupe d'âge; (4) pour l'année 2003 et en % de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et +; (5) en % de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans; (6) 12 mois et + et en % de la population active totale.

Tableau 3: Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15⁽¹⁾

			CZ 2001	EE 2002	CY 1997	LV 2002	LT 2001	HU 2001	MT 2000	PL 2001	SI 2000	SK	UE10 (2) 2001	UE15 2001		
1	Ratio des quintiles S80/S20		3,4	6,1	4,4	5,5	4,9	3,4	4,5	4,5	3,2		4,2	4,4		
2	Coefficient de Gini		25	35	29	34	32	23	30	30	22		28	28		
3	Seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives)	ménage d'une personne	<i>NAT</i>	64632	20768	3095	706	4025	421114	2036	6396	863611		:	:	
			<i>EUR</i>	1897	1327	5312	1215	1124	1641	5038	1742	4180		1818	8319	
			<i>SPA</i>	4045	2440	6658	2301	2346	3369	5510	2859	6295		3210	8253	
		2 adultes 2 enfants à charge	<i>NAT</i>	135727	43613	6500	1483	8453	884339	4276	13432	1813583		:	:	
			<i>EUR</i>	3984	2787	11155	2552	2360	3446	10581	3658	8778		3818	17469	
			<i>SPA</i>	8494	5124	13983	4833	4926	7075	11572	6004	13219		6741	17332	
4	Taux de risque de pauvreté par âge par sexe	Total	<i>Total</i>	8	18	16	16	17	10	15	15	11		13	15	
			<i>M</i>	7	17	15	16	17	10	15	16	10		14	14	
			<i>F</i>	8	19	18	16	17	10	15	15	12		13	17	
		0-15	<i>Total</i>	12	18	12	19	20	14	21	21	21	9		18	19
			<i>M</i>	12	19	13	19	20	13	22	22	22	10		18	19
			<i>F</i>	11	17	12	18	19	15	19	19	21	9		18	19
		16-24	<i>Total</i>	10	21	9	18	21	12	10	10	19	11		16	19
			<i>M</i>	10	20	9	17	22	11	10	10	19	11		16	19
			<i>F</i>	10	22	8	18	20	13	10	10	19	10		16	20
		25-49	<i>Total</i>	7	17	9	16	17	9	14	16	16	9		14	12
			<i>M</i>	7	17	8	16	18	10	13	16	16	9		14	11
			<i>F</i>	8	18	11	16	17	9	14	15	15	9		13	14
		50-64	<i>Total</i>	4	19	15	17	15	7	12	10	10	11		9	12
			<i>M</i>	4	20	10	18	17	7	10	10	11	11		10	12
			<i>F</i>	5	18	20	17	14	7	14	9	9	10		9	13
		65+	<i>Total</i>	6	16	58	10	12	9	20	6	6	21		8	19
			<i>M</i>	3	7	56	6	4	6	19	3	3	14		5	16
			<i>F</i>	8	21	60	13	15	11	21	7	7	25		10	21

Tableau 3 (suite): Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15 ⁽¹⁾

			CZ 2001	EE 2002	CY 1997	LV 2002	LT 2001	HU 2001	MT 2000	PL 2001	SI 2000	SK	UE10 (2) 2001	UE15 2001		
5	Taux de risque de pauvreté par activité la plus fréquente par sexe	Salariés	Total	3	9	5	9	9	5	6	7	4		6	6	
			M	3	8	7	8	10	6	8	9	4		7	6	
			F	3	10	4	9	9	5	2	6	4		6	5	
		Indépendants	Total	5	13	9	22	33	3	1	19	10			15	16
			M	6	14	10	21	33	3	1	19	10			15	16
			F	2	12	7	23	32	3	0	20	10			15	16
		Chômeurs	Total	31	48	23	42	41	31	50	37	43			36	38
			M	30	50	18	44	42	36	57	39	42			38	44
			F	31	47	27	40	39	24	32	35	45			34	30
		Pensionnés	Total	5	21	62	13	13	9	18	7	15			9	17
			M	3	15	60	9	7	9	18	6	12			7	16
			F	7	23	64	14	15	9	18	7	17			9	17
		Inactifs/ autres	Total	11	28	20	27	20	15	18	18	19			17	25
			M	11	30	13	30	20	13	10	18	19			17	23
			F	12	27	22	25	21	16	19	19	19			18	25
6	Taux de risque de pauvreté Par type de ménage	Total		8	18	16	16	17	10	15	15	11		13	15	
		Ménage d'une personne	Total	14	35	64	21	24	15	25	10	35			14	25
			M	12	35	54	27	29	16	17	16	26			17	18
			F	15	35	67	19	22	14	28	7	39			13	28
		Ménage d'une personne de moins de 30 ans		14	39	25	16	14	10	34	5	26			9	32
		Ménage d'une personne de 30-64 ans		16	36	34	27	27	16	23	14	26			17	15
		Ménage d'une personne de 65 ans et +		12	33	83	17	22	15	25	6	42			12	29
2 adultes sans enfants	(au moins 1 adulte de 65 ans et +)	3	15	58	7	8	5	25	8	18			8	16		
2 adultes sans enfants	(tous deux âgés de moins de 65 ans)	3	7	11	15	14	6	11	8	12			8	10		

	Autre ménage sans enfants		7	13	10	10	14	4	5	9	8		8	9
	Famille monoparentale	<i>(au moins 1 enfant)</i>	27	35	41	35	23	18	55	19	20		21	35
	2 adultes 1 enfant à charge		6	13	6	14	14	8	13	9	12		9	10
	2 adultes 2 enfants à charge		6	15	9	19	17	12	16	14	6		13	13
	2 adultes 3 enfants à charge		18	21	16	22	27	22	29	32	12		27	27
	Autre ménage avec enfants à charge		10	15	6	15	19	8	8	19	9		15	16

Tableau 3 (fin): Indicateurs de cohésion sociale fondés sur le revenu, UE10 et UE15 ⁽¹⁾

			CZ 2001	EE 2002	CY 1997	LV 2002	LT 2001	HU 2001	MT 2000	PL 2001	SI 2000	SK	UE10 (2) 2001	EU1 5 2001		
7	Taux de risque de pauvreté par modalités de jouissance du logement	Total	8	18	16	16	17	10	15	15	11		13	15		
		Occupant propriétaire	7	17	16	14	17	9	11	15	11			13	12	
		Locataire	8	26	18	24	26	16	29	16	17			16	24	
		Autre	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:	:	
8	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté	40% de la médiane	1	7	6	5	6	2	3	5	3		4	5		
		50% de la médiane	4	11	10	9	10	5	8	9	6			8	9	
		60% de la médiane	8	18	16	16	17	10	15	15	11			13	15	
		70% de la médiane	16	26	23	26	25	18	23	23	18			21	23	
9	Taux de risque de pauvreté	Avant tous transferts	Total	36	42	24	43	41	44	30	48	37		44	39	
			M	33	39	22	41	39	41	30	47	35			42	36
			F	39	43	26	45	43	47	30	49	39			46	42
		Y compris les pensions	Total	18	25	18	24	24	20	21	30	17			26	24
			M	18	25	17	24	24	20	21	31	17			26	22
			F	19	26	20	25	24	21	21	30	18			26	25
		Y compris tous les transferts	Total	8	18	16	16	17	10	15	15	11			13	15
			M	7	17	15	16	17	10	15	16	10			14	14
			F	8	19	18	16	17	10	15	15	12			13	17
10	Taux de risque persistant de pauvreté par sexe	Total	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:		
		M	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:		
		F	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:		
11	Taux de risque de pauvreté fixé à un moment donné dans le temps	Total	:	:	:	:	:	:	:	:	:		:			
12	Écart relatif de risque de pauvreté par sexe	Total	16	16	24	24	20	22	16	18	22	18		20		
		M	17	17	28	23	21	24	16	19	22	19		20		
		F	14	14	22	26	18	20	16	16	22	18		19		

Source: Eurostat, deuxième cycle des indicateurs de Laeken, mise à jour 2004.

Notes: (1) La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs de Laeken pour les nouveaux États membres est la même que celle utilisée pour les anciens États membres. En outre, conformément à la pratique traditionnellement adoptée pour les anciens États membres de l'UE (à savoir les résultats publiés de l'enquête sur le Panel communautaire des ménages) – et à l'avenir pour tous les États membres, à partir de l'outil de collecte de données UE-SILC – l'année d'enquête est précisée, alors que la période de référence est indiquée dans les notes méthodologiques. Tout a été mis en œuvre pour faire en sorte que la définition du revenu utilisée soit aussi comparable que possible à celle de la définition du PCM. Toutefois, les indicateurs pour les nouveaux États membres ne peuvent être considérés comme pleinement comparables avec ceux de l'UE, ou même entre nouveaux États membres, en raison des différences dans les sources de données utilisées. Ces chiffres couvrent tous les nouveaux États membres à l'exception de la République slovaque. Pour ce pays, aucune donnée n'a été incluse car les données n'ont pas encore été validées par Eurostat. Données en espèces et en nature; (2) pour UE10 (2001), les années suivantes ont été utilisées : 1997 (CY), 2000 (MT et SI), 2001 (CZ, EE, LV, LT, HU, et PL), la République slovaque n'est pas incluse.

Tableau 4: Dotations des Fonds structurels avec répartition des dépenses du FSE relatives aux mesures d'inclusion sociale.

Nouvel État membre	Total des dotations des FS (M EUR)	Total des dotations du volet principal du FSE (M EUR)	EQUAL (M EUR)	% du volet principal FSE + EQUAL dans l'ensemble des dotations des FS	% des mesures d'inclusion sociale dans le volet principal du FSE (approx)	Total des mesures d'inclusion sociale (dans le volet principal du FSE + EQUAL)
Chypre	59,49	21,95	1,81	36,8 %	15%	18%
République tchèque	1 685,13	424,89	32,10	27,1%	5%	6,9%
Estonie	386,03	76,12	4,07	20,8%	34,6%	38%
Hongrie	2 094,69	439,12	30,29	22,40%	23,27%	28,22%
Lituanie	929,54	176,22	11,87	20%	9%	15%
Lettonie	648,85	138,70	8,03	22,61%	18,18%	22,65%
Malte	66,80	9,25	1,24	16%	13,16%	37%
Pologne	8 631,1	1 908,5	133,9	22%	11%	12%
Slovénie	267,59	75,63	6,44	30,6%	5,2%	17%
République slovaque	1 041,04	329,33	22,27	33,77%	4,16%	10,23%

Source: Services de la Commission.

Notes: (1) Total des dotations des FS = Ob 2 + Ob 3+ IFOP + Interreg + EQUAL; (2) Total dotations du volet principal du FSE = allocations du FSE au titre de l'objectif 3 (pas de ressources du FSE dans les autres objectifs); (3) % du volet principal du FSE + EQUAL = dotations du FSE au titre de l'objectif 3 + EQUAL en % de l'ensemble des dotations des FS; (4) % des mesures d'inclusion sociale = mesures du FSE affectées à l'inclusion sociale + ensemble de EQUAL (en supposant que EQUAL contribue toujours à l'inclusion sociale) en % des dotations totales du FSE (y compris EQUAL); (5) Ces chiffres reflètent la situation que les services de la Commission connaissent actuellement. Toutefois, il faut être prudent lorsqu'on considère les chiffres car il peut y avoir des chevauchements et des fusions entre différents domaines politiques. Un pays peut choisir de considérer certaines mesures comme plus étroitement liées au domaine "inclusion sociale" alors qu'un autre pays peut, en revanche, préférer classer la même mesure sous un autre domaine (par exemple employabilité). La prudence s'impose donc dans les comparaisons directes entre les parts affectées à l'inclusion sociale par les différents pays. À noter également que d'importantes contributions à l'exclusion sociale sont faites non seulement par le FSE mais aussi par les autres Fonds structurels, qui ne sont pas analysés ici.